REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONTRAT DE DÉSENDETTEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Rapport d'Avant-Projet Sommaire

Version finale

***

Etude de faisabilité économique, technique, environnementale et sociale du Programme Structurant GRN initié par la Région du Cavally

***

Projet ECOTER

SalvaTerra

UNIVERSITE PELEFORO GON COULIBALY
KORHOGO
UPGC

Février 2023

Table des matières

Remerciements 3
Liste des sigles, abréviations et acronymes 3
Liste des figures 4
Liste des tableaux 5
Résumé exécutif 6
1. Cadre et objectifs de l'étude 8
1.1. Cadre de l'étude 8
1.2. Objectifs de l'étude 9
2. Présentation de la région du Cavally 10
2.1. Caractéristiques environnementales 10
2.2. Contexte social et foncier 11
2.3. Contexte économique et secteur agricole 13
3. Potentiel de la région pour une gestion durable des ressources naturelles 15
3.1. Problématiques de la préservation des écosystèmes et du couvert forestier 15
3.2. Ecosystème institutionnel et politique de gestion forestière 16
3.3. Le PS GRN en réponse aux enjeux de la région 19
4. Mission de terrain 19
4.1. Rappel du chronogramme d'activités 19
4.2. Déroulement de l'étude 20
4.3. Méthodologie 20
4.3.1. Echantillonnage des sites visités 20
4.3.2. Stratégies de collecte des données 21
4.4. Résultat des investigations sur le terrain : conservation des forêts locales 24
4.4.1. Cartographie des forêts sacrées ou communautaires 24
4.4.2. Fonction des forêts locales 26
4.4.3. Etat de conservation 27
4.4.4. Richesse floristique des sites visités 28
4.4.5. Espèces à valeur de conservation 29
4.4.6. Enrichissement des forêts sacrées 31
5. Le Programme Structurant de la région du Cavally 33
5.1. Finalité et objectif spécifique du PS 33
5.2. Stratégie globale 33
5.3. Contenu du PS 34
Composante 1. Sensibilisation et renforcement des capacités des populations en GRN 34
Composante 2. Promotion d'une agriculture zéro déforestation génératrice de revenus 44
Composante 3. Développement de plantations forestières 56
Composante 4. Préservation, enrichissement et suivi des forêts sacrées 67
5.4. Intervenants et mode opératoire – pilotage, gestion et mise en œuvre du PS 72

5.5. Vue d'ensemble : cadre logique et indicateurs (S&E) 85
6. Coût du programme et plan de financement 90
7. Calendrier de mise en œuvre 90
8. Evaluation des impacts du Programme Structurant 91
8.1. Risques sociaux 91
8.2. Risques environnementaux 94
9. Annexes 96
Annexe 1. Liste des parties prenantes rencontrées 96
Annexe 2. Détail des coûts 98
Annexe 3. Enjeux fonciers 102
Annexe 4. Recommandations globales pour la gestion durable des forêts locales 104
Annexe 5. Convention relative à la gestion de la réserve forestière Koulai a Wo Guibobli 105
Annexe 6. Guides d'entretien 111
Annexe 6. Bibliographie 124

Remerciements

Ce travail a pu être réalisé grâce à l'implication de certaines structures et de personnes que nous voudrions remercier.

L'implication du Conseil Régional à travers le projet ECOTER et de ses représentants locaux dans chacun des quatre départements (Guiglo, Taï, Bloélquin et Toulépleu) a facilité le travail au sein de tous les villages visités. Nous voulons leur témoigner notre profonde gratitude. Aux membres de l'équipe ECOTER, nous vous prions de remercier de la part de l'équipe, la chefferie, la notabilité, les groupements de femme et toutes les communautés qui ont été associées à cette étude. Nous avons eu une très bonne réception dans presque tous les villages.

De même, ce travail n'aurait pas été possible sans les responsables des parties prenantes qui ont bien voulu malgré leur calendrier chargé, nous accorder du temps pour répondre à notre questionnaire.

Liste des sigles, abréviations et acronymes

AFD	Agence Française de Développement
AFOR	Agence du Foncier Rural
AGR	Activité Génératrice de Revenu
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
BNETD	Bureau national d'Etudes techniques et de Développement
C2D	Contrat de Désendettement et Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CR	Conseil Régional
CVGFR	Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale
DCSIG	Direction de la Cartographie et du Système d'Information Géographique
DRAO	Développement Rural et agricole à l'Ouest ; lutte contre la pauvreté
ECOTER	Projet d'appui au développement Économique et ÉCOlogique des TERritoires Ruraux
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GPS	Global Position System
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GT	Groupe Technique

ICRAF	Centre international pour la recherche en agroforesterie
IDH	Initiative pour le Commerce durable
INS	Institut National de Statistique
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
NOFNA	Notre Forêt Notre Avenir
OIPR	Office Ivoirienne des Parcs et Réserves
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAA	Plan d'Activité Annuel
PEMED-CI	Programme d'Etudes monographiques et économiques des Districts de Côte d'Ivoire
PS	Programme Structurant
PSD	Plan Stratégique de Développement
REDD+	Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SODEMI	Société de Développement Minière
SRADT	Schéma Régional d'Aménagement et d'Egalité des Territoires
UIAP	Unité Intégrée d'Administration des Projets
UICN	Union International pour la Conservation de la Nature
VBG	Violence Basée sur le Genre
WCF	Wild Chimpanzee Foundation

Liste des figures

Figure 1 Carte administrative de la Région du Cavally (DCSIG, 2020) 8
Figure 2 Relief et réseau hydrographique de la région du Cavally (GERAD, 2020) 11
Figure 3 Carte des 16 villages cibles du PS 21
Figure 4 Carte des villages visités par les experts pendant la Phase APS 21
Figure 5 : Séance d'échanges avec la chefferie de Paule-Oula 22
Figure 6 : Inventaire itinérant dans la forêt communautaire de Daobly 23
Figure 7 : Carte des forêts délimitées et présentant un comité de gestion 25
Figure 8 Typologie des sites sacrés visités dans la région du Cavally 26
Figure 9 Carte de répartition des sites sacrés visités dans la région du Cavally 26
Figure 10 Fonction des forêts locales visitées dans la région du Cavally 27
Figure 11 : Carte de répartition des sites sacrés visités suivant leur fonction 27
Figure 12 Carte de répartition des sites sacrés visités suivant leur fonction 28
Figure 13 Spectre des familles dominantes dans la zone du projet 29
Figure 14 Spectre de distribution des espèces citées en fonction de la zone de forêt 32
Figure 15 : Action souhaitée pour les forêts sacrées en fonction des départements 33
Figure 16 Cadre d'intervention du PS GRN du CR du Cavally 34
Figure 17 Répartition des activités en fonction des villages 45
Figure 18 Répartition des activités en fonction des départements 46
Figure 19 Récapitulatif des motivations à la formation de pépiniériste 46
Figure 20 : Proportion des types d'arbres demandés par les pépiniéristes 47

Figure 21 Liste des espèces maintenues dans les plantations 50
Figure 22 Motifs de conservation des espèces 51
Figure 23 Proportion d'individus ouverts à la création de plantations de bois énergie / d'œuvre 57
Figure 24 Espèces proposées pour la création de plantation de bois énergie/d'œuvre 58
Figure 25 : Contraintes liées à la création de plantation communautaire de bois énergie/d'œuvre 58
Figure 26 : Domaine d'appui demandé pour la réalisation de plantation de bois énergie/d'œuvre. 58
Figure 27 Aperçu de la forêt sacrée de Guibobly et de la parcelle destinée à la plantation forestière 59
Figure 28 Forêt dégradée dans le site en création 60
Figure 29 Forêt marécageuse dans le site en création 60
Figure 30 Jachère dans le site en création 61
Figure 31 Zone d'habitation dans le site en création 61
Figure 32 Culture pérenne dans le site en création 61
Figure 33 Culture vivrière dans le site en création 61
Figure 34 Formation dégradée avec des espèces hélophiles 63
Figure 35 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : ICRAF 76
Figure 36 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : NOFNA 78
Figure 37 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : ANADER 79
Figure 38 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : DRAO 81
Figure 39 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : Eaux et Forêts 83
Figure 40 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : ONG Mon Environnement 85
Figure 41 : Aperçu de quelques pressions anthropiques de la zone du projet 92
Figure 42 : Carte de distribution des sites menacés par la croissance démographique 93
Figure 43 : Aperçu de quelques types de dégradation dans des forêts sacrées 93
Figure 44 : Carte de distribution des sites menacés par la croissance démographique 94
Figure 45 : Aperçu de quelques espèces invasives dans des forêts sacrées 95
Figure 46 : Carte de distribution des sites menacés par les espèces invasives 95

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des parties prenantes et leur rôle 17
Tableau 2 : Chronogramme d'activité 19
Tableau 3 : Effectif et âge moyen des personnes enquêtées 24
Tableau 4 : Variation de la richesse floristique des milieux inventoriés 28
Tableau 5 : Liste des espèces endémiques de la zone de projet 29
Tableau 6 : Liste des espèces menacées localement dans la zone de projet 30
Tableau 7 : Liste des espèces menacées inscrites sur la liste rouge d'UICN (2020) 31
Tableau 8 : Répartition des espèces citées par les producteurs 32

Résumé exécutif

Dans le cadre du 2ème Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), la France, représentée par l'Agence Française de Développement (AFD), a mis à la disposition de la Côte d'Ivoire, sur la période 2019-2023, une subvention de près de 23 milliards de Francs CFA destinée au financement du projet d'appui au développement ECOnomique et ECOlogique des TERritoires Ruraux (ECOTER). Ce projet a pour objectif général "d'améliorer les conditions de vie des populations des huit Régions bénéficiaires dans un climat social apaisé. Il comprend trois composantes prévoyant la mise en œuvre d'activités en lien avec (i) la gouvernance territoriale inclusive et dialogue politique, (ii) le développement économique durable des territoires et (iii) la gestion durable des ressources naturelles (GRN) au service du développement local. La Région du Cavally, bénéficiaire de ce projet ECOTER, a préparé un document de PS dont la thématique retenue aborde la "gestion durable des forêts locales et de la biodiversité" avec neuf actions prioritaires.

Avant sa mise en œuvre, la réalisation de l'étude faisabilité de ce PS a été confiée à un Consortium composé du Cabinet SalvaTerra (France) et de l'Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo (Côte d'Ivoire). L'objectif général de la prestation consiste en la vérification de la qualité de conception et en l'approfondissement des composantes du PS sur les plans économique, technique, organisationnel, environnemental et social de ce PS.

Le plan de travail de l'étude a consisté en une phase préparatoire et une phase d'Avant-Projet Sommaire. La première a consisté à faire une analyse de la documentation disponible et à affiner la méthodologie de travail à la suite d'une réunion de cadrage. Ainsi, 16 villages répartis dans les quatre Départements de la région ont été retenus lors de l'atelier de travail du 05/09 avec le GT, à la suite de la réunion de cadrage de l'étude. Il s'agit de Paule-oula, Daobly, Gahably et Zaipobly pour le département de Taï ; Kati, Niouldé, Troya1 et Kridy pour le département Guiglo ; Kouyably, Zoguiné, Guiellé et Denan, pour le département de Toulépleu ; et Kébouebo, Guibobly, Pohana et Zeaglo pour le département Bloléquin.

La seconde phase APS qui s'est déroulée du 6 au 23 septembre 2022 a porté sur des travaux de collecte de données en région, avec un debriefing à chaud des données collectées pour d'éventuels ajustements. La méthodologie de collecte de données comprenait des enquêtes auprès des populations cibles et des parties prenantes du projet, des inventaires floristiques dans les forêts et lieux sacrés, et des relevés GPS pour estimer la surface des forêts lorsqu'elles n'étaient pas connues. Elle a permis de rencontrer un large panel d'acteurs impliqués directement ou indirectement dans les actions du PS.

Les investigations menées dans les différents départements ont permis de parcourir les 20 sites sacrés dont les superficies varient entre 0,97 ha et 50 ha avec une moyenne surfacique calculée de 4,2 ha par site sacré. Le département de Taï enregistre le plus grand nombre de sites cartographiés. L'on peut distinguer sept (07) types de lieux sacrés dont les plus représentés sont les forêts sacrées (50%), les forêts communautaires (30%) et les cases sacrées (10%). Les sites identifiés remplissent cinq fonctions dont les plus citées sont la fonction socioculturelle liée au sacré et à l'adoration (55%), la conservation de la biodiversité (25%) dans les zones déjà sensibilisées à ces enjeux (notamment à Taï avec les actions de sensibilisation de l'OIPR), et la fonction de cimetière (10%). Pour ce qui est de l'état de conservation des sites, quatre villages ont leurs forêts en bon état. Il s'agit entre autres Paule-oula, Zaïpobly et Guibobly avec une présence de primates. Les inventaires floristiques ont permis de récolter 315 espèces végétales réparties entre 191 genres et 74 familles. Parmi cette flore, l'on distingue 53 espèces endémiques, 06 espèces menacées localement et 25 espèces présentent sur la liste rouge de l'UICN (2020). Les Départements de Taï et Toulépleu enregistrent la plus forte biodiversité.

Les enquêtes sur les différentes actions du PS font ressortir différentes tendances. A l'issue de notre mission de terrain il a été constaté que la première action qui est ***la formation des acteurs locaux*** à la gestion décentralisée des ressources naturelles a été réalisée en ciblant essentiellement les autorités administratives.Cependant, il faudrait la reprendre dans tous les villages ciblés en y intégrant la communauté villageoise (autochtones, allochtones, allogènes, femme et jeunes). En effet, presqu'aucune personne interrogée dans les villages visités n'avait de connaissances sur la nature ou les actions du PS.

Pour l'action de ***Promouvoir la culture environnementale en milieu scolaire****,* elle est à mener prioritairement dans la zone de Taï mais pourrait être étendue aux villages détenteurs de forêts sacrées ou communautaires étendues et préservées.

L'action de ***Promotion de foyers de cuisson améliorés*** vise à agir sur la déforestation à travers la réduction de la demande en bois de chauffe, la réduction du temps consacré à la recherche de bois et améliorer les conditions sanitaires dans les ménages. Le combustible couramment utilisé dans les villages étant le bois qui est disponible pour ramassage dans tous les milieux, l'idéal serait de recourir à des foyers à base de bois de chauffe de faible quantité pour réduire la pénibilité de ramassage d'un grand volume de bois et aussi freiner les éventuels abattages des arbres pour des fins de bois de chauffe. Il existe un réel manque de recul et de bibliographie dans la Région du Cavally sur les pratiques de ramassage de bois, d'alimentation énergétique, d'habitudes et de préférences de cuisson, d'approvisionnement des villes, etc. Nous suggérons dans le cadre du PS de se baser sur une expérience à succès de promotion des foyers améliorés en matériaux locaux dans la Région du Tonkpi, renforcer les capacités de l'ONG afin d'identifier et s'adapter au mieux aux conditions spécifiques économiques, environnementales et sociales du présent PS. La compréhension du contexte local et de l'intérêt/motivation des ménages et femmes sera clé pour adapter un modèle adapté de cuiseur, et assurer l'adhésion et la pérennité des foyers améliorés.

L'action de ***Production de plants forestiers par les groupements de femmes*** rencontre une forte adhésion des groupements rencontrés**.** Seuls deux groupements ont l'espace et l'expérience dans ce domaine. Il s'agit des groupements de Zaipobly et Daobly. Les principales difficultés évoquées par les pépiniéristes au cours des entretiens ont été (i) le manque de parcelles pour l'installation de la pépinière, (ii) le manque de personnes ressources pour acheter les produits, et (iii) la prolifération des maladies et des ravageurs sur les plants en pépinière.

Pour les actions de ***Création de plantations de bois énergie/d'œuvre et de l'Organisation du concours « meilleures plantations forestières »,*** les enquêtes dans les quatre départements ont souligné la difficulté de mobilisation de parcelles communautaires, majoritairement indisponibles dans les villages visités. En effet, la majorité (57 %) des populations optent pour la création de plantations de bois énergie/d'œuvre à travers des initiatives et parcelles individuelles. Cependant, une forêt locale de 33 ha a été identifiée dans le village de Guibobly (Bloléquin), la réserve forestière de KOULAI A WO, avec un potentiel d'enrichissement conséquent. Celle-ci a déjà bénéficié d'une convention relative à la gestion de cette forêt communautaire avec le Conseil Régional, et le projet pourra se focaliser sur cette zone conséquente dont la régénération et la protection constitueront une réalisation importante sur la durée du PS.

Pour l'action de ***Renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie****,* La cacaoculture est prédominante dans toute la région. L'agroforesterie est déjà initiée et pratiquée par les populations. A l'issue des enquêtes, les producteurs ont cité 19 espèces couramment introduites ou maintenues dans leurs plantations de cacaoyers. Quatre de ces espèces sont plus appréciées par les producteurs. Il s'agit entre autres de *Beilschemiedia mannii*, *Mangifera indica*, *Persea americana* et *Ricinodendron heudelotii*. L'intérêt porté à ces espèces est strictement alimentaire. La principale crainte reste la propriété des arbres qui seront plantés dans les champs, le PS proposera donc une bonne sensibilisation du code forestier et un meilleur suivi des intrusions. Les zones prioritaires sont celles marquées par une déforestation massive, notamment à Toulépleu.

L'action de ***Cartographie des forêts sacrées*** doit être exécutée dès la première année pour permettre une sécurisation foncière des sites. Les investigations sur le terrain ont montré que la croissance démographique et l'expansion agricole menacent l'intégrité physique des sites sacrés dans les différents départements visités. Cette action gagnerait aussi à être étendue à toutes les forêts sacrées et pas seulement au niveau des 16 villages, afin d'offrir une meilleure visibilité et évaluer le potentiel global de restauration du couvert forestier local.

L'action de ***Enrichissement des forêts sacrées*** pourrait être lancée dès la deuxième année du projet. Les investigations sur le terrain ont montré une prolifération d'espèces invasives. Il s'agit principalement de *Chromolaena odorata et Tithonia diversifolia.* A l'issue des enquêtes, les chefs de village ont cité 12

espèces dont *Irvingia gabonensis*, *Beilschemiedia mannii* et *Tieghemella heckelii* à la fois pour l'intérieur et périphérie dans les forêts. *Tectona grandis* est la seule espèce proposée à la périphérie des forêts.

1. Cadre et objectifs de l'étude

1.1. Cadre de l'étude

Avec une superficie de 11.376 km², la région du Cavally est située à l'Ouest de la Côte d'Ivoire à la frontière avec le Libéria sur une longueur de 150 km, dont une partie est matérialisée par une frontière naturelle, le fleuve Cavally. Les autres limites de la région du Cavally (voir ***Figure 1*** *Carte administrative de la Région du Cavally (DCSIG, 2020)*) sont la région du Tonkpi au Nord, celle du Guémon à l'Est et celle de San Pedro au Sud. Sur le plan administratif, la région du Cavally est subdivisée en quatre (04) départements (Bloléquin, Guiglo, Taï et Toulépleu), comprenant 17 sous-préfectures dont douze (12) opérationnelles actuellement. Le chef-lieu de la région est la ville de Guiglo ou « Guinglo » qui signifie village du pardon, de la paix et de la raison en langue Wê (ethnie fondatrice de Guiglo). La ville de Guiglo est située à 528 km d'Abidjan (capitale économique) et à 273 km de la ville de Yamoussoukro (capitale politique).

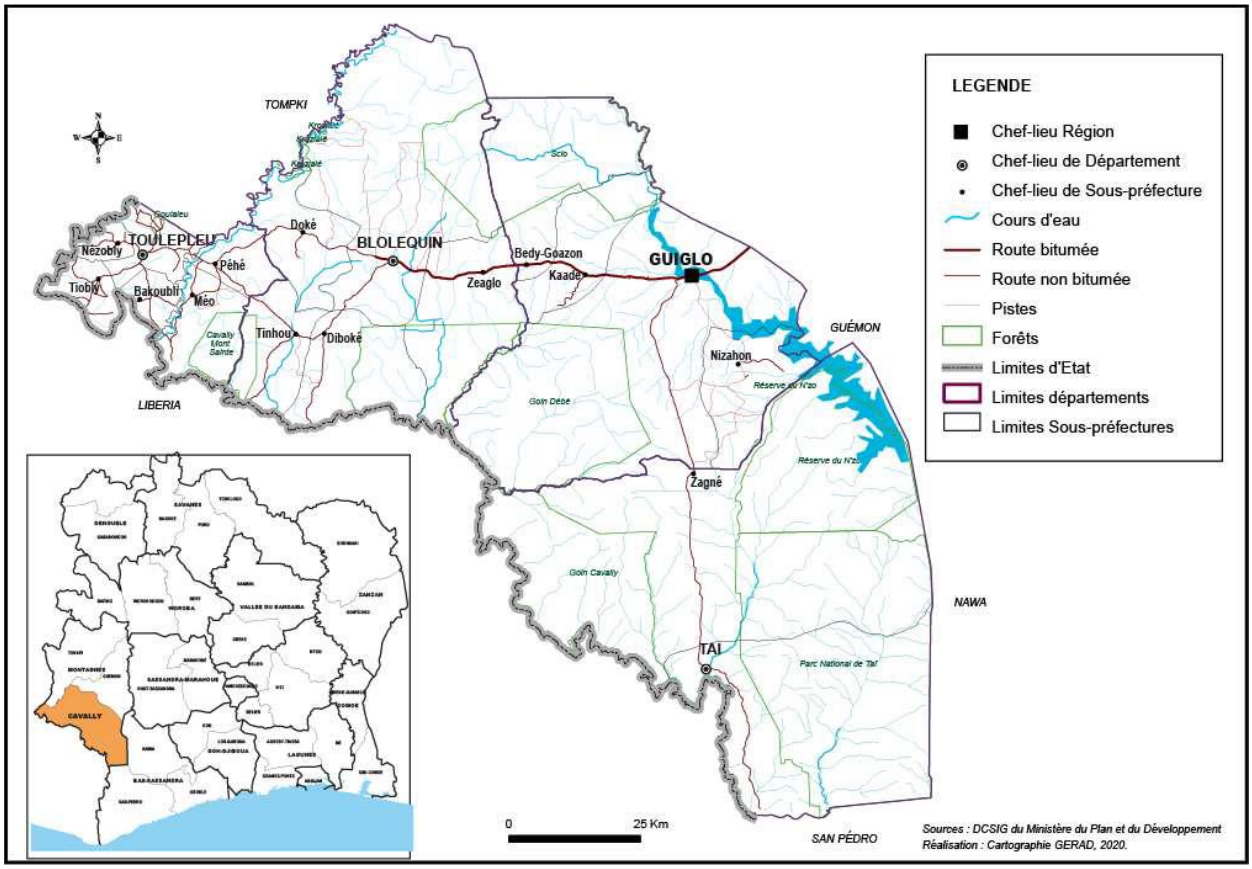

Figure 1 Carte administrative de la Région du Cavally (DCSIG, 2020)

Avec la mise en application des différents textes sur la décentralisation, l'Etat de Côte d'Ivoire marque sa volonté de conférer une partie de ses compétences aux collectivités territoriales, en d'autres termes de mettre le citoyen au cœur du développement local. Cette réforme vise à dynamiser le développement à travers une structure locale forte. C'est donc à ce titre que le Conseil Régional du Cavally bénéficie, tout comme sept autres Régions, d'un appui financier dans le cadre du projet ECOTER. Ce projet, d'une durée de quatre années, est issu de la signature en date du 28 juin 2018 d'une Convention d'Affectation entre la République Française, représentée par l'Agence Française de Développement (AFD) et la République de Côte d'Ivoire dans le cadre de l'utilisation des ressources du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

Cette intervention de développement prévoit la mise en œuvre d'activités en lien (i) à la gouvernance territoriale inclusive et dialogue politique, (ii) au développement économique durable des territoires et (iii) à la gestion durable des ressources naturelles au service du développement local.

Pour rappel, le projet ECOTER a pour objectif général d'améliorer les conditions de vie des populations des huit Régions bénéficiaires -Bafing, Béré, Bounkani, Cavally, Gontougo, Guémon, Tonkpi, Worodougou- dans un climat social apaisé.

Ses actions s'appuient sur 4 composantes qui viseront les objectifs et les résultats suivants :

- **Composante 1** : Gouvernance territoriale inclusive et dialogue politique. Les activités prévues pour cette première composante ont vocation à renforcer à court terme la gouvernance territoriale aux différentes échelles, la gestion apaisée du foncier et le dialogue social.
- **Composante 2** : Appui au développement économique durable des territoires. Les prévisions liées à cette deuxième composante permettront au Conseil Régional (CR) de planifier, financer et mettre en œuvre des investissements productifs permettant un développement économique durable du territoire régional et répondant aux défis du changement climatique.
- **Composante 3** : Gestion durable des ressources naturelles au service du développement local. Les activités envisagées en lien à cette troisième composante soutiendront la collectivité régionale dans la mise en œuvre de ses compétences en matière de gestion des ressources naturelles grâce à des investissements structurants planifiés (espace agro-sylvo-pastoraux, ressource en eaux et forestières,…).
- **Composante 4** : Coordination, gestion, suivi et évaluation du projet.

La Région du Cavally a vocation en relation à la composante 3, Gestion durable des ressources naturelles au service du développement local, à préparer un Programme Structurant (PS) dont la thématique retenue aborde la "gestion durable des forêts locales et de la biodiversité".

1.2. Objectifs de l'étude

L'étude de faisabilité s'inscrit dans un processus visant à soutenir le Conseil Régional du Cavally dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à travers l'approfondissement de la faisabilité à l'échelle des territoires régionaux du Programme Structurant de gestion des ressources naturelles lié à la "Gestion durable des forêts locales".

L'objectif général de la prestation consiste à la réalisation des études de faisabilité en lien avec les Conseils Régionaux, initiateurs de leurs Programmes Structurants. Il s'agira de faire état et approfondir la faisabilité du projet et de ses composantes sur les plans économique, technique, organisationnel, environnemental et social.

Les résultats attendus de la prestation sont les suivants :

1. La conception et faisabilité des idées de projet recensées lors des travaux du Groupe de Travail est analysée eu égard aux logiques d'intervention définitives et aux ressources institutionnelles, financières, techniques et temporelles disponibles ou prévisibles ;
2. Le document initial du Programme Structurant préparé par le GT sont finalisés en lien à leurs différentes composantes, y compris l'approfondissement ou complémentation de leurs fiches d'actions ;
3. L'identification des contenus des projets de convention est effectué et revu avec les parties prenantes considérées pour la mise en œuvre des activités.

2. Présentation de la région du Cavally

2.1. Caractéristiques environnementales

Géographie.

Située à l'ouest de la Côte d'Ivoire, la région du Cavally occupe la zone frontalière avec le Libéria sur plus de 150 km dont une grande partie est matérialisée par une frontière naturelle, le fleuve Cavally, qui sépare les deux pays. De part et d'autre de la frontière, se trouvent les mêmes populations autochtones d'ethnie Guérés. Elle est frontalière avec, au nord, la région du Tonkpi, à l'est, la Région du Guémon et de la Nawa, au sud, la région de San Pedro et à l'ouest par le Libéria (YAO-YAO, 2020[1]).

Le climat y est de type tropical chaud et humide favorisant une pluviométrie abondante et régulière donnant une végétation luxuriante propice à l'agriculture. La région est abondamment arrosée par plusieurs cours d'eau, dont le fleuve Cavally et de grandes rivières : N'zo, Douihi, N'zé, Niyon et Goin.

Elle présente également d'immenses plaines, de nombreux et larges bas-fonds et des collines où la végétation est de type forestier dense et humide. La région dispose d'aires protégées dont les plus importantes sont les suivantes : la forêt classée du Goin Débé (133 170 ha), la forêt classée du Cavally (64 200 ha), la forêt classée du Scio (88 000 ha), la forêt classée de Santé et le Parc national de Taï (536 017 ha) qui est la réserve la plus protégée.

Topographie.

La région du Cavally se présente sous la forme d'une pénéplaine, légèrement ondulée, s'inclinant du nord au sud de 350 à 200 m d'altitude. Elle est bordée au nord par une zone montagneuse qui comprend les massifs des Dan, des Toura, entrecoupés de nombreux et larges bas-fonds. Les parties sud et centre de la Région sont une vaste pénéplaine de pente douce, longue et faible en moyenne, parsemée de collines atteignant 300 à 400 mètres et par endroits de quelques inselbergs.

Climat et pluviométrie.

Par sa situation en zone forestière, la région du Cavally a un climat de type subéquatorial, généralement chaud et humide, favorisant des précipitations abondantes et propices à la forêt comme à l'agriculture. Les observations faites sur plus de 30 ans à la station de Man, Dans la région voisine du Tonkpi, indiquent une moyenne de 1 775 mm avec des maxima tous les 4 ou 5 ans atteignant 2 000 mm dans la zone de l'Ouest (PEMED-CI, 2014)[2].

Quatre saisons sont différenciées dans la région :

- une grande saison sèche de décembre à mars ;

- une grande saison des pluies d'avril à juillet ;

- une petite saison sèche d'août à septembre ;

- une petite saison de pluies d'octobre à novembre.

Potentiel hydrographique.

[1] YAO-YAO, 2020. *Profil Socioéconomique Sous Forme de diagnostic stratégique des départements de Guiglo, Blolequin, Toulépleu, Danané et Zouan Hounien*. Rapport final. 66p.

[2] Programme d'études monographiques et économiques des Districts de Côte d'Ivoire, 2014. *Etudes monographiques et économiques des districts de Côte d'Ivoire*. 67p.

Le réseau hydrographique de la Région du Cavally est très dense et abondamment arrosé par neuf principaux cours d'eaux (voir ***Figure 2 Relief et réseau hydrographique de la région du Cavally (GERAD, 2020)***). Il s'agit des rivières N'ZO, DOUIHI, NIKLA, GOIN, SCIO, DEBE, N'ZE, NIYON et le fleuve CAVALLY, qui marque la frontière avec le Liberia. Hormis le N'Zo qui est affluent du Sassandra, à l'est, toutes les rivières s'écoulent vers le fleuve Liberia au sud-ouest.

Ce réseau hydrographique, très dense, témoigne les fortes potentialités en ressources hydriques dont dispose la Région du Cavally.

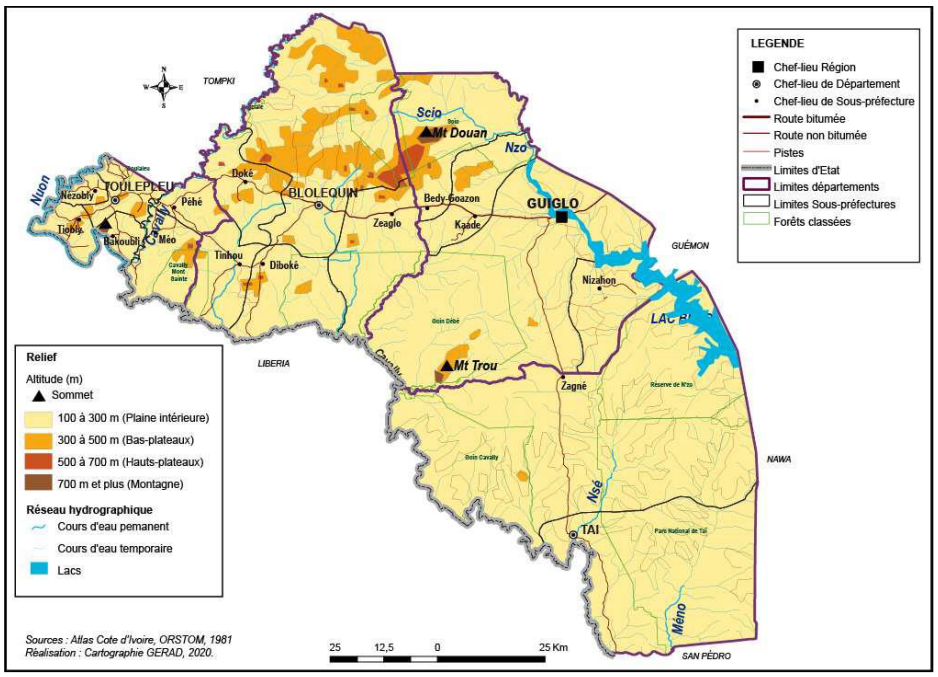

Figure 2 Relief et réseau hydrographique de la région du Cavally (GERAD, 2020)

2.2. Contexte social et foncier

Contexte socio-culturel et ethnique.

Le peuplement de la Région du Cavally s'est fait par vagues de migrations successives. Selon l'histoire, cette région est traditionnellement peuplée par les Wé venus du Nord de la Côte d'Ivoire à la fin du 18ème siècle, à la suite de différentes guerres. Ils font partie du grand groupe socioculturel KROU, réparti dans le Sud-Ouest de la Côte d'ivoire (PSD 2012-2021). La population est cosmopolite. A côté des autochtones constitués des Wê (Guéré), on retrouve les allochtones (Baoulé, Agni, Yacouba, Malinké, Sénoufo, Lobis) et les allogènes (Burkinabé, Guinées, Malien, etc.) principalement impliqués dans les activités agricoles et commerciales.

Selon le recensement général de la population et de l'habitat, réalisé par l'Institut National de la Statistique (RGPH, 2021)[3], la population en 2021 est estimée à 708 241 habitants, soit 394 576 hommes (56%) et 3 13 666 femmes (44%). Sur le plan de l'organisation sociale (INS, 2022)[4], la famille constitue la base de l'organisation de la société chez les Krou et particulièrement chez les Wê. La structuration traditionnelle est composée du chef du village et sa notabilité. Ceux-ci représentent l'autorité locale qui est le prolongement du pouvoir moderne dans les villages.

Malgré l'avancée du modernisme, les populations ont conservé un certain nombre d'us et coutumes qui se résument en des pratiques qui vont des interdits aux croyances et attitudes sociales. Sur le plan religieux,

[3] RGPH, 2021. *Recensement général de la population et de l'habitat 2021*. 37p.

[4] INS, 2022. *Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018-2019*. 196p.

les populations pratiquent les religions traditionnelles tels que le culte des ancêtres, le christianisme, l'islam, etc.

L'enquête (SRADT, 2021)[5], menée auprès des localités, montre que les trois principales ethnies de la région du Cavally sont les Guérés, l'ethnie la plus représentée avec 29,9%, la deuxième est constituée par les Mossis avec 25,20% et la troisième par les baoulés avec 19,30%. Le reste est constitué par les Sénoufos et les Malinkés, etc. (4,5%). Les populations allogènes et allochtones (Baoulé, Mossi, Senoufo et Malinké) possèdent les plus grandes exploitations agricoles de cacao et d'hévéa. Les autochtones privilégient l'agriculture familiale et possèdent de petites exploitations agricoles.

Les masques jouent un rôle important dans la culture. Ce sont les gardiens de la tradition. On en dénombre plusieurs avec des fonctions différentes dans les villages. Ils sont consultés en cas d'incertitude ou encore pour les évènements de la vie sociale des uns et des autres. Le Wé croit en un Dieu incorporel qui créa le monde et des intermédiaires comme le « gla » (masque) qui vivent parmi nous à proximité des forêts ou enclaves forestières (« Dihy ») ne pouvant être foulées que par des initiés. Certaines forêts sacrées (Toulépleu-Bloléquin-Tai) ne contiennent que des autels de rituels précis qui ont été révélés dans la plupart des cas au primo-occupant du site du village et dont les descendants et famille deviennent les gardiens. Dans tous les cas, la spiritualité des Wé est construite autour des forêts sacrées, « cathédrales » qui abritent les intermédiaires entre Dieu et les humains.

Mode de faire-valoir des terres.

Selon la coutume, la propriété du sol appartient aux premiers occupants d'une zone. En fonction des particularismes locaux, la propriété sera considérée comme appartenant à un notable, le chef de terre, à un lignage ou à des « grandes familles » fondatrices du village. Cette propriété exclut cependant la vente de la terre et les « propriétaires » se considèrent plutôt comme des gestionnaires de la terre qui doit être préservée pour les générations futures, afin de protéger les moyens de subsistance de la famille. Le droit d'accès à la terre est cependant largement ouvert, notamment lorsque la pression foncière est réduite. Cela résulte à la fois d'un souci d'hospitalité vis à-vis des personnes étrangères à la communauté afin de leur permettre d'assurer leur subsistance et d'intérêts plus directs. Les demandes sont formulées au(x) gestionnaire(s) de la terre selon une procédure simplifiée. La contrepartie de ce droit à la terre évolue en fonction de la pression foncière. Cette contrepartie peut être soit gratuite, soit payante, mais dans les deux cas elle s'accompagne de cadeaux de reconnaissance envers le propriétaire. Traditionnellement, il peut s'agir de boisson offerte au propriétaire en guise de remerciement, d'une partie de la récolte, ou encore de « petits cadeaux » au tuteur lors d'événements particuliers comme les deuils.

L'octroi de ce droit d'usage de la terre établit une relation de tutorat entre l'usager de la terre et le propriétaire. Selon la coutume, la terre ne peut donc être vendue, l'occupant acquiert le droit d'usage du sol mais aussi un droit d'administration et d'appropriation de la terre qui lui est cédé. Les plantations et autres biens plantés dans le cadre du droit d'usage deviennent alors la propriété de l'usager indépendamment du sol. Il pourra donc en disposer sous réserve d'observer certaines conditions (voir Annexe 3 Analyse foncière).

Pauvreté et vulnérabilité.

La région du Cavally fait partie des régions avec l'un des taux de pauvreté les plus élevés (63,2%) en Côte d'Ivoire (INS, 2022)[6]. Cette région a été gravement affectée par les conflits militaro-politiques qui ont secoué le pays depuis 2000. Une grande partie de cette population avait trouvé refuge au Libéria abandonnant champs et plantations. La pression foncière est visible et les coûts de l'hévéa ne sont pas stables. Il n'y a plus de terre pour les cultures vivrières, essentielles pour la sécurité alimentaire des ménages. L'agriculture familiale est abandonnée au profit de l'agriculture de rente. Les familles notamment les femmes, n'arrivent plus à produire la quantité de riz nécessaire pour l'autoconsommation. Plusieurs ménages se retrouvent dans la précarité.

---

[5] DGATDRL, 2021. *Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) du Cavally assorti d'une stratégie de croissance verte*. Programme prioritaire de développement territorial de la région du Cavally. 22p.

6 INS, 2022. *Enquête Harmonisée sur le Conditions de Vie des Ménages 2018-2019*. 196p.

Autonomisation des femmes et égalité de genre.

La région du Cavally a bénéficié de nombreux projets sur les questions d'autonomisation des femmes, dont le Projet d'appui à la prévention des crises et à la consolidation de la cohésion et de l'inclusion sociale (PNUD-GIZ, 2022)[7]. Il ressort que des enjeux majeurs restent encore à surmonter. Les femmes sont encore victimes de VBG et beaucoup de femmes survivantes et retournées peinent à s'insérer dans le tissu socioéconomique. Malgré les inégalités de genre, notamment sur le plan économique, l'ensemble des parties prenantes aux discussions s'accordent que les actions menées par les femmes ont eu plus de succès que ceux des hommes. De nombreuses barrières socioculturelles sont rencontrées par les femmes dans le cadre de l'accès au foncier en quantité et qualité ; la femme perd ses droits à l'héritage lors du mariage (système patrilinéaire) ; la femme doit travailler comme main d'œuvre pour son mari ou chez son père. Le statut social de la femme est un facteur de base de la discrimination. Il y a de plus en plus le besoin clairement affirmé des femmes d'être associé à la gestion des terres. Il existe à travers la région, de nombreuses associations ou groupements féminins, voulant notamment participer à la gestion foncière, à la protection des forêts et avoir des droits plus affirmés.

Inclusion et emploi des jeunes.

Selon le Rapport diagnostic provisoire du Cavally (Région du Cavally, 2020) : « le problème de l'emploi constitue une problématique dans la région du Cavally. Sa population est majoritairement jeune et en âge d'activité pour travailler, et représente 55,2% de la population totale en 2014. En effet, dans la région du Cavally on enregistre un taux de chômage de 7,3% en 2013, inférieur à la moyenne nationale (9,3 %) ». Selon le même rapport, la population des actifs (15-59 ans) normalement susceptibles de se retrouver sur le marché de l'emploi, suit une évolution croissante selon les projections 2014-2034. La population active (15-59 ans) de la région est passée à 254 098 personnes en 2014 et pourrait atteindre 300 743 en 2034, avec un taux d'évolution de 18,4%. Au niveau des départements, le taux d'évolution entre 2014 et 2034 est de 18,4% à Guiglo, Bloléquin et Taï et de 18,3% à ToulépleuToulépleu. Ainsi, la problématique de l'emploi sera au cours des décennies à venir le défi majeur à surmonter pour les autorités gouvernementales locales. L'augmentation de cette population active offrira une fenêtre d'opportunités pour la région et facilitera le développement économique de la zone si des efforts sont faits dans la création d'emplois, notamment à travers les opportunités du secteur agricole et agro-alimentaire.

Intégration des communautés de migrants.

Les communautés de migrants présentes dans la région du Cavally sont issues de plusieurs vagues successives depuis 1970. Les populations hôtes et les populations migrantes vivent en parfaite intelligence et tolérance. Les exploitations sont dominées par des petits producteurs (90%) qui pratiquent une agriculture familiale. Les grands producteurs, considérés comme les principaux opérateurs économiques de l'agriculture, sont des étrangers. Les populations autochtones de la région ne semblent pas avoir « la culture » du commerce. Elles ne représentent que 10% des acteurs du commerce, dominé par des étrangers (90%) dont, un peu moins de 70% des commerçants viennent de la CEDEAO et 20% sont originaires de l'espace hors CEDEAO. Les Ivoiriens sont, toutefois, largement représentés dans la boulangerie et la poissonnerie (SRADT, 2021)[8].

2.3. Contexte économique et secteur agricole

La région du Cavally est une région essentiellement agricole et fait partie des régions dites « greniers agricoles ». L'agriculture emploie plus de 70% de la population active (YAO-YAO, 2020[9]). En effet, en

[7] PNUD – GIZ – Région du Cavally. *Projet d'appui à la prévention des crises et à la consolidation de la cohésion et de l'inclusion sociale*. Rapport bilan des activités 2019-2022. 19p.

[8] DGATDRL, 2021. *Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) du Cavally assorti d'une stratégie de croissance verte*. Diagnostic territorial. 184p.

[9] YAO-YAO, 2020. *Profil Socioéconomique Sous Forme de diagnostic stratégique des départements de Guiglo, Blolequin, Toulépleu, Danané et Zouan Hounien*. Rapport final. 66p.

raison de l'existence de grandes disponibilités de terres fertiles exploitables et de son climat, le Cavally fait partie des grandes régions productrices du riz en Côte d'Ivoire.

Depuis 1980, le Sud-Ouest et l'Ouest sont devenus la nouvelle boucle de cacao du pays. L'hévéa constitue la première culture de rente et occupe un peu plus de la moitié des surfaces emblavées (51%), le cacao vient en deuxième position (45%) et le café, en troisième (4%).

A côté de l'agriculture de rente (cacao, café, palmier à huile, hévéa et colatier), il existe une agriculture vivrière (banane plantain, maïs, taro et igname). Le riz est également très cultivé dans la région. Le riz irrigué constitue la spéculation la plus répandue. Les cultures maraichères sont aussi pratiquées, car le climat de la région est favorable au développement de cultures diversifiées. Le manioc aussi connait une bonne extension, se situant à 12% des productions vivrières dans la région.

Les exploitations sont dominées par des petits producteurs (90%) qui pratiquent une agriculture familiale. Les grands producteurs, considérés comme les principaux opérateurs économiques de l'agriculture, sont des étrangers. Il existe plusieurs organisations professionnelles agricoles constituées de groupements agricoles et de coopératives qui interviennent dans la production et la commercialisation de produits agricoles ainsi que des groupements informels qui sont dans la production de cultures vivrières. Plus de 600 coopératives agricoles sont recensées, mais un grand nombre ne sont pas considérés comme fonctionnels.

Ces coopératives agricoles sont très dynamiques dans la commercialisation des produits agricoles. Les acheteurs individuels constituent également des acteurs clés dans la commercialisation. La commercialisation du cacao est plus importante (92%) que celle du café (9%) dans la région. Au niveau départemental, la tendance reste la même. Guiglo reste le département où la filière agricole est la mieux organisée avec des records de commercialisation par rapport aux autres départements. Le département de Bloléquin vient en deuxième position dans la commercialisation où le cacao reste également dominant par rapport au café. Dans les autres départements (Taï et Toulépleu) les tendances restent les mêmes.

L'économie de la région du Cavally est donc portée principalement par le secteur agricole, en particulier les cultures de rente qui permettent d'assurer la survie des populations. Toutefois, ces populations sont très vulnérables en raison de la forte volatilité des coûts des matières premières et des effets négatifs du changement climatique. En outre, au niveau des cultures vivrières qui assurent la majeure partie de l'alimentation des ménages, la faiblesse des capacités de production (agriculture peu moderne, difficultés d'accès à la terre, aux intrants et aux financements) menace également la sécurité alimentaire dans la zone.

Autres activités agricoles prédominantes dans la Région du Cavally.

Elevage. Du point de vue écologique, la région du Cavally n'est pas favorable à l'élevage, notamment dû à un climat humide et à une pluviométrie abondante créant des conditions favorables à la prolifération de parasites. L'élevage est donc plutôt extensif. Selon la Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques, les caprins sont les sujets les plus nombreux dans l'exploitation de l'élevage, suivi des bovins et enfin les ovins, avec au total moins de 500 éleveurs dans toute la région. En plus de conditions écologiques ne profitant pas à l'activité d'élevage avec le développement de certains parasites, l'insuffisance des aires de pâturage – eu égard aux espaces forestiers - est également un frein important auquel sont confrontés les éleveurs de la Région. Du point de vue culturel, les peuples de l'ouest n'ont pas de tradition pastorale affirmée.

Pêche. Concernant la pêche, la région du Cavally est l'une des zones géographiques les plus arrosées de la Côte d'Ivoire, avec un réseau hydrographique dense et de nombreuses rivières, ayant favorisé le développement de la pêche moderne et traditionnelle. Il existe environ 2633 pêcheurs dans la Région (Atlas UEMOA, 2013), mais il s'agit souvent d'activités connexes. Du point de vue culturel, les pêcheurs vivent souvent dans des campements isolés et forment un milieu social homogène partageant la même culture et le même mode de vie. Les pêcheurs sont très mobiles et migrent en fonction de la disponibilité du poisson, se déplaçant d'un plan d'eau à un autre ou retournant saisonnièrement au pays pendant les périodes de semis. La production de la pêche artisanale continente dans la Région reste mal maîtrisée, et la pisciculture

est une activité qui a connu un réel développement avant la crise militaro-pôlitique de 2022, mais la plupart de ces fermes ne sont plus exploités depuis la crise.

Secteur minier. La géologie de la Côte d'Ivoire est favorable à plusieurs types de minéralisation, et la Région du Cavally dispose d'un riche potentiel minier avec des indices de Cobalt, Nickel, d'Or et de diamant. L'activité minière dans la Région du Cavally est concentrée sur l'exploration et l'extraction artisanale, celle industrielle est encore insignifiante, notamment par manque de ressources financières. Le manque d'investissements dans le secteur demeurent faibles compte tenu de contraintes structurelles au sein de la Région du Cavally, car si des lois encadrent l'activités dans un cadre législatif clair, celles-ci ne sont souvent pas respectées en raison des pratiques clandestines.

3. Potentiel de la région pour une gestion durable des ressources naturelles

3.1. Problématiques de la préservation des écosystèmes et du couvert forestier

La Région de Cavally en termes de végétation fait partie du domaine guinéen avec une dominance de forêt dense mésophile et humide. Elle est très riche en espèces forestières dont les plus recherchées par les exploitants forestiers sont : le Sipo (*Entandrophragma candole*i), Acajou (*Khaya iorensis*), Samba (*Triplochiton scleroxylon*), Niangon (*Tarrietia utulis*), Framiré (*Terminalia ivorensis*) et Fraké (*Terminalia superba*) (PSD, 2012-2021). La composition de la faune comprend de grands animaux (éléphants, chimpanzés, phacochères, etc.), une variété d'oiseaux et de reptiles, des amphibiens et des insectes, des espèces aquatiques. Certains animaux sont des espèces endémiques, notamment la pintade blanche. L'espèce la plus emblématique de la région est le léopard, que l'on trouve dans le parc de Taï. Parmi les espèces sauvages les plus dominantes et les plus chassées figurent les agoutis et les gazelles. Afin de protéger la faune et la flore de ces territoires, plusieurs zones ont été classées et de nombreuses forêts sacrées, en particulier des bosquets sacrés. La couverture forestière de la région est présentée en ***Figure 1 Carte administrative de la Région du Cavally (DCSIG, 2020)*****.**

Elle est principalement composée de quatre forêts classées, un Parc national et une réserve faunique à savoir :

- Forêt classée du GOIN-DEBE, localisée à Guiglo et Bloléquin (133 170 ha) ;
- Forêt classée du CAVALLY localisée à Taï (64 200 ha) ;
- Forêt classée du SCIO, localisée à Guiglo et Bloléquin (88 000 ha) ;
- Forêt classée du Cavally Mont Sinté localisée à ToulépleuToulépleu et Bloléquin (14 100 ha) ;
- Le Parc National de Taï (536 017 ha) qui est la réserve la plus protégée dans la région ;
- La réserve de faune de N'ZO qui prolonge le Parc national de Taï vers le Nord.

Au niveau de l'occupation des terres, elle est dominée par les cultures de rentes (café, cacao et hévéa) et les cultures vivrière (riz, manioc, maïs, igname et banane plantin). Ce sont ces activités qui soutiennent l'économie de la région. En effet, la disponibilité de terres fertiles et exploitables fait de la région du Cavally, l'une des principales régions productrices de riz en Côte d'Ivoire. Aux cultures de rente habituellement connues il faut ajouter le palmier à huile la cola) qui est aussi développée dans la région. Cette diversité de cultures est notamment favorisée par les caractéristiques climatiques de la région. La pluviométrie annuelle oscille entre 1500mm et 2000mm. Ce potentiel agricole attire depuis de nombreuses années des populations d'autres régions de la Côte d'Ivoire, mais aussi des pays voisins à la recherche de terres fertiles. En 2015, Le cacao (337 515 ha) représentait 31% de la surface de la région contre 4% pour l'hévéa (45 368 ha) et 31% de forêts naturelles (354 705 ha). Les autres types d'utilisation des terres étaient représentés par le palmier à huile, café, des cultures vivrières et l'expansion de l'urbanisation représentaient 31% des surfaces occupées et 2% pour l'eau.

La dynamique de l'utilisation des terres montre que la région du Cavally est en proie à une déforestation accélérée de son couvert végétal, suivant la tendance nationale (16 millions d'ha en 1960 à 3,4 millions

d'ha en 2015 (BNETD, 2016)[10]. De plus en plus, ces zones protégées sont gravement menacées par les activités anthropiques. Aujourd'hui, nous assistons à un processus de destruction de toutes les formations forestières de la région, y compris les forêts classées en raison de l'extension des terres cultivées. La forêt est fortement menacée par les agriculteurs qui viennent de toutes les régions de la Côte d'Ivoire et même des pays limitrophes comme le Burkina Faso. Le phénomène s'est encore accentué par la crise politico-militaire, avec l'arrivée massive de vagues de migrants non autochtones entrainant du coup des conflits intercommunautaires sur la propriété foncière.

3.2. Ecosystème institutionnel et politique de gestion forestière

Stratégies et politiques régionales de gestion forestière.

Le Conseil Régional du Cavally a entamé une lutte contre la dégradation de son environnement naturel et en faveur du développement socio-économique. La difficulté d'application des lois sur le domaine forestier demeure l'une des faiblesses de la gestion des écosystèmes.

La déforestation reste aujourd'hui un fléau qui gangrène à la fois les écosystèmes locaux et le potentiel de la foresterie, en dépit du potentiel forestier répertorié. Depuis les années 2000, la tendance à la destruction de l'écosystème est de plus en plus affirmée, mettant la région dans une situation désastreuse (UIAP, 2022)[11].

Les forêts classées (Cavally, Cavally-Mont-Sinté, Goin-Débé et Scio), qui sont encadrées juridiquement par la loi portant code forestier de 2019, subissent une gestion calamiteuse avec un laxisme des autorités et des pratiques clandestines des populations. Le développement des cultures de rente (avec son corollaire de « course à la terre »), la faible utilisation d'intrants, le système cultural inadapté et la généralisation de l'agriculture sur brûlis contribuent à la déforestation et particulièrement à la destruction rapide de la biomasse.

Au-delà des pratiques agricoles visibles dans les forêts, l'utilisation domestique de produits forestiers tels que le bois de chauffe et le charbon de bois, et dans une moindre mesure pour l'instant, des plantes médicinales ont augmenté le phénomène de déboisement. L'infiltration des forêts par les orpailleurs vient s'ajouter à la mauvaise gestion du potentiel forestier.

La Région du Cavally, zone caféière (à l'origine) et cacaoyère, est également très menacée par les aléas climatiques qui affectent considérablement sa production agricole. La diminution des surfaces cacaoyères en Côte d'Ivoire serait principalement due à l'assèchement climatique, plutôt qu'à l'augmentation de la température à laquelle le cacaoyer est peu sensible (Lâderach et al., 2013)[12].

Bien que la Région soit une zone agricole, il n'en demeure pas moins que sa mutation devra prendre en compte la problématique de conservation du patrimoine forestier de l'Etat, pour le respect de l'équilibre écologique naturel.

C'est pour contribuer à la conservation de son patrimoine forestier que le Conseil Régional du Cavally, avec les autres acteurs à l'échelle du territoire, souhaite s'impliquer dans la gestion durable des forêts locales et de sa biodiversité à travers son Programme Structurant. Si rien n'est fait, la Région court le risque de perte des services écosystémiques liés à la présence du couvert forestier, et conséquemment la baisse des rendements agricoles de pair avec l'aggravation des effets des changements climatiques. Il veut s'appuyer sur le nouveau code forestier (loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code forestier[13]) qui met

[10] BNETD, 2016. *Analyse quantitative de la déforestation en Côte d'Ivoire sur les périodes 1990-2000-2015*. Rapport final. 114p.

[11] UIAP, 2022. Projet d'investissement forestier phase 2 : Cadre de gestion environnementale et sociale. 257p.

[12] LADERACH et al., 2013. *Predicting the future climatic suitability for cocoa farming of the world's leading producer countries, Ghana and Côte d'Ivoire*. Climatic Change 119 : 841–854.

[13] MEF, 2019. *Le code forestier : Loi n°2019-675 du 23 Juillet 2019*. 28p.

l'Homme au cœur de la gouvernance forestière, ce qui constitue un potentiel majeur dans la préservation de la forêt et de la biodiversité.

Plusieurs projets de conservation des ressources naturelles ont été menés dans la région ou sont en cours. Les acquis de ces projets passés ou en cours d'exécution sont à capitaliser ou à valoriser dans le cadre de ce Programme Structurant en lien à la gestion durable des ressources naturelles. C'est d'ailleurs à juste titre et pour faire face aux préoccupations soulevées par la déforestation que le Conseil Régional du Cavally a emboité le pas au Gouvernement dans sa logique de restauration du couvert végétal en vue d'atteindre les 20% du territoire national.

En effet, face à la dégradation alarmante de son couvert végétal et qui n'est pas sans conséquence sur l'économie de la Région et donc des revenus des populations, le Conseil Régional du Cavally s'est engagé dans la mise en œuvre d'un Plan Stratégique de Production Agricole Zéro-Déforestation de la Région du Cavally (MEDD, 2021)[14].

C'est un plan ambitieux qui offre de belles perspectives, non seulement pour la protection de l'environnement mais aussi pour le bien-être socioéconomique des populations de la Région en général.

Il vise, à terme, la protection et la restauration des paysages forestiers à partir d'une production agricole durable. C'est aussi un plan qui adopte une approche initiant un dialogue multi-acteurs associant les populations locales et communautés villageoises à la gestion de la forêt.

En vue d'assurer le déploiement de son action sur la période 2021-2025, le Programme Structurant est articulé autour de quatre composantes qui sont :

- Composante 1 : protection, restauration des forêts et adaptation au changement climatique ;

- Composante 2 : amélioration des moyens de subsistance des communautés locales ;

- Composante 3 : développement des opportunités économiques pour la production agricole zéro-déforestation ;

- Composante 4 : renforcement de la gouvernance de l'utilisation des terres dans la Région du Cavally.

Rôles et interventions des acteurs de la gestion des ressources naturelles.

Les parties prenantes ayant un intérêt dans la mise en œuvre de ce Programme Structurant qui a pour objectif principal la gestion des ressources naturelles de la Région du Cavally sont indiqués dans le tableau 1.

Tableau 1 : Liste des parties prenantes et leur rôle

Acteurs		Intervention ou implication	Besoins / attentes
	Structures techniques : - Directions du MINEF et SODEFOR - MINEDD et OIPR - Directions du MINADER et AFOR - Direction du Ministère des mines et la SODEMI	- Gestion, surveillance et protection le domaine forestier national et les cours d'eau, la faune et la flore - Gestion des parcs et réserves, répression des infractions à la loi - Gestion et délimitation du domaine foncier rural - Autorisation, suivi et contrôle de l'exploitation minière - Gestion des forêts classées et réalisation des reboisements	- Dynamisation de l'encadrement des producteurs - Modernisation de l'agriculture en vue de l'augmentation du rendement des productions agricoles sur de petites superficies - Préservation du couvert forestier et de la biodiversité - Accès à l'information en lien à l'offre de service

[14] MEDD, 2021. *Plan stratégique de production agricole zéro-déforestation de la région du Cavally*. 31p.

	- Section du tribunal de justice	- Résolution des litiges	- Sensibilisation des justiciables à la connaissance et au respect des textes en vigueur
Collectivités Territoriales (CT)	-Conseil Régional du Cavally	- Intervention dans la prévention et le règlement des litiges fonciers dans le sens de la cohésion sociale - Gestion, protection et entretien des forêts, zones, parcs et sites naturels d'intérêt régional - Création, gestion des forêts, des parcs naturels et zones protégées d'intérêt régional	- Accroissement de moyens pour l'exercice de ses compétences en matière forestière - Réduction de la pauvreté des populations
Exploitants forestiers	- THANRY, NEFBA, STBC, Artisans du bois	- Exploitation du bois et réalisation du reboisement compensatoire, ainsi que quelques actions sociales - Transformation du bois	- Contribution à l'amélioration de la qualité de vie des communautés
Traders	- CEMOI, SACO, OLAM, NESTLE	- Intervention dans le cadre de leur Responsabilité sociale et environnementale (certification du cacao…) - Transformation de la fève de cacao - Commercialisation du cacao - Appui aux coopératives	- Professionnalisation des producteurs - Contribution à l'amélioration de la qualité de vie des communautés
Opérateurs économiques	- Coopératives, faitières agricoles, vendeurs de bois	- Regroupement et vente des ressources forestières - Protection et défense des intérêts des membres	- Encadrement des producteurs - Contribution à l'employabilité des jeunes et des femmes
ONG, institutions nationales et internationales	- NOFNA	- Sensibilisation sur la protection et la conservation de la faune et la flore	- Préservation de l'environnement et des ressources forestières - Amélioration des conditions de vie des populations
	- WCF, EARTHWORM, GIZ, REDD+PIF	- Appui au financement des projets - Appui à la préservation et à la restauration des forêts - Sensibilisation sur la conservation des ressources et la protection de l'environnement	- Préservation de l'environnement et des ressources forestières - Gestion efficiente des appuis - Dynamisation de la participation des populations à la préservation des forêts
Populations locales	- Chefferie traditionnelle - Propriétaires terriens - Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR)	- Gestion des droits sur les forêts naturelles acquises - Administration les terres - Gestion des conflits - Information et sensibilisation des communautés, - Attribution des terres	- Cohésion sociale - Renforcement de la protection des forêts sacrées - Amélioration des conditions de vie des communautés

	- Gardiens et dépositaires (personnes qui ont vis-à-vis des forêts sacrées une responsabilité conférée par la tradition)		
Acteurs		**Intervention ou implication**	**Besoins / attentes**
	- Populations riveraines	- Exploitation des ressources forestières - Participation à la conservation des forêts	- Augmentation des appuis pour la création des AGR

3.3. Le PS GRN en réponse aux enjeux de la région

Attente des acteurs publics et institutionnels.

A l'issue des entretiens avec les différentes parties prenantes, il ressort clairement que toutes les parties prenantes veulent jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre des différentes actions du Programme Structurant. Pour sa réussite elles ont toutes souhaité une bonne sensibilisation de la population pour son implication réelle dans le projet. Une plateforme regroupant tous les acteurs est notamment en cours de finalisation afin de mieux coordonner toutes les actions en cours dans la région dans le domaine de conservation de l'environnement.

Populations riveraines, associations villageoises et société civile.

Au niveau des populations riveraines, on a noté un engouement pour toutes les actions et le programme dans sa globalité. Cependant elles manquent d'information sur les différentes actions du PS. Dans la description de l'action 1 par ECOTER, il est dit que cette action est financée par le PAA. Cette action, qui a déjà été réalisée au niveau de la Région, doit être étendue dans toutes les localités ciblées, pour une adhésion réelle aux différentes actions du PS. Les différents entretiens ont montré chez les riverains, associations villageoises et société civile la persistance d'une conscience écologique et le besoin de sauvegarde des forêts et leur transmission aux générations futures.

4. Mission de terrain

4.1. Rappel du chronogramme d'activités

Tableau 2 : Chronogramme d'activités

Phases	Activités	hj	Mois 1				Mois 2			
			S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
Phase préparatoire	A.1. Exploitation documentaire	2								
	A.2. Réunion de cadrage	1,5								
Phase APS	A.3. Travaux en région	51								
	A.4. Débriefing	1,5								
	A.5. Rédaction du rapport provisoire de faisabilité au stade APS	5,5								
	A.6. Réunion de restitution	1,5								
	A.7. Rédaction du rapport final de faisabilité au stade APS	2								
	TOTAL hj	**65**								**TOTAL hj**

4.2. Déroulement de l'étude

Cette étude, coordonnée par SalvaTerra et l'UFR des Sciences Biologiques de l'Université Peleforo Gon Coulibaly de Korogho, a été réalisée par trois experts :

- BAKAYOKO Adama – Chef de mission et expert en foresterie / biodiversité / aménagement
- GUEHI Euloge Zagocky – Expert sociologue
- KPANGUI Bruno Kouassi – Expert en évaluation environnementale et sociale

L'appui et la coordination de l'équipe d'experts a été assuré par Pr. N'GUESSAN Kouamé de l'UFR des Sciences Biologiques, et LYAMOURI Sophia de SalvaTerra. Le plan de travail de l'étude a consisté en une phase préparatoire et une phase d'Avant-Projet Sommaire.

La Phase préparatoire a consisté à :

- Analyser toute la documentation disponible ;
- Affiner la méthodologie de travail à la suite d'une réunion de cadrage.

La phase APS a porté sur :

- Les travaux de collectes de données en région (les forêts locales, les pépinières de plants forestiers, etc.) ;
- La réunion-bilan à mi-parcours des données collectées pour d'éventuels ajustements ;
- La rédaction du rapport provisoire de faisabilité au stade APS ;
- La tenue de réunion de restitution des données analysées et des orientions proposées ;
- La rédaction du rapport final de faisabilité au stade APS ;

La phase APS s'est déroulée du 6 au 23 septembre 2022. Elle a permis de rencontrer un **large panel d'acteurs** impliqués directement ou indirectement dans les activités de préservation forestière.

4.3. Méthodologie

Le présent rapport présente l'analyse détaillée de la gestion durable des ressources naturelles et de la Région du Cavally. Il présente également une refonte du cadre d'intervention, des propositions d'actions précises avec un chronogramme et une ébauche de budget. Ces éléments seront discutés lors de la restitution avec le GT et finalisés dans le rapport final de phase APS selon les orientations et précisions apportées par le GT.

4.3.1. Echantillonnage des sites visités

Les modalités de sélection des sites ont été accordées à 16 villages lors de l'atelier de travail du 05/09 avec le GT, à la suite de la réunion de cadrage de l'étude et en vue du démarrage de la mission de terrain. Cela correspond à un village par canton, identifié par le Chef de canton en concertation avec chacun des quatre Chefs de bureaux départementaux représentés, conformément aux critères retenus :

- Présence d'une forêt sacrée ou forêt communautaire dans le village

- Parcelle à mettre à disposition par le village
- Au moins une activité annexe : pépinière de plants forestiers, planteurs de cacao ayant déjà reçu une formation sur l'agroforesterie, proximité d'une scierie pour le bois énergie / bois d'œuvre.

Ainsi, les localités visitées dans les quatre Départements sont les suivantes (voir Figure 3) :

1. **Département de Taï**
   1. Paule-oula
   2. Daobly
   3. Gahably
   4. Zaipobly
2. **Département de Guiglo**
   1. Kati
   2. Niouldé
   3. Troya1
   4. Kridy
3. **Département de Toulépleu**
   1. Kouyably
   2. Zoguiné
   3. Guiellé
   4. Denan
4. **Département de Bloléquin**
   1. Kébouebo
   2. Guibobly
   3. Pohana
   4. Zeaglo

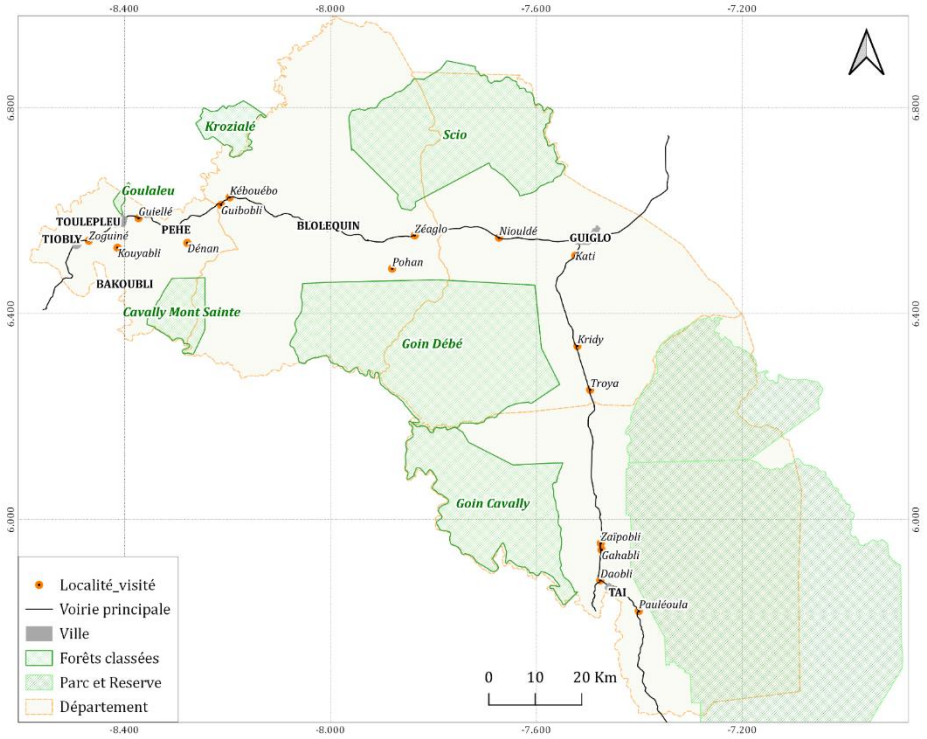

Figure 3 Carte des 16 villages cibles du PS

Figure 4 Carte des villages visités par les experts pendant la Phase APS

4.3.2. Stratégies de collecte des données

La méthodologie de collecte de données comprend des enquêtes auprès des populations, des inventaires floristiques dans les forêts et lieux sacrés et un relevé topographique à l'aide d'un GPS pour estimer la surface de la forêt lorsqu'elle n'est pas connue.

4.3.2.1. Enquêtes

Les enquêtes ont été menées auprès de toutes les parties prenantes au projet. Il s'agit de trois catégories de personnes intervenant dans le programme structurant au niveau des communautés villageoises. Ceux sont : (i) la chefferie des villages et leur notabilité, (ii) les producteurs de cacao et (iii) les groupements de femme. Dans les villages visités, trois types de questionnaires ont été élaborés et administrés à chacune des cibles du projet (voir Annexes). L'administration des questionnaires a été effectuée principalement sous la forme de focus groupes. Ils réunissaient les différents membres du comité de gestion de la

coopérative. Cette stratégie répondait au souci d'avoir un point de vue unique pour mieux analyser et comprendre leur perception des populations.

En ce qui concerne les autres parties prenantes que sont les structures étatiques et les ONGs, elles ont également été soumises à un questionnaire.

Figure 5 : Séance d'échanges avec la chefferie de Paule-Oula

4.3.2.2. Inventaire des espèces végétales présentes dans les lieux sacrés

Plusieurs méthodes d'inventaires floristiques existent. Celle qui a été utilisée dans ces travaux est la méthode d'inventaire itinérant qui consiste à parcourir le milieu, une fois l'autorisation accordée, dans toutes les directions, en notant toutes les espèces de plantes représentées dans l'environnement. Elle a été utilisée en complément aux enquêtes pour confirmer les propos des populations quant aux espèces conservées dans les lieux sacrés. Au cours de cet inventaire itinérant, les traces d'activités humaines, la présence d'espèces invasives et le niveau de conservation des lieux a été noté.

Figure 6 : Inventaire itinérant dans la forêt communautaire de Daobly

4.3.2.3. Approche participative

L'approche définitionnelle de partie prenante est centrale dans les questions de responsabilité sociétale, de démocratie participative et de transformation écologique et sociale ainsi que certaines normes (éco certification). Elle recouvre des questions de l'éthique de l'environnement, de l'éthique financière, et de l'éthique sociale. Il est de notoriété que l'échec ou le succès d'un nombre important de programmes ou de projets est fortement lié à la prise en compte ou non des intérêts, des perceptions, des opinions, etc. des parties prenantes ou groupes de parties prenantes lors de la conception de ces programmes ou projets. Ce constat semble vrai pour le PS-GRN du Cavally.

Dans les présentes études sera qualifié de partie prenante du PS « une personne physique, groupe de personnes physique ou personne morale, un collectif (groupe ou organisation), activement ou passivement concernée ou touchée par une décision ou un projet concernant le territoire d'intervention du PS ; c'est-à-dire dont les intérêts peuvent être affectés positivement ou négativement à la suite de son exécution (ou de sa non-exécution) ; la décision ou le projet pouvant ici résulté à l'existence ou non du PS à terme ».

Afin d'optimiser les bénéfices sociaux et institutionnels des PS et de limiter ces impacts négatifs, l'analyse des parties prenantes permet d'identifier toute partie susceptible d'être affectée (de façon positive ou négative) par le projet et la manière dont elle est affectée. Il est important que l'analyse des parties prenantes soit effectuée tôt dans les phases d'identification et d'instruction des PS. L'analyse des parties prenantes doit identifier toutes les différences de genre, ainsi que les intérêts, problèmes et potentiels spécifiques des femmes et des hommes au sein des familles de parties prenantes.

Dans la perspective d'une gestion intégrée, garant d'une gestion durable des forêts locales, une analyse plus fine des parties prenantes prises individuellement s'impose. Pour chacune d'elles il est nécessaire de connaitre les éléments suivants :

- Les intérêts par rapport aux forêts locales (région du Cavally);
- Les forces, atouts et potentialités de la partie prenante ;
- Les réticences auxquelles elle est confrontée ;
- Ses faiblesses et ses contraintes ;
- Les relations en interne et avec les autres parties prenantes ;

- Ses implications possibles dans la mise en œuvre du PS et les conséquences éventuelles de ces implications sur ledit programme.

4.3.2.4. Analyse des enjeux d'inclusion sociale

Les inégalités sociales et économiques, ainsi que les inégalités entre les femmes et les hommes ont constitué l'un des points de vigilance de ce travail. A partir de focus groupes et d'entretiens individuels, l'on a pu recueillir systématiquement une évaluation de la satisfaction des femmes, jeunes, migrants en matière d'accès et de contrôle des revenus/ressources pour leur autonomisation, d'implication dans des espaces décisionnaires et leur capacité à influencer les politiques locales. Les échanges portaient aussi sur l'importance que les jeunes, femmes et migrants accordent aux résultats et opportunités annoncés par le projet ECOTER et le rôle ou la place que pourrait tenir chacun d'entre eux. Les résultats du dépouillement des différents échanges alimenteront les points ci-dessus :

- Caractérisation de la dynamique d'intégration socio-économique, agricole et culturelle des populations ciblées (femmes, jeunes, migrants)
- Participation aux décisions/ou instances de décision (femmes, jeunes, migrants)
- Organisation et opportunités socio-économiques pour ces populations ciblées

4.3.2.5. Evaluation des partenaires institutionnels et opérationnels

- Entretiens avec les services déconcentrés
  - Ministère de l'Environnement
  - Ministère de l'agriculture
  - ANADER,
  - Eaux et Forêt
  - SODEFOR
  - OIPR
- Questionnaires et/ou entretiens avec les acteurs potentiels de mise en œuvre
  - DRAO
  - ICRAF
  - WCF
  - NOFNA
  - IDH
  - Impactun

4.4. Résultat des investigations sur le terrain : conservation des forêts locales

4.4.1. Cartographie des forêts sacrées ou communautaires

4.4.1.1. Nombre et superficie des sites visités

Nombre et superficie des sites visités.

Dans l'ensemble de la zone, 20 sites forestiers ont été visités, avec une moyenne de 4 à 6 pour chaque département. Les superficies varient entre 0,97 ha et 50 ha avec moyenne calculée de 4,2 ha. En considérant chacun des départements, Taï enregistre le plus grand nombre de sites cartographiés. Toulépleu et Bloléquin enregistrent le moins de sites cartographiés (Tableau 3). A l'issue des enquêtes, il apparaît que trois villages ont un comité de gestion établi pour leurs forêts, il s'agit de Paule-oula, Zaïpobly et Kati (voir ***Figure 7 : Carte des forêts délimitées et présentant un comité de gestion***).

Tableau 3 : Effectif et âge moyen des personnes enquêtées

Département	Nombre de site	Site cartographiés	Comité de gestion	Superficie moyenne
Bloléquin	5	1	0	10,20
Guiglo	5	2	1	0,97
Taï	6	4	2	3,51
Toulépleu	4	1	1	1,63
Grand Total	20	8		4,20

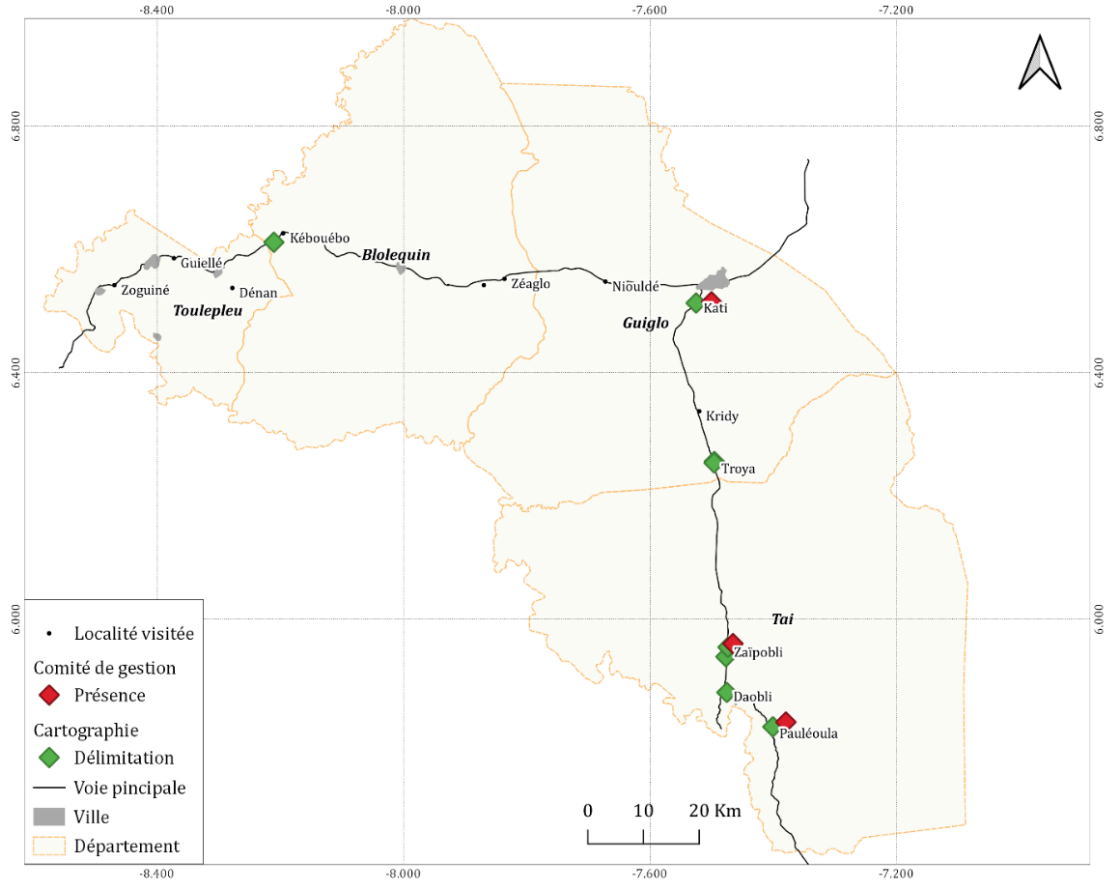

Figure 7 : Carte des forêts délimitées et présentant un comité de gestion

4.4.1.2. Typologie sites sacrés

Les investigations menées dans les différents départements ont permis de distinguer sept (07) types de lieux sacrés (voir ***Figure 8 Typologie des sites sacrés visités dans la région du Cavally***). Il s'agit principalement de forêts sacrées (50%), des forêts communautaires (30%) et des cases sacrées (10%). Les montagnes, roches, source et bas-fonds sacrés sont les moins représentés.

Au niveau spatial, les forêts sacrées sont plus représentées dans les Départements de Toulépleu et Guiglo (Figure 8). Les forêts communautaires sont plus connues dans le Département de Taï dans les villages de Paulé-Oula, Dahobly, Ghahably et Zaipobly. L'on rencontre également une source et un bas-fond sacré.

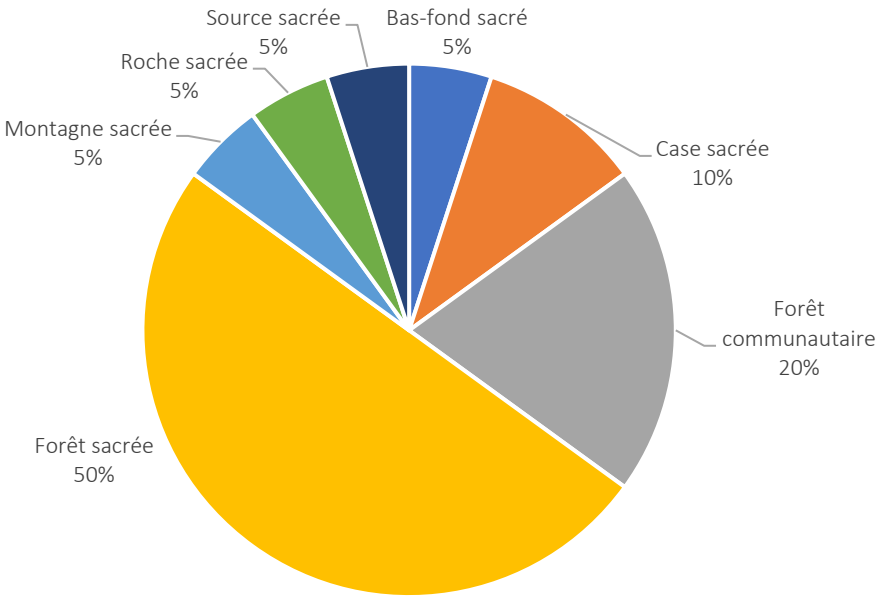

Figure 8 Typologie des sites sacrés visités dans la région du Cavally

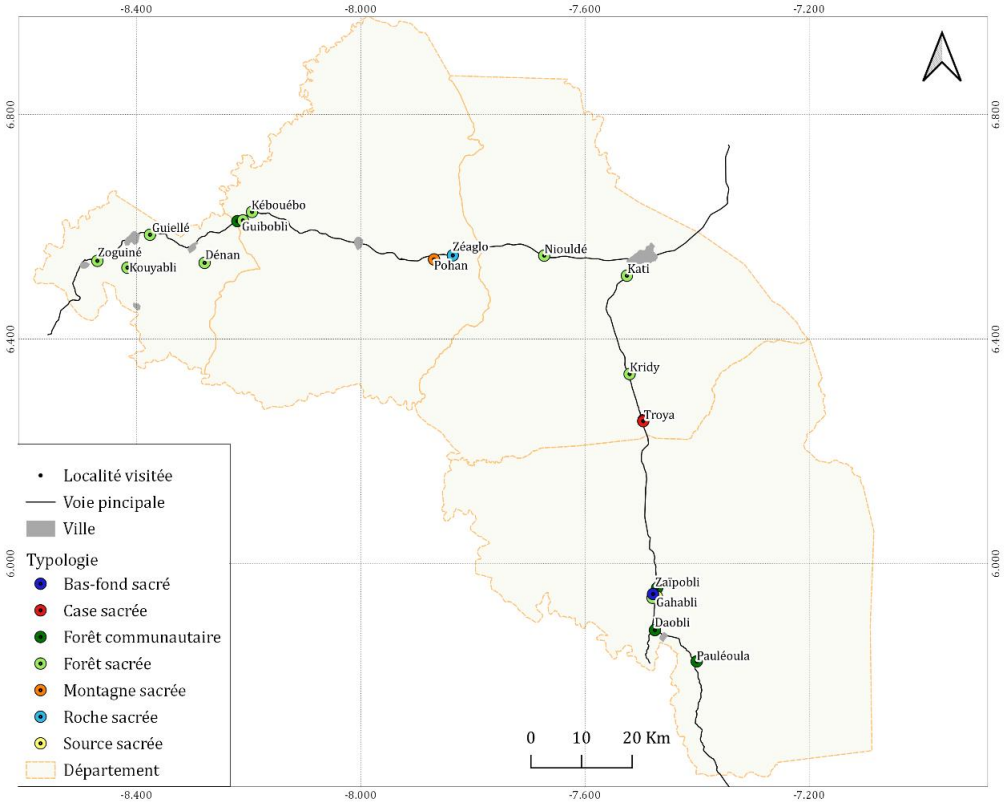

Figure 9 Carte de répartition des sites sacrés visités dans la région du Cavally

4.4.2. Fonction des forêts locales

Les sites identifiés remplissent cinq fonctions selon les population locales (voir *Figure 11 : Carte de répartition des sites sacrés visités suivant leur fonction*). Il s'agit principalement de : la fonction socioculturelle liée à l'adoration et au sacré (55 %) ; la conservation de la biodiversité (25 %) pour les

générations futures, notamment dans les zones déjà sensibilisées (Taï) ; la fonction cimetière (10 %) ; l'écotourisme (5 %) dans les zones de forte présence faunique et la réserve forestière (5 %).

Au niveau spatial, les forêts et lieux sacrés du Département de Taï remplissent majoritairement les fonctions de conservation de la biodiversité (Figure 10). A cela s'ajoute les fonctions socioculturelles (tradition et sacré) dans la localité de Gahably. Dans le Département de Guiglo, l'on rencontre à la fois les fonctions socioculturelles et les cimetières. Dans les deux derniers Départements, les forêts et sites sacrés jouent généralement plusieurs fonctions.

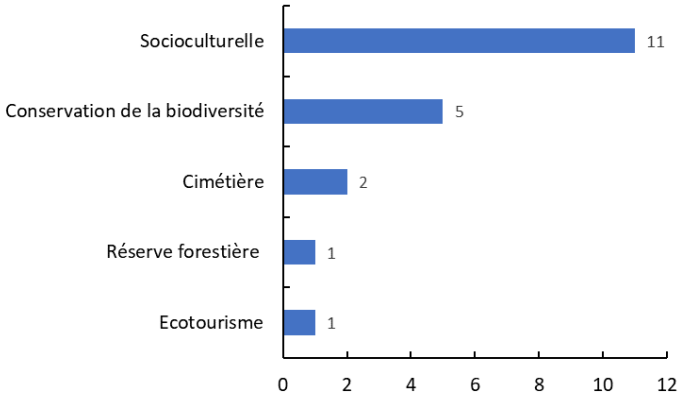

Figure 10 Fonction des forêts locales visitées dans la région du Cavally

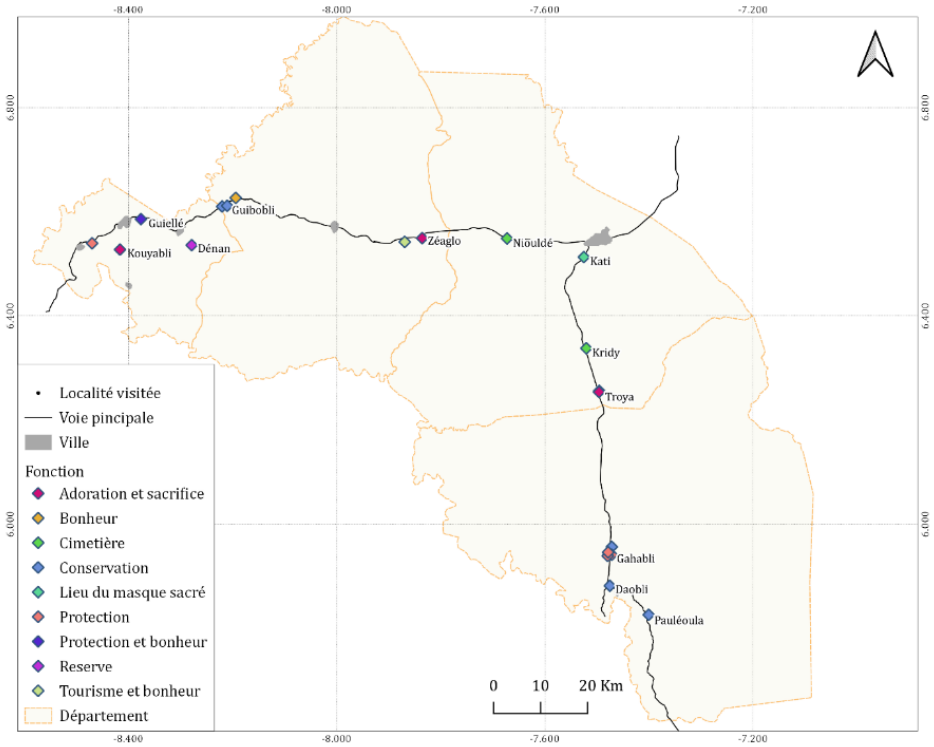

Figure 11 : Carte de répartition des sites sacrés visités suivant leur fonction

4.4.3. Etat de conservation

Pour ce qui est de l'état de conservation des sites, quatre villages ont leurs forêts en bon état. Il s'agit entre autres Paule-oula, Zaïpobly et Guibobly, notamment avec une présence de primates. Les villages comme Daobly, Kati, Niouldé, Dénan, Zoguiné ont leurs sites moyennement conservés (voir *Figure 12 Carte de répartition des sites sacrés visités suivant leur fonction*).

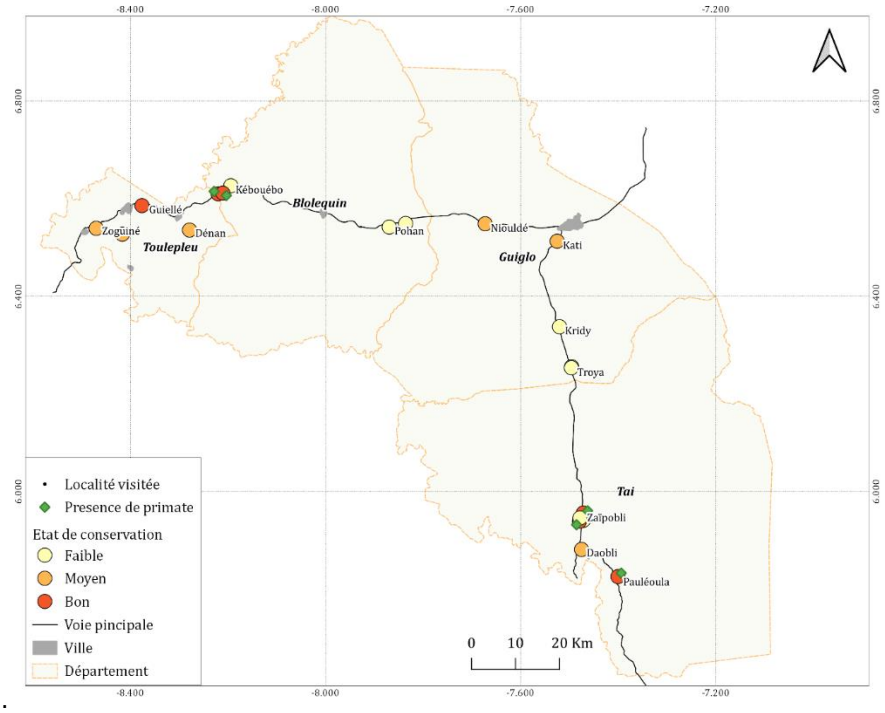

Figure 12 Carte de répartition des sites sacrés visités suivant leur fonction

4.4.4. Richesse floristique des sites visités

Les inventaires réalisés ont permis de collecter 315 espèces réparties entre 191 genres et 74 familles sur les deux sites d'étude. Les genres les plus représentés sont *Solanum* (six espèces) et *Vitex* (quatre espèces). En considérant des différents milieux inventoriés, la plus grande richesse floristique a été enregistrée dans les forêts secondaires (voir **Tableau 4 : Variation de la richesse floristique des milieux inventoriés)**.

Tableau 4 : Variation de la richesse floristique des milieux inventoriés

Milieux	Nombre d'espèces	Nombre de Genres	Nombre de Famille
Bloléquin	9		8
Guiglo	10		7
Taï	240		66
Toulépleu	54		27
Grand Total	313	39	74

Les familles des Rubiaceae (9%) des Euphorbiaceae (8 %), Caesalpiniaceae (5%) et des Mimosaceae (5%) sont les plus dominantes (voir *Figure 13 Spectre des familles dominantes dans la zone du projet*). La dominance des Rubiaceae témoigne d'un bon niveau de préservation de certains sites comme ceux de Taï et Toulépleu.

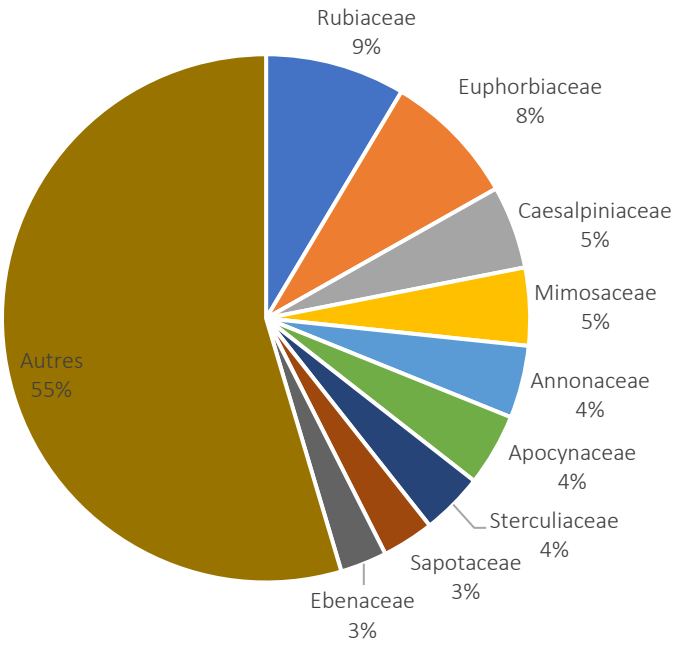

Figure 13 Spectre des familles dominantes dans la zone du projet

4.4.5. Espèces à valeur de conservation

4.4.5.1. Espèces endémiques

Sur l'ensemble des sites visités, 53 espèces endémiques ont été inventoriées. Il s'agit de 49 espèces endémiques aux forêts de l'Afrique de l'Ouest (GCW) et de quatre espèces endémiques à la Côte d'ivoire. En considérant les Département visités, Taï enregistre le plus grand nombre d'espèces (voir *Tableau 5 : Liste des espèces endémiques de la zone de projet*).

Tableau 5 : Liste des espèces endémiques de la zone de projet

N°	Espèces	Statut	Bloléquin	Guiglo	Taï	Toulépleu
1	*Afzelia bella*	GCW			1	
2	*Androsiphonia adenostegia*	GCW			1	
3	*Anthocleista nobilis*	GCW			1	
4	*Antidesma oblonga*	GCW			1	
5	*Buforrestia obovata*	GCW			1	
6	*Caloncoba brevipes*	GCW			1	
7	*Calpocalyx aubrevillei*	GCW			1	
8	*Cleistanthus sp*	GCW			1	
9	*Cola caricaefolia*	GCW			1	
10	*Culcasia glandulosa*	GCW			1	
11	*Dalbergia oblongifolia*	GCW			1	
12	*Dialium aubrevillei*	GCW			1	
13	*Dicranolepis persei*	GCW			1	
14	*Diospyros chevalieri*	GCW			1	
15	*Diospyros heudelotii*	GCW			1	
16	*Diospyros vignei*	GCW			1	
17	*Drypetes aubrevillei*	GCW			1	
18	*Drypetes aylmeri*	GCW			1	

19	*Homalium smythei*	GCW			1	
20	*Hunteria simii*	GCW			1	
21	*Kolobopetalum leonense*	GCW			1	
22	*Landolphia membranacea*	GCW			1	
23	*Maranthes aubrevillei*	GCW			1	
24	*Milicia regia*	GCW				1
25	*Neuropeltis prevosteoides*	GCW			1	
26	*Newtonia aubrevillei*	GCW			1	
27	*Octoknema borealis*	GCW			1	
28	*Placodiscus boya*	GCW			1	
29	*Platysepalum hirsutum*	GCW			1	
30	*Psychotria yapoensis*	GCW			1	
31	*Ptychopetalum anceps*	GCW			1	
32	*Rhaphiostylis cordifolia*	GCW			1	
33	*Rinorea oblongifolia*	GCW			1	
34	*Rinorea subintegrifolia*	GCW			1	
35	*Salacia lehembachii*	GCW			1	
36	*Scytopetalum tieghemii*	GCW			1	
37	*Sherbournia calycina*	GCW			1	
38	*Soyauxia floribunda*	GCW			1	
39	*Strephonema pseudocola*	GCW			1	
40	*Strychnos dinklagei*	GCW			1	
41	*Tarrietia utilis*	GCW			1	
42	*Tiliacora dinklagei*	GCW			1	
43	*Trichoscypha cavalliensis*	GCW			1	
44	*Trichoscypha lucens*	GCW			1	
45	*Triphyophyllum peltatum*	GCW			1	
46	*Uvariodendron occidentalis*	GCW			1	
47	*Vitex micrantha*	GCW			1	
48	*Whitfieldia colorata*	GCW			1	
49	*Xylia evansii*	GCW			1	
50	*Chrysophyllum taïense*	GCI			1	
51	*Dorstenia embergeri*	GCI			1	
52	*Piptostigma fugax*	GCI			1	
53	Synsepalum aubrevillei	GCI				1

4.4.5.2. Espèces menacées

Espèces menacées localement

En considérant la liste locale des espèces rares, les inventaires ont permis de recenser six espèces menacées (voir ***Tableau 6 : Liste des espèces menacées localement dans la zone de projet***). La plus rencontrée est *Lannea nigritana*. En considérant les milieux inventoriés, les zones humides et les cultures pérennes enregistrent le plus grand nombre d'individus.

Tableau 6 : Liste des espèces menacées localement dans la zone de projet

N°	Espèces	Bloléquin	Guiglo	Taï	Toulépleu
1	*Cola heterophylla*			1	

2	*Dorstenia embergeri*			1	
3	*Hoplestigma klaineanum*			1	
4	*Milicia excelsa*			1	
5	*Milicia regia*				1
6	*Placodiscus boya*			1	

Espèces menacées au niveau international

En considérant la liste rouge de l'UICN (2020), 60 individus représentant 26 espèces menacées ont été recensées (voir *Tableau 7 : Liste des espèces menacées inscrites sur la liste rouge d'UICN (2020)*). Elles sont classées en trois catégories. Il s'agit de 22 espèces considérées Vulnérables (VU) dont l'on peut citer *Albizia ferruginea, Entandrophragma cylindricum, Lophira alata, Milicia regia et Entandrophragma utile*. Une seule espèce est répertoriée dans la catégorie « en Danger » (EN). Il s'agit de *Tieghemella heckelii*. Enfin, *Triplochiton scleroxylon* et Milicia excelsa sont signalés dans la catégorie « risques faibles » (LR).

Tableau 7 : Liste des espèces menacées inscrites sur la liste rouge d'UICN (2020)

N°	Espèces	Statut	Bloléquin	Guiglo	Taï	Toulépleu
1	*Albizia ferruginea*	VU			1	
2	*Bombax brevicuspe*	VU			1	
3	*Entandrophragma angolense*	VU			1	
4	*Entandrophragma candollei*	VU				1
5	*Entandrophragma cylindricum*	VU			1	
6	*Entandrophragma utile*	VU				1
7	*Eribroma oblongum*	VU			1	
8	*Guarea cedrata*	VU			1	
9	*Homalium smythei*	VU			1	
10	*Lophira alata*	VU				1
11	*Lovoa trichillioides*	VU			1	
12	*Milicia regia*	VU				1
13	*Mitragyna ledermannii*	VU	1			1
14	*Nauclea diderrichii*	VU				1
15	*Nesogordonia papaverifera*	VU				1
16	*Piptostigma fugax*	VU			1	
17	*Placodiscus boya*	VU			1	
18	*Synsepalum aubrevillei*	VU				1
19	*Terminalia ivorensis*	VU				1
20	*Trichoscypha cavalliensis*	VU			1	
21	*Uvariodendron occidentalis*	VU			1	
22	*Khaya anthotheca*	VU			1	
23	*Tieghemella heckelii*	EN			1	
24	*Milicia excelsa*	LR			1	1
25	*Triplochiton scleroxylon*	LR			1	1

4.4.6. Enrichissement des forêts sacrées

4.4.6.1 Diversité des espèces citées par les chefs de village

A l'issue des enquêtes, les chefs de village ont cité 12 espèces pour l'enrichissement de leurs forêts. Ces espèces ont été réparties en trois groupes selon la fréquence de citation (voir *Tableau 8 : Répartition des*

espèces citées par les producteurs). Il s'agit des espèces constantes, des espèces accessoires et des espèces accidentelles.

Les espèces constantes (F ≥ 50 %), régulièrement citées (Figure 13), sont au nombre de deux : *Irvingia gabonensis* (Kplé) et *Beilschemiedia mannii* (Longer). Les espèces accessoires (25 % < F < 50 %), moyennement citées, sont au nombre de trois. Il s'agit entre autres de *Tieghemella heckelii* (Makoré), *Tectona grandis* (Teck) et *Ricinodendron heudelotii* (Akpi). Les espèces accidentelles (F < 25 %), très peu citées, sont au nombre de sept (7). Il s'agit entre autres de *Terminalia ivorensis* (Framiré), *Terminalia superba* (Fraké) et *Coula edulis* (Noisettier).

Tableau 8 : Répartition des espèces citées par les producteurs

Caractéristiques des espèces	Nom scientifique	Fréquence de citation
Constantes (F ≥ 50 %)	Irvingia gabonensis	56
	Beilschemiedia mannii	**50**
Accessoires (25 % < F < 50 %)	Tieghemella heckelii	44
	Tectona grandis	**31**
	Ricinodendron heudelotii	25
Accidentelles (F < 25 %)	Terminalia ivorensis	19
	Terminalia superba	19
	Coula edulis	**19**
	Garcinia kola.	19
	Cola nitida	**6**
	Triplochiton scleroxylon	6
	Eremospatha macrocarpa	**6**

Parmi les 12 espèces citées par les chefs de village, les espèces comme *Irvingia gabonensis*, *Beilschemiedia mannii* et *Tieghemella heckelii* sont les plus proposées pour l'intérieur/périphérie des forêts. Pour ce qui est de l'intérieur des forêts, les espèces comme *Irvingia gabonensis* et *Coula edulis* sont davantage proposées. *Tectona grandis* est la seule espèce proposée à la périphérie des forêts (voir *Figure 14 Spectre de distribution des espèces citées en fonction de la zone de forêt*).

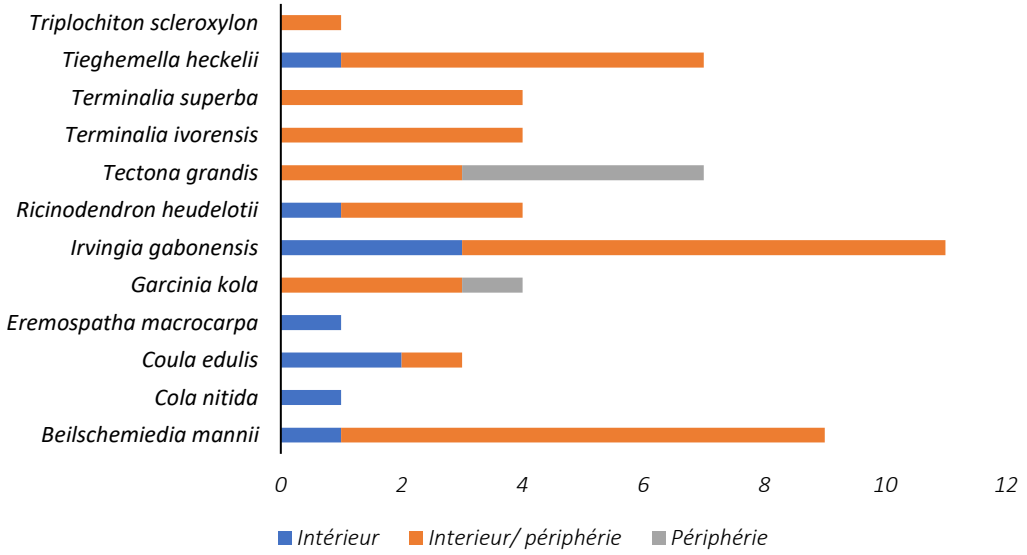

Figure 14 Spectre de distribution des espèces citées en fonction de la zone de forêt

4.4.6.2. Action demandée

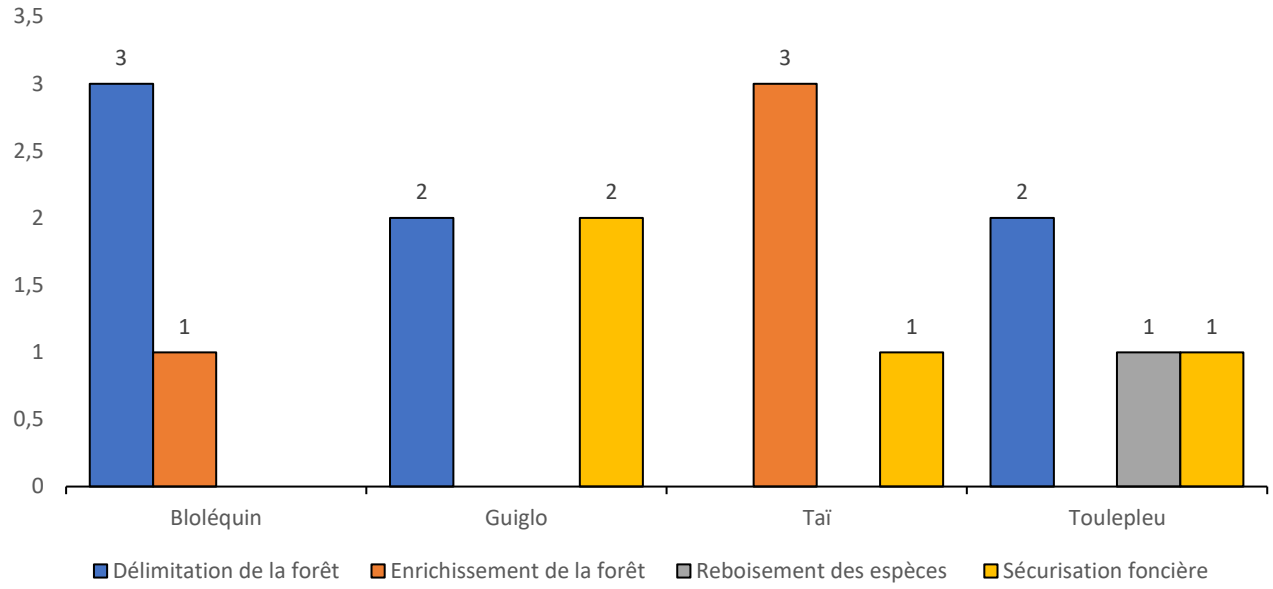

Figure 15 : Action souhaitée pour les forêts sacrées en fonction des départements

5. Le Programme Structurant de la région du Cavally

5.1. Finalité et objectif spécifique du PS

L'objectif général du PS est de **contribuer à la gestion durable des forêts locales dans la région du Cavally**. Il s'agira spécifiquement de mettre en œuvre des actions favorisant la protection et la restauration progressive des ressources naturelles et de la couverture forestière, et de prévenir et atténuer la dégradation forestière.

5.2. Stratégie globale

Les trois composantes du PS ont été proposées dans le document de PS par le Groupe de Travail (GR) de la Région du Cavally. Les ressources principales utilisées par le GR ont été les suivantes :

(i) le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) du Cavally (DGATDRL-CRC, 2021[15]) ;

(ii) le Diagnostic territorial SRADT du Cavally (DGATDRL-CRC, 2021[16]) ; (iii) le Programme prioritaire de développement territorial de la région du Cavally (DGATDRL-CRC, 2021[17]) ;

(iii) le Plan Stratégique de production agricole zéro-déforestation de la Région du Cavally (PNUD-REDD+, 2021[18]) ; et

[15] Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local (DGATDRL) du Ministère du Plan et du Développement et Conseil Régional du Cavally (CRC). S*chéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) du Cavally assorti d'une stratégie de croissance verte*. 100p.

[16] DGATDRL-CRC, 2021. *Diagnostic territorial*. 184p

[17] DGATDRL-CRC, 2021. *Programme prioritaire de développement territorial de la région du Cavally*. 22p.

[18] Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)-REDD+, 2021. *Plan Stratégique de production agricole zéro-déforestation de la région du Cavally*. 31p.

(iv) le Programme d'actions régionales GRN du Cavally (CRC, 2022[19]). L'architecture globale du cadre logique (voir Figure 16 Cadre d'intervention du PS GRN du CR du Cavally) est conservée. Le contenu des actions prévues a été mis à jour suite à l'analyse triangulaire réalisée par l'équipe d'experts lors de la mission de terrain du 04 au 23 septembre, soit :

a. analyse bibliographique extensive ;

b. visites, observations et relevés de terrain ; et

c. enquêtes auprès des parties prenantes institutionnelles, techniques, et locales (coutumiers, agriculteurs, femmes, jeunes, etc.).

Objectif global	**Contribution à la Gestion durable des forêts locales dans la région du Cavally**			
Objectifs opérationnels	**Renforcement des capacités des communautés locales pour la reconstitution du couvert végétal**		**Préservation et création de forêts communautaires**	
Résultats	**Réduction des prélèvements pour les besoins humains**	**Promotion d'une agriculture zéro déforestation génératrice de revenus**	**Création de forêts communautaires**	**Préservation des forêts sacrées**
Actions	**Action 1** : Formation des acteurs locaux à la gestion décentralisée des ressources naturelles	**Action 4** : Production de plants forestiers par les groupements de femmes	**Action 6** : Création de plantations de bois énergie et bois d'œuvre	**Action 8** : Cartographie des forêts sacrées
	Action 2 : Promotion de la culture environnementale en milieu scolaire	**Action 5** : Renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie	**Action 7** : Organisation du concours "meilleures plantation forestières"	**Action 9** : Enrichissement des forêts sacrées
	Action 3 : Promotion de foyers améliorés			

Figure 16 Cadre d'intervention du PS GRN du CR du Cavally

Le cadre logique en l'état actuel est composé de deux objectifs opérationnels (OO), avec chacun deux résultats.

OO1 : Renforcement des capacités des communautés locales pour la reconstitution du couvert végétal

OO2 : Préservation et création de forêts communautaires

5.3. Contenu du PS

Composante 1. Sensibilisation et renforcement des capacités des populations en GRN

➔ **Composante issue du résultat 1** : Réduction des prélèvements pour les besoins humains (charbon, bois de chauffe, défrichements agricoles,…)

➔ **Proposition de nouveau résultat 1** : les populations villageoises, femmes, jeunes et enfants, sont sensibilisés face aux enjeux environnementaux et de déforestation, sur les actions du PS ECOTER et participent collectivement à sa planification et mise en œuvre locale

Estimation globale du coût de la composante : 82 508 000 FCFA

⇨ ***Action 1 : Formation des acteurs locaux à la gestion des ressources naturelles***

Description initiale

Cette activité a été programmée au titre du PAA 2021 ECOTER Cavally, qui assurera son financement. Sa mise en œuvre contribuera au renforcement de l'engagement des acteurs locaux dans le programme et à la capitalisation de ses acquis.

Enseignements tirés de l'étude de faisabilité

A l'issue de la mission d'expertise sur le terrain, il a été constaté que la première étape a été réalisée en bonne et due forme en ce qui concerne la formation des acteurs des services décentralisés. Il est cependant nécessaire de poursuivre et d'étendre cette action à tous les villages ciblés, et cette fois en y incluant la communauté villageoise (autochtones, allochtones, allogènes, femmes et jeunes) sous forme de comité de gestion villageois, qui formera un socle de base pour les autres actions. Cette action est pertinente pour l'objectif OO1, à condition de davantage décentraliser la formation afin d'élargir la formation

[19] CRC, 2022. *Programme d'actions régionales de gestion des ressources naturelles du Cavally*. 94p.

à l'ensemble des personnes concernées (pour avoir de l'effet cette action doit impliquer les jeunes, les femmes, les allochtones et les allogènes).

En effet, des lacunes dans la compréhension du code foncier et la sécurisation foncière ont été constatées, et les formations jusque-là organisées étaient centrées sur les leaders communautaires (chefs de bureau départementaux), n'intégrant pas la représentativité exhaustive des instances villageoises.

Nous suggérons d'aller au plus près des populations par la formation d'animateurs et relais communautaires pour la durée du projet et la sensibilisation des comités villageois. La sensibilisation pourra aborder, au-delà des objectifs du PS et de l'état de dégradation du couvert forestier observé, les conditions préalables à la mise en place des actions sur le code foncier et la sécurisation foncière. Les femmes interrogées ont notamment exprimé leur intérêt pour une formation à la gestion des terres.
La mise en place d'un cadre de concertation entre les différents acteurs concernés dans chaque village est nécessaire, dans l'optique d'une harmonisation des interventions de formation.

Conditions de succès	**Taï**	**Guiglo**	**Bloléquin**	**Toulépleu**
Existence d'acteurs privés et publics impliqués dans la formation d'acteurs locaux	ok	ok	ok	ok
Bonnes pratiques de projets de formation d'acteurs locaux à la gestion des ressources naturelles	ok	ok	ok	ok
Existence de plusieurs projets de sensibilisation sur le certificat foncier	ok	ok	ok	ok

Les quatre départements remplissant les conditions de succès préalables, l'action pourra être menée dans toutes les zones ciblées par le PS.

Le lancement à la mise en œuvre du PS au niveau régional pourra être organisé sur le même format que les GR et réunions ayant conduit à la finalisation du PS. Les mêmes acteurs pourront être représentés, et les séances en plénière suivront des ateliers par Action (prévoir une demi-journée par Action) en petit comité avec les acteurs en charge de l'exécution et la Cellule Locale de Projet ECOTER. La présence des chefs de bureaux départementaux sera également clef.

Description des activités

A.1.1 – Sélection des relais communautaires et constitution des comités villageois GRN

Au niveau de chacun des 16 villages du PS, un formulaire d'inscription sera distribué aux comités villageois (ou coutumiers), afin de proposer un comité spécifique GRN qui devra répondre aux conditions spécifiques, soit :

- 20 à 30 membres
- Mixité de membres avec au moins 25% de femmes représentées (idem parmi le comité d'administration) et inclusion des jeunes et communautés allochtones et allogènes
- Motivation individuelle des membres à rejoindre le comité (lié à leurs activités), compréhension des enjeux et vision du comité GRN
- Motivation d'entrer dans une dynamique collective de concertation, captation des enjeux et proposition de fonctionnement
- Participation/présence aux réunions, ateliers et séance de sensibilisation

Chaque département bénéficiera d'un relais communautaire (profil d'animateur rural), soit quatre au total, dont chacun couvrira en moyenne quatre villages. Les relais auront pour rôle de faire le lien entre le Conseil Régional et les villages dans le cadre de la mise en place des séances de sensibilisation et de formation.

Ils seront également en charge de la planification des actions du PS à l'échelle villageoise, de façon participative avec les comités villageois, ainsi que du dispositif de suivi-évaluation.

Les profils requis seront des animateurs ruraux (formation minimum BAC+2 en économie/développement rural, gestion des ressources naturelles, agroforesterie, coordination de projet ruraux, etc.) avec plus de cinq ans d'expérience dans la facilitation et concertation villageoise, et planification décentralisée. Les relais appuieront les chefs de bureaux départementaux (dont le mandat exécuté sera évalué et reconduit si l'efficacité de la présence sur le terrain est validée par les autorités coutumières villageoises) et pourront :(i) être recrutés individuellement sur la base d'appel à candidature lancé par la cellule locale de projet ECOTER et devront être résidents d'au moins l'un des villages couverts par le PS ; ou (ii) via un contrat cadre avec une ONG (par exemple DRAO avec appui ANADER) disposant des ressources humaines et moyens nécessaires, disposant d'une expérience solide en la matière. Les relais seront à temps plein pour les deux premiers trimestres de lancement du projet, puis à temps partiel jusqu'à la fin du projet. Leur rémunération a été estimée à 250.000 FCFA/mois.

A.1.2 – Formation GRN et planification des actions du PS au niveau villageois

Les relais communautaires organiseront deux journées de formation dans chaque village, avec une journée théorique et une journée pratique, délivrées par un expert (ou cabinet d'expertise), en foncier et gestion des terres, mais aussi sur le code forestier, l'agroforesterie, la gestion des ressources naturelles, et la prime pour services écosystémiques (qui sera mise en place dans le cadre du PS). Ces formations s'adresseront au comité villageois GRN (participation obligatoire) et au grand public, pour tous les intéressés.

Les animateurs-relais, qui bénéficieront d'une journée de formation supplémentaire sur la planification GRN participative, organiseront par la suite des ateliers de concertation/planification qui permettront, collectivement, de dresser des plans simplifiés d'occupation des terres basés sur les objectifs de recouvrement du couvert forestier et les actions issues du PS. Ces ateliers de concertations villageois seront organisés de façon hebdomadaire au cours des premier et deuxième trimestre du lancement de projet, décisifs pour la planification des actions à venir, puis mensuellement à partir du troisième trimestre.
Le rôle du relais sera également de favoriser et créer l'adhésion des villageois dans les décisions du comité et pour harmonisation des interventions du PS. Afin de motiver la participation des membres des comités villageois, ceux-ci seront prioritaires sur les actions mises en place dans le cadre du PS, dépendamment di ciblage de celles-ci, et de leur engagement.
Le comité aura également pour rôle de soulever les questions de sécurisation foncière, et de les faire remonter au Conseil Régional via les relais communautaires quand limitant pour la mise en place des actions du PS. Les relais devront reporter à la Région sur leurs activités de façon hebdomadaire pour les deux premiers trimestres, puis mensuellement.

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi

1. Nombre de membres dans les comités
2. Nombre de femmes dans le comité
3. Nombre de sessions de formation/sensibilisation
4. Nombre de réunions de concertation du comité

Nombre d'acteurs locaux formés Cibles

1. 20 à 30 membres
2. 25% de femmes
3. 2 journées de formations ouvertes à tous
4. 4/mois en T1&T2 (A1) puis 1/mois T3&T4 (A1) et 1/mois (A2) soit 42 réunions de concertation au total
5. Au moins 30 membres par village

Indicateurs de résultats

1. Pertinence et cohérence face aux enjeux locaux du plan simplifié de restauration du couvert forestier
2. Adhésion des membres du comité et de la communauté villageoise
3. Bonne communication et remontée des sujets critiques du relais communautaire au CR

Dispositif de S&E

Les chefs de bureaux rempliront un rapport hebdomadaire sur le suivi des activités pour les deux premiers trimestres de la première année, puis des rapports d'évaluation trimestriels basés sur des grilles évaluant la bonne exécution des actions et le degré d'achèvement des résultats. Ils rapporteront au Coordonnateur Régional du PS GRN Cavally.

Estimation du coût de l'Action 1 : 24 800 000 FCFA

Phasage : l'action peut être menée dès le premier trimestre de mise en place du projet

Risques

Catégorie de risque	**Risque**	**Mesures de mitigation**
Environnemental	Néant	
Social	Exclusion des allochtones et allogènes des jurys de sélection	Établir des règles inclusives de sélection des membres du jury de sélection

⇨ ***Action 2 : Promotion de la culture environnementale en milieu scolaire***

Description initiale

« Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne » disait Victor Hugo.

C'est dans cette optique que s'inscrit la promotion de la culture environnementale en milieu scolaire qui vise à inculquer aux enfants de la région du Cavally dès leur plus jeune âge les notions environnementales ainsi que les gestes écocitoyens à mener pour la gestion durable des forêts.

Le programme appuiera une ONG/structure locale opérant dans le domaine de la gestion durable des forêts, pour assurer la promotion de la culture environnementale en milieu scolaire. Celle-ci sera sélectionnée par appel d'offre restreint à trois acteurs régionaux, dont les ONG NOFNA, ICRAF, et DRAO.

L'ONG/structure organisera des séances de sensibilisation, en liaison avec les gestionnaires des écoles. Ces dernières (écoles) seront ciblées prioritairement dans les localités bénéficiaires des activités de création de plantations de bois énergie et de plantations de bois d'œuvre, afin de renforcer l'impact du programme dans une localité ciblée et d'éviter l'éparpillement des actions/activités.

La culture environnementale ne se limitera pas à la simple acquisition de savoirs théoriques nécessaires à l'adoption des comportements responsables dans la préservation des forêts mais elle intègrera des actions de terrain axées sur la participation des élèves au planting au côté des adultes.

La participation des élèves aux planting d'arbres forestiers se pratique déjà avec succès dans le cadre des projets du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) mis en œuvre dans la région du Cavally, notamment le projet 1 école 5 hectares de forêts et le projet 1 jour 10 millions d'arbres.

Le programme capitalisera, en liaison avec l'administration forestière locale, cette approche terrain du MINEF d'implication des enfants dans le cadre de la création des plantations de bois énergie et des plantations de bois d'œuvre.

L'implication des élèves au planting se fera lorsque certaines conditions sont réunies, notamment la proximité des parcelles à planter par rapport aux écoles ou lieux d'habitation, les travaux de préparation des parcelles jusqu'à la trouaison et la pose des plants à côté des trous sont réalisés par la main d'œuvre

locale. Le rôle des enfants se limitera à la mise des plants dans les trous et les refermer avec la terre, sous l'encadrement de l'ONG/structure locale et la supervision de l'administration forestière locale.

Enseignements tirés de l'étude de faisabilité

C'est une action pertinente pour l'objectif OO1, à condition d'impliquer les compétences et savoirs locaux dans la transmission intergénérationnelle de promotion de la culture environnementale.

Cette action est à mener prioritairement dans la zone de Taï à titre pilote pour les autres départements, mais est conservée pour les autres départements car constitue un préalable à la préservation de forêts sacrées ou communautaires à surface importante et à état moyen/élevé de conservation.

Il faut valoriser les compétences locales (dans les domaines de la botanique, écologie, floristique) en les intégrant au niveau des équipes de formateurs pour la promotion de la culture environnementale en milieu scolaire. Il y a en effet, au niveau des villages, des personnes ressources qui font l'unanimité auprès de tous relativement à leur savoir sur la faune et la flore locale.

Conditions de succès	Taï	Guiglo	Bloléquin	Toulépleu
Disposition de milieu d'expérimentation	Ok	N/A	N/A	N/A
Enseignant ayant déjà participé à une action d'éducation environnementale	Ok	N/A	N/A	N/A
Présence d'acteurs capables de dispenser des formations à partir de savoirs locaux en botanique, floristique, faune etc.	ok	ok	ok	ok

Les villages ciblés dans le département de Taï disposent de milieux d'expérimentation propices et d'enseignants ayant déjà participé à une action d'éducation environnementale. On note également la présence d'acteurs capables de dispenser des formations à partir de savoirs locaux en floristique, faune etc.

De par la complexe nature d'institutionnalisation de l'éducation environnementale à l'école et le manque de moyens globalement constaté (nombre de professeurs par école, nombre d'élèves par classe, manque de manuel didactique), nous conseillons de recourir à des animations d'éducation environnementale externalisées mais régulières.

Description des activités

A.2.1 Campagne de sensibilisation et concertation avec les écoles pour bénéficier de la promotion environnementale en milieu scolaire

La CLP sera chargée, à partir du Trimestre 2 de l'Année 1, à travers les relais communautaires, d'évaluer les écoles dans les villages, afin de noter les spécificités :

1. Logistique : nombre d'élèves, organisation des cours, nombre de professeurs, intérêt du corps enseignant, curriculums actuels, créneaux possibles pour l'activité etc.
2. Pour le contenu : en partenariat avec les responsables de l'enseignement primaire, les comités villageois, identifier les modules prioritaires et le format des animations (durée dans le temps, fréquence, théorie et pratique, etc.)
3. Personnes ressources : identifier et interviewer les dites personnes ressources reconnues pour leur savoir de la flore et la faune, pour animer les séances en binôme sensible au genre

Ce diagnostic servira de base pour concevoir le contenu et format souhaités des animations et enseignements sur la culture environnementale et la forêt.

A.2.2 Séances d'éducation environnementale dans les écoles identifiées

A travers une externalisation de la prestation d'éducation environnementale par un expert mobilisé par l'ONG en charge de la réalisation de l'Action 1, le prestataire fournira les services suivants – dont la mise en place sera coordonnée par les relais communautaires :

- Montage d'un plan d'animations environnemental adapté aux enfants et aux quatre écoles identifiées
- Développement du contenu des animations, visant (de façon simplifiée et adaptée) à former sur les enjeux du changement climatique et les effets au niveau du village, l'impact d'activités humaines sur la réduction du couvert forestier,
- Le contenu, conçu avec les enseignants, sera ludique et mêlera théorie (souvent sous forme de mimes, jeux de rôle ou théâtre), et pratique avec des visites de forêts sacrées, plantation voisine de cacao, etc. incluant un volet des actions clés pour protéger cet environnement qui seront affichées sur le long terme dans les écoles, et un concours de dessin/peinture et écriture sera lancé parmi les enfants pour l'appropriation de ces actions clés
- Les personnes ressources interviendront dans le lead des visites de forêts sacrées, la signification profonde dans la culture locale de la forêt et des plantes médicinales et natives, etc.
- Les animations seront délivrées pour environ 50 enfants par village, avec environ 20 heures d'animations au total par village, divisées en plusieurs visites distinctes

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi

1. Nombre de compétences locales (savoirs locaux sur la faune et la flore et connaissance du sacré) impliquées dans la promotion de la culture environnementale en milieu scolaire
2. Nombre d'établissements scolaires impliqués dans la promotion de la culture environnementale en milieu scolaire
3. Nombre d'élèves ayant participé à des formations sur la promotion de la culture environnementale en milieu scolaire
4. Nombre d'employés scolaires (responsables et/ou enseignants ou assistants) ayant contribué ou participé au montage et déroulement des activités

Cibles

1. Entre 1 et 2 acteurs locaux par village (favoriser la mixité)
2. 1 établissement scolaire par village
3. Entre 40 et 50 enfants par village
4. Au moins deux membres du corps de direction ou enseignant

Indicateurs de résultats

1. Adhésion des enseignants et élèves au format délivré de la formation (questionnaire en plénière pour les enfants à la main levée sur leur appréciation)
2. Reprise par les professeurs de la liste des actions clés pour la préservation environnementale dans des ateliers ludiques
3. Suivi de l'appropriation des questions environnementales et actions clés pour la préservation en fin d'année 2 du projet, remonté par les relais communautaires

Dispositif de S&E

L'organisation recrutée développera et délivrera deux questionnaires à l'issue des formations, dont l'un à destination du corps enseignant (les habitudes des enfants, prise en compte des actions clés du quotidien pour l'environnement, activités ludiques sur le thème etc.) et l'autre aux enfants qui sera attribué individuellement ou collectivement à main levée. A l'aide de ces questionnaires, les relais communautaires motiveront les enseignants à poursuivre leurs actions, jusqu'à arriver à un seuil respectable d'appropriation par les élèves.

Estimation du coût de l'Action 2 : 30 990 000 FCFA

Phasage : l'action peut être menée dès la deuxième moitié de la première année du projet.

⇨ ***Action 3 : Promotion pilote de foyers de cuisson améliorés dans les 16 villages du PS***

Description initiale

La promotion de foyers améliorés vise à contribuer à la réduction du taux élevé de consommation du bois énergie dans les ménages. De ce fait il contribuera à la réduction du taux de déboisement et donc la réduction du taux de carbone émis par la cuisson des repas par ménage.

Les foyers améliorés seront acquis par le programme à travers un prestataire et mis à la disposition des ménages dont les capacités seront renforcées pour son utilisation.

Les ménages avec un fort taux d'utilisation de bois énergie seront ciblées prioritairement dans les localités bénéficiaires des activités de création de plantations de bois énergie afin de renforcer l'impact du programme dans une localité ciblée et d'éviter l'éparpillement des actions/activités.

En cas de besoin, les ménages bénéficiaires pourraient être associés aux séances de sensibilisation pour le partage de leur expérience d'utilisation de foyers améliorés.

Enseignements tirés de l'étude de faisabilité

Environ la moitié du bois extrait des forêts dans le monde est utilisée pour produire de l'énergie, principalement pour la cuisine et le chauffage. En Afrique sub-saharienne, la production de charbon de bois est une cause importante de dégradation des couverts forestiers (Sedano et al., 2016) et serait responsable de 7% de la déforestation annuelle dans le monde (Chiduyamo & Gumbo, 2013). Ces soixante dernières années, la Côte d'Ivoire a vu son couvert forestier régresser drastiquement, notamment du fait de la culture intensive et incontrôlée du cacao (Barima et al., 2016[20] ; Kouadio et Singh, 2021)[21], des déclassements inappropriés et des infiltrations clandestines dans les forêts classées, parcs nationaux et réserves, mais également de l'accroissement urbain et de la surexploitation des ressources forestières pour le bois d'œuvre et le charbon/bois de feu. Le charbon de bois est principalement utilisé dans les zones urbaines et péri-urbaines, mais sa production est généralement le fait de producteurs dans les zones rurales, qui utilisent des technologies simples avec de faibles rendements (entre 10 et 22 %) (FAO, 2017)[22]. La collecte de bois de feu n'est pas identifiée comme une cause primaire de déforestation, mais plutôt comme une valorisation de bois issu des défrichements des terres pour l'agriculture ou l'urbanisation. Les filières bois de feu et charbon de bois étant en grande partie informelles, il est très difficile de quantifier les volumes de bois-énergie prélevés.

Si l'objectif de l'action est la réduction de la quantité de bois utilisé par les ménages, il serait pertinent de ne pas exclure d'emblée les utilisateurs de charbon de bois et donc les populations urbaines. Par ailleurs, une caractérisation des volumes de bois/charbon consommés par ménages permettrait de définir un objectif en matière de réduction de consommation.

Une fois un objectif clair fixé, une étude de faisabilité pourrait être menée afin de clarifier la stratégie à adopter en termes de populations cibles et de nombre de ménages visé, ainsi que de modèles de cuiseurs à promouvoir (biomasse, performance, etc.).

Dans l'objectif de réduire la consommation de biomasse-énergie, les bailleurs ont souvent visé les consommateurs finaux, à savoir les ménages en leur proposant des cuiseurs dits améliorés, souvent sans contreparties. Malgré des années de promotion dans certains pays africains (en particulier en Afrique de l'Est, pionnière en matière d'initiatives de production et de diffusion), la diffusion des cuiseurs améliorés reste relativement faible. Selon la GIZ (2015)[23], un grand nombre de paramètres techniques, socio-culturels et économiques doivent être pris en compte pour assurer une adoption durable par les populations cibles.

Le Stockholm Environment Institute (SEI, 2016)[24] identifie plusieurs facteurs clés pour garantir le succès de la diffusion des cuiseurs : i) la **qualité et les caractéristiques** des cuiseurs (efficacité, réduction des

[20] Barima YSS., Kouakou ATM., Bamba I. Sangne YC. Godron M., Andrieu J. Bogaert. J., 2016. Cocoa crops are destroying the forest reserves of the classified forest of Haut-Sassandra (Ivory Coast). Global Ecology and Conservation 8 (2016) 85–98

[21] Kouadio K.I., et Singh R., 2021. Deforestation and threat to Biodiversity in developing countries: Case of Ivory Coast. Wesleyan Journal of Research, Vol 14 No 07 (March 2021). 12p.

[22] FAO. 2017. The charcoal transition: greening the charcoal value chain to mitigate climate change and improve local livelihoods, by J. van Dam. Rome, Food and Agriculture Organization of the United Nations. 185p.

[23] GIZ, 2015. Towards sustainable modern wood energy development. Stocktaking paper on successful initiatives in developing countries in the field of wood energy development. 92p.

[24] SEI, 2016. Policy brief Bringing clean, safe, affordable cooking energy to Kenyan households an agenda for action. 6p

émissions, conception répondant aux divers besoins des utilisateurs, accessibilité, facilité d'utilisation), ii) des **solutions de financement tant pour les utilisateurs finaux que pour les entreprises de fabricants** de cuiseurs ; iii) un **environnement politique et réglementaire favorable**, y compris l'établissement de normes de qualité/performance ; iv) et une **approche strictement commerciale** (et pas seulement la distribution de cuiseurs 100% subventionnés).

En accord avec ces constats, les principaux enseignements du projet EnDev mené par la GIZ dans plusieurs pays africains recommandent une action à plusieurs niveaux (GIZ, 2013) :

- ➔ **Mobiliser le secteur public** afin de créer un environnement commercial favorable en développant des politiques de soutien, en imposant l'élaboration de normes et en mettant à disposition des fonds d'adoption sur une période limitée afin de sensibiliser le public.
- ➔ **Etablir des partenariats à long terme avec des entreprises/acteurs du secteur privé** déjà implantés afin d'assurer l'approvisionnement (en les aidant à obtenir un statut juridique, en renforçant les capacités à la fois administratif et technique pour maintenir les entreprises en activité et assurer leur croissance, faciliter l'accès au soutien financier à long terme)
- ➔ **Sensibiliser le public**, **stimuler la demande** en assurant la durabilité, la qualité et la fonctionnalité des cuiseurs et proposer des **solutions de paiements** pour construire un système de marché opérationnel, les subventions aux consommateurs n'ayant pas été efficaces.

Cela met en lumière **l'importance de bien analyser le contexte de diffusion des cuiseurs à plusieurs niveaux.**

Au niveau national, il est important d'avoir une vision claire des **technologies disponibles** sur le marché, des **acteurs du secteur** et du **cadre légal/institutionnel. Au niveau local**, il est primordial de **bien comprendre les habitudes de cuisson locales et modes d'approvisionnement en combustible en différentiant les zones urbaines et rurales**.

D'autre part, l'expérience a prouvé que les projets de diffusion considérés comme "ratés" soit d'une faible adhésion et durabilité (soit à cause d'une technologie pas assez adaptée ou pour défaut de manque de services de réparation) créent un précédent négatif dans la région et contribuent à générer de la méfiance vis-à-vis des cuiseurs améliorés de la part des ménages.

C'est donc en prenant en compte l'ensemble de ces éléments qu'une action efficace pourra être planifiée en vue de diffuser des cuiseurs améliorés de façon pérenne dans la Région du Cavally. Aucune action de promotion des foyers améliorés en cours ou clôturée n'a été constatée dans les quatre départements du Cavally. Les populations interrogées n'ont pour l'instant pas d'information concernant les cuiseurs et leurs fonctions, ni ne présentent d'intérêt pour la question.

Le bois utilisé pour la consommation domestique au niveau des 16 villages ruraux concerne selon nos observations du bois de ramassage (bois déjà « mort »). Le combustible couramment utilisé dans les villages est le bois. Il est crucial que les actions de sensibilisation et d'information accompagnent cette action dans sa mise en œuvre sur le long terme, et que celle-ci soit basée sur des matériaux disponibles et sans coûts au niveau des villages. Au plus proche du Cavally, c'est dans le Tonkpi qu'a eu lieu une expérience à succès de promotion de foyers améliorés en matériaux locaux en 2021, appuyés par le CR du Tonkpi et le projet ECOTER, et mis en place par l'ONG Mon Environnement dans six localités de Man. 120 femmes ont été formées dans les localités du projet – soit 20 femmes par village – pour une durée de trois mois, et un budget total à hauteur de 2 500 000 FCFA. Le projet visait à sensibiliser et à former les ménages à l'usage des foyers améliorés dans la région du Tonkpi en vue de réduire la consommation du bois de chauffe. L'Objectif global était de contribuer à réduire la destruction des forêts à travers la promotion des foyers améliorés en banco.*

Le projet s'est déroulé en cinq phases :

1. Campagne d'information par voie de radios locales de mobilisation communautaire dans les six localités du projet
2. Lancement du projet par l'ONG avec les partenaires institutionnels, le représentant du préfet et chefs de village
3. La formation auprès des femmes : 2 jours de formation par village
4. Le suivi de l'activité : 1 jour par village
5. La cérémonie de remise de diplômes aux participantes

Les conclusions de l'intervention présentent : (i) une bonne adhésion des autorités administratives et coutumières ; (ii) un engouement des populations bénéficiaires, notamment des femmes car l'activité était orientée vers des ménages tenus par des femmes ; et (iii) l'appropriation de la fabrication des foyers améliorés par les bénéficiaires.

Plusieurs leçons apprises de ce projet peuvent appuyer la définition des modalités de l'activité dans le présent PS, notamment :

- L'utilisation des radios locales dans la mobilisation communautaire s'est révélée efficace
- Flexibilité face aux enjeux potentiels d'ordre logistiques, administratifs, techniques et financier nécessaire, et anticipation à prévoir
- Besoin de prise en compte de la disponibilité des autorités villageoises et de la situation dans les villages (ex : élections législatives), pouvant mener au report de certaines séances
- Limitation et insuffisance des ressources (financières, humaines et logistiques) attribuées
- Insuffisance de suivi et reporting avec des indicateurs fiables, notamment sur le choix du modèle de foyer amélioré (dimensions, performance énergétique, durabilité etc.), sur l'utilisation après départ du projet, sur la diffusion des pratiques, sur d'éventuels enjeux d'utilisation, etc.

Conditions de succès	**Taï**	**Guiglo**	**Bloléquin**	**Toulépleu**
Présence de combustibles (bois, charbon)	ok	ok	ok	ok
Information et connaissances concernant les foyers améliorés	non	non	non	non
Intérêt pour les foyers améliorés en zone rurale	Pas encore	Pas encore	Pas encore	Pas encore

Description des activités

A.3.1 Renforcement des capacités du prestataire de mise en œuvre pour la pérennisation des compétences locales

- Recrutement par le CR d'un.e expert.e ou cabinet spécialisé dans les foyers de cuisson améliorés et bioénergie, afin de former l'équipe de l'ONG en charge sur l'ensemble des enjeux techniques (principalement), ainsi que les aspects sociaux et environnementaux de l'utilisation et adoption de foyers améliorés
- Accompagnement par l'expert.e de l'ONG pour la mise en place d'une enquête simplifiée dans les villages, permettant de parcourir les habitudes de consommation des ménages, l'usage des combustibles et opinion/niveau de sensibilisation ; frein à l'utilisation et à l'entretien du foyer : disponibilité des matériaux locaux (briques ?) ; impacts socio-économiques éventuels (économie d'argent, de temps de collecte, de temps de cuisson, usage fait du temps et de l'argent gagné, changements observées sur l'état de santé)
- Le modèle de foyer amélioré promu en région du Tonkpi est repris selon les résultats de l'enquête, et des tests de performance énergétiques sont réalisés, notamment sur la consommation de bois et le gain de temps (ex : test d'ébullition de l'eau – TEE) en comparant 3 foyers améliorés nouvellement installés en région du Tonkpi, et 3 modèles de foyers traditionnels de deux villages parmi les 16 villages cibles

A.3.2 Mobilisation communautaire

- Présentation du projet aux autorités administratives, coutumières des villages cibles à rencontrer
- Rencontres d'information individuelles (entretiens) et collectives (focus groupes) avec les ménages cibles
- Conventions signées avec les radios locales

A.3.3 Sensibilisation et formation

- Deux jours de formation dans chaque village à destination des femmes ciblées par l'activité

  - Une journée théorique et démonstration
  - Une journée pratique : construction des foyers de cuisson améliorés par les femmes et jeunes
- Une journée de formation auprès des jeunes dans les villages sur la mise en place, entretien et maintenance des foyers améliorés, et de différents types de foyers selon la demande
- Organisation d'une cérémonie de fin de formation et remise de diplômes

A.3.4 Evaluation et capitalisation de l'adoption des foyers améliorés dans les 16 villages

- Réalisation d'une enquête huit mois après la mise en place de l'activité : afin de capitaliser sur les expériences dans les quatre départements et auprès des 16 villages
- Un.e expert.e / cabinet appui au développement d'un rapport de fond (qualitatif et quantitatif) et leçons apprises basé sur cette expérience

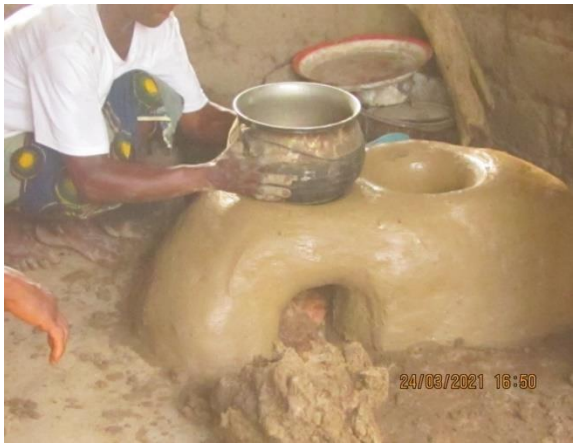

<u>Suivi et évaluation</u>

Indicateurs de suivi

1. Nombre d'enquêtes réalisées en amont de l'activité
2. Nombre de femmes bénéficiant de la formation
3. Nombre de jeunes bénéficiant de la formation
4. Nombre de jours total de formation
5. Nombre de villages bénéficiant de la capitalisation d'expérience

Cibles

1. Une enquête suivi d'un rapport de démarrage et une enquête de suivi-évaluation en fin de projet
2. Minimum 320 femmes bénéficiant de la formation (20 femmes par village)
3. Minimum 320 jeunes bénéficiant de la formation (un jeune par ménage cible)
4. Quatre jours de passage / formation
5. 16 villages bénéficient de la capitalisation d'expérience dans le rapport final

Indicateurs de résultats

1. Le diagnostic renseigne de façon exhaustive sur l'impact potentiel de cette action et les modalités de sa mise en œuvre et de son succès
2. Les foyers de cuisson améliorés sont adoptés par les ménages
3. Les foyers de cuisson améliorés contribuent à un gain de temps des femmes, et à une meilleure performance énergétique (moins de consommation de bois)

Dispositif de S&E

Le partenaire de mise en œuvre en charge de l'activité sera chargé de développer et attribuer les questionnaires de S&E, et restituer les résultats aux relais communautaires, chefs de bureaux, CLP et tous les acteurs impliqués. Au-delà de l'évaluation d'impact de l'activité à petite échelle, le prestataire devra

capitaliser les résultats et projeter l'impact possible sur une extension de l'activité à plus large échelle, potentiellement dans le cadre de nouveaux financements.

Estimation du coût de l'Action 3 : 26 718 000 FCFA

Phasage : action mise en place dès le trimestre 1 de l'année 1

Composante 2. Promotion d'une agriculture zéro déforestation génératrice de revenus

➔ **Composante issue du résultat 2** : Promotion d'une agriculture zéro déforestation génératrice de revenus

➔ **Proposition de nouveau résultat 2** : la diversification issue de l'agroforesterie permet aux planteurs de cacao d'améliorer leurs revenus, ainsi que ceux des productrices de plants forestiers

Estimation globale du coût de la composante : 66 080 000 FCFA

⇨ *Action 4 : Production de plants forestiers par les groupements de femmes*

Description initiale

La production de plants forestiers se fera à travers des pépinières qui seront mis en place par les groupements de femmes qui bénéficieront de l'encadrement d'une ONG/structure compétente en la matière.

Ces plants sont destinés aux activités d'enrichissement des forêts sacrées, de création de plantation de bois énergie/bois d'œuvre, d'agroforesterie et au remplacement des plants morts après la mise en terre.

Les groupements seront ciblés dans les villages bénéficiaires des activités forestières, prioritairement les activités de création de plantations de bois énergie et bois d'œuvre pour susciter l'engouement des villages/communautés pour la mise à disposition de parcelles.

Le programme mettra à la disposition de chaque groupement, les semences et plants sélectionnées, les sachets de pépinière et des outils de travail (daba, machettes, arrosoirs, etc.).

La nature des essences (qui orientera le choix des semences) sera identifiée par l'administration forestière en liaison avec les bénéficiaires des activités forestières du programme, en fonction de leur besoin.

Les semences seront achetées auprès de l'administration forestière par le programme. Cette option est conseillée. L'autre option serait de récolter des graines au sein des reliques forestières locales ou sur des arbres isolés, avec l'appui de l'administration forestière.

Avec l'appui de l'administration forestière, le groupement est tenu de bien choisir le site de sa pépinière (aussi proche que possible du site de plantation, terrain non inondable et point d'eau intarissable), de suivre la production, d'entretenir les plants et de sécuriser sa pépinière.

Les plants de bonne qualité seront acquis par le programme au prix de 300 FCFA l'unité. La réception des plants sera assurée par le Groupe de Travail GRN et portera sur les essences dont les plants sont conformes aux normes requises. Les plants non-conformes seront rejetés et ne pourront être dédommagés au groupement.

En cas de besoin, le programme pourrait avoir recours à l'administration forestière locale ou un pépiniériste privé pour l'achat de plants forestiers dont le prix sera négocié en fonction de la nature de l'essence.

Enseignements tirés de l'étude de faisabilité

Cette action semble pertinente pour atteindre l'objectif OO2. L'action est demandée dans tous les villages visités.

Dans plusieurs villages existent des groupements de femmes organisés, pouvant mener à bien cette activité. Certaines sont bien organisées et mènent déjà l'activité. La volonté est présente dans chacun des 16 villages, mais nous suggérons de mener l'action en ciblant deux villages par département, avec un accent sur Guibobly dont la pépinière devra coller à des besoins conséquents de plants forestiers pour le reboisement de la réserve forestière. La création de pépinière dans tous les villages ciblés créerait en effet

un surplus de production de plants et donc une mévente de cette production, déjà constaté dans certaines localités visitées.

Le choix des groupements sera ciblé sur les groupements bien organisés, ayant une formation et un minimum d'expérience dans l'activité, et sur base d'évaluation préalable de la demande. Des promesses d'achat peuvent être émises par le PS, pour répondre aux besoins des différentes actions (notamment enrichissement des forêts sacrées, agroforesterie et bois énergie/d'œuvre) ; et démarrer avec des commandes adaptées à ces besoins. Cela évitera les surplus, invendus, et la démotivation.

Il est important de revoir à la hausse le coût d'achat des plans avec les groupements de femmes. Le coût de 300 FCFA proposé par le projet n'est pas attractif et risque de ne pas trouver d'intérêt, les entretiens ont montré que le coût d'achat devient attractif à partir de 600 FCFA.

Activités et revenus actuels des groupements de femmes. Dans les différents villages, chaque groupement de femme (association) exerce au moins une Activité Génératrice de Revenu (AGR). Certains groupements exercent plusieurs AGRs. La culture du vivrier apparait comme la principale activité de tous les groupements avec 77% du global des activités (voir *Figure 17 Répartition des activités en fonction des villages*).

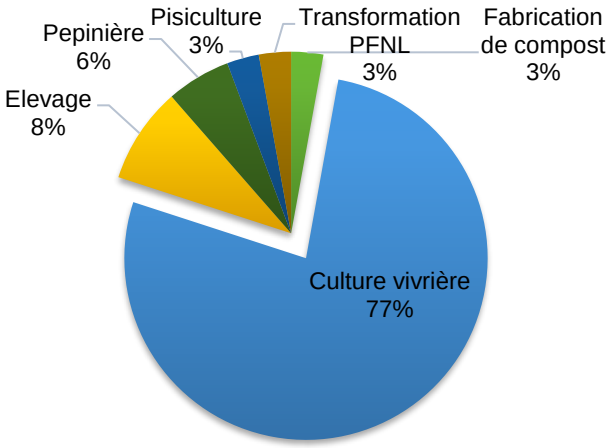

Figure 17 Répartition des activités en fonction des villages

La culture vivrière (riz, manioc, maïs, haricot vert, aubergine et banane plantain) est la plus importante production pour les quatre départements. De tous les départements, celui de Taï enregistre le grand taux d'activités vivrières (voir *Figure 18 Répartition des activités en fonction des départements*).

La transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL) et la fabrication de compost sont des activités propres au département de Taï. A notamment été constatée la transformation et commercialisation d'huile et de beurre de makoré à Zaipobly.

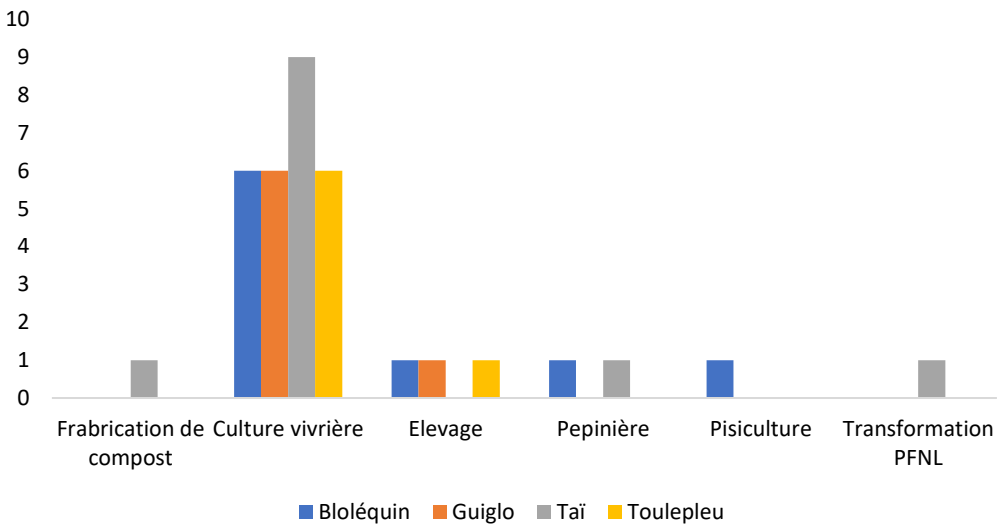

Figure 18 Répartition des activités en fonction des départements

Les enquêtes révèlent que les groupements de femmes ont participé à différentes formations que l'on peut regrouper en cinq catégories (voir *Figure 19 Récapitulatif des motivations à la formation de pépiniériste*). La majorité des pépiniéristes ont participé à la formation en vue d'accroitre leur revenu à travers les bonnes pratiques agricoles (13 groupements) ou pour l'élevage (5 groupements). La création de pépinières d'arbres forestiers a été évoquée par deux groupements.

Structure	Bonnes pratiques agricoles	Élevage	Création de pépinière	Gestion de projet	Production de savon
AGA			1		
ANADER	5				
CARE	1				
CARITAS		1			
CDCom					1
Conseil Danois				1	
ADRAO	1	1			
DSC			1		
Léonie Bonhin	1				
ONG	4	2			
PAPC		1			
Total général	13	5	2	1	1

Figure 19 Récapitulatif des motivations à la formation de pépiniériste

Difficultés et besoins dans le métier de pépiniériste. Tous les groupements de femmes interrogés sont intéressés par à la mise en place de pépinières dans l'ensembles des départements. Cependant, seuls deux groupements ont l'espace nécessaire et l'expériences dans ce projet. Il s'agit des groupements de Zaipobly et Dobly (département de Taï).

Les principales difficultés évoquées par les pépiniéristes au cours des entretiens ont été le manque de parcelles disponibles pour l'installation de nouvelles pépinières, et surtout le manque de clients et de marché. La dernière difficulté concerne la prolifération des maladies et des ravageurs sur les plants en pépinière, généralement considérés comme de mauvaise qualité. En cas de besoin, le programme pourrait avoir recours à l'administration forestière locale ou un pépiniériste privé pour l'achat de plants forestiers dont le prix sera négocié en fonction de la nature de l'essence.

Dans le cadre de ce projet, les plants sollicités pour la mise en place de pépinières se répartissent dans différentes catégories. Les arbres fruitiers sont les plus appréciés (50%), suivi des arbres fruitiers/forestiers (voir *Figure 20 : Proportion des types d'arbres demandés par les pépiniéristes*).

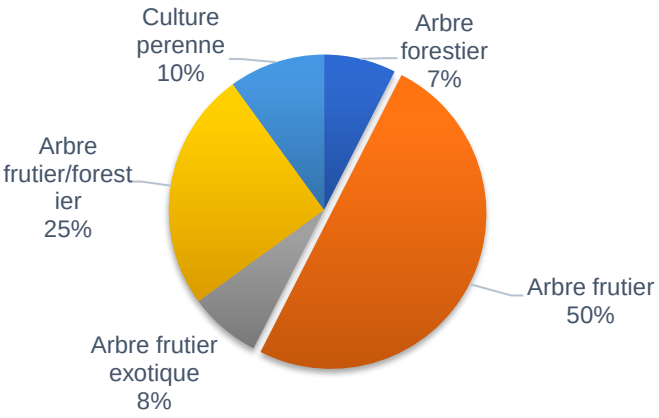

Figure 20 : Proportion des types d'arbres demandés par les pépiniéristes

Conditions de succès	Taï	Guiglo	Bloléquin	Toulépleu
Existence de groupements de femmes organisés/structurés	ok	ok	ok	Ok
Présence de planteurs de cacao qui seront sensibilisés à l'agroforesterie, acheteurs potentiels des plants	ok	ok	ok	ok
Activité déjà présente et appuyée par des projets	ok	N/A	N/A	N/A
Fragilité de la chaine de valeur	ok	ok	ok	ok
Manque de demande en plants forestiers	ok	ok	ok	ok

Description des activités

A.4.1 Accompagnement de groupements de femmes pour le développement de l'activité de production de plants forestiers

Les relais communautaires, accompagnés de l'ONG/structure (par exemple NOFNA avec appui des services forestiers régionaux) choisie pour la mise en place de l'Action 4, iront à la rencontre de chacun des groupements de femmes dans les villages pré-identifiés. L'entretien avec le groupement permettra d'une part de présenter à nouveau les activités du PS, et de reclarifier la structure spécifique, les rôles de chaque membre, activités principales (dont AGR), fonctionnement, et l'expertise en matière de production de plants forestiers. Les groupements pourront s'enregistrer pour prendre part au projet, repréciser leur intérêt, motivation et objectifs (espèces, volumes, organisation, commercialisation, etc.), et les données de base seront collectées.

Une deuxième séance permettra, en parallèle du démarrage des Actions 4 et 6 (qui seront demandeuses des plants et permettront de quantifier les besoins), de proposer une commande à chaque groupement, basée sur la demande évaluée en plants forestiers des Actions 4 et 6. Les capacités de production seront évaluées ensemble et échelonnées dans le temps, avec des plans d'affaire simplifiés réalisés de façon collective. Les besoins en formation et renforcement de capacités (dont octroi d'un fonds de roulement) pour répondre à la commande seront évalués. Une promesse d'achat sera alors signée par le projet avec chacun des groupements de femmes.

La convention d'encadrement des groupements de femmes en matière de production de plants forestiers par l'ONG/structure sera détaillée et signée pour la durée du projet, intégrant le renforcement des capacités des femmes sur la gestion financière.

Les kits de démarrage distribués ou subventionnés seront proposés par l'ONG en charge et valisés par la CLP, ainsi que les modalités et plannings détaillés de structuration des pépinières. Les outils seront sélectionnés participativement avec chacun des groupements et les services forestiers de la région seront distribué pour l'équivalent de 30 femmes par village sur les quatre villages sélectionnés.

A.4.2 Appui à la commercialisation des plants forestiers et suivi des impacts de l'activité

Afin d'appuyer le transport et la commercialisation des plants forestiers pour les besoins du projet (Actions 4, 6 et 9), des tricycles seront achetés par le programme et distribués à chacun des groupements (1 tricycle/groupement), pour le transport et livraison des plants dans les villages pour l'agroforesterie, les plantations de bois d'œuvre/énergie et l'enrichissement des forêts sacrées. Au moins 3 personnes devront attester de la bonne réception des plants dans les villages et les inventorier : l'appui de l'ONG/structure, le relais communautaire et le chef de comité villageois GRN.

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi

1. Nombre de groupements de femmes formés et accompagnés dans la mise en place de pépinières de plants forestiers
2. Nombre de femmes par groupements accompagnés
3. Nombre de promesses de commande de gros par groupement
4. % de plants produits sur le total nécessaire pour l'activité
5. Nombre d'emplois temporaires créés

Cibles

1. 8 groupements de femmes sont formés et accompagnés dans la mise en place de pépinières de plants forestiers
2. Au moins 20 femmes par groupements
3. Au moins 2 promesses de commande de gros par groupement
4. 80% plants produits sur le total nécessaire pour l'activité
5. 100 emplois temporaires créés

Indicateurs de résultats

1. Les groupements sont formés et leurs compétences en matière de production de plants forestiers est améliorée
2. L'organisation du groupement pour l'activité génère des revenus équitablement redistribués par charge de travail et d'engagement
3. L'activité attire la demande externe (hors projet)

Dispositif de S&E

Le partenaire de mise en œuvre en charge de l'activité sera chargé de développer et attribuer les questionnaires de S&E, et restituer les résultats aux relais communautaires, chefs de bureaux, CLP et tous les acteurs impliqués. Le prestataire devra s'assurer que les promesses de commande sont préfinancées (au moins à hauteur de 25%) et rémunérées entièrement à la livraison des plants dans les villages par les budgets achat de plants des Actions Agroforesterie et reboisement. Les transactions se feront via un système de mobile money et la redistribution sera encadrée par l'ONG en charge. La structure sera aussi chargée d'être au plus près de l'écoute des besoins des groupements, d'accompagner la montée en leadership et autonomisation du groupement et de ses membres, et d'évaluer les impacts du projet sur le quotidien et sa rentabilité pour les femmes à titre individuel et collectif (amélioration des revenus vs charge de temps passé).

Estimation du coût de l'Action : 15 640 000 FCFA

Phasage : L'action peut être menée dès la première année du projet. Elle débutera par le renforcement des groupements de femmes, et un appui à la structuration pour les groupements non encore bien organisés.

Risques

Catégorie de risque	Risque	Probabilité de risque	Impact de risque	Mesures de mitigation
Environnemental	- Pollution des sites de production avec des sachets plastiques - Pollution des rivières proches des sites de production avec l'usage des pesticides	Moyen	Moyen	- Construction d'abris de stockage du matériel - - Entretien régulier des sites - - Formation au bon usage des pesticides et à la gestion des déchets
Social	- Mauvaises organisations des femmes - Exclusion des populations autochtones et allogènes	Elevé	Elevé	
Capacités institutionnelles	- Pas de connaissances dans la production de plants forestiers	Faible	Faible	
Opérationnel	- Pas de connaissances dans la production de plants forestiers	Moyen	Moyen	

⇨ ***Action 5 : Renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie***

Description initiale

Le programme appuiera les paysans pour la création de plantations agroforestières dans le domaine rural avec l'encadrement d'une ONG/structure compétente en agroforesterie.

Le système agroforestier proposé dans le cadre du programme consiste à introduire dans les cultures pérennes existantes ou nouvelles des essences d'arbres locales à vocation diverses alimentaires, médicinales, bois d'œuvre, etc.

Les essences d'arbres utiles pour les populations seront privilégiées afin de faciliter l'adoption des techniques agroforestières proposées dans le cadre du programme.

La culture pérenne privilégiée est le cacao en association avec diverses essences notamment l'Akpi (*Ricinodendron heudelotii*), et le Petit cola (*Garnicia cola*).

Les arbres forestiers seront plantés à la densité maximale de 50 tiges/ha.

Pour susciter l'engouement des paysans dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité, le programme mettra à la disposition des producteurs les plants forestiers de leur choix pour le planting dans leur parcelle.

Le planting est à la charge des agriculteurs. Cela représente leur contribution pour bénéficier gratuitement des plants forestiers de leur choix et de l'encadrement en agroforesterie.

Enseignements tirés de l'étude de faisabilité

L'action est pertinente pour l'attente des résultats du deuxième Objectif, mais doit être accompagnée d'une bonne sensibilisation sur le sujet, ouverte à tous. Cette sensibilisation doit se faire au sein des villages avec toutes les communautés. L'intérêt pour l'agroforesterie est largement constaté, avec une action demandée dans tous les villages visités.

Ce renforcement doit axer principalement sur les bienfaits de l'agroforesterie, surtout en termes de gains de production (et potentiel de valorisation), de durabilité de la production et sur le code forestier afin qu'ils sachent qu'ils ont la propriété sur les arbres plantés dans leur plantation. Il est recommandé d'aider au planting des plants dans les plantations et faire un suivi sur le terrain. La production de cacao étant dominante dans toute la région, il faut cibler tous les villages visités pour cette activité, tout en prenant en compte les menaces citées : notamment la peur des intrusions liées.

Diversité des espèces citées par les planteurs de cacao. A l'issue des enquêtes, les producteurs ont cité 19 espèces couramment maintenues dans les plantations de cacaoyers. Quatre de ces espèces sont plus appréciées par les producteurs. Il s'agit entre autres de *Beilschemiedia mannii*, *Mangifera indica*, *Persea americana* et *Ricinodendron heudelotii* (voir *Figure 21 Liste des espèces maintenues dans les plantations*). L'intérêt porté à ces espèces est strictement alimentaire.

Espèces	Bloléquin	Guiglo	Taï	Toulépleu	Total général
Anacardium occidentalis	1				1
Beilschemiedia mannii	3	2	5		10
Ceiba pentadra			1	1	2
Ceiba pentandra	1	1			2
Citrus limon	1		1		2
Citrus reticulata	2	1		1	4
Citrus sinensis	4	1		2	7
Cola nitida	2		2	2	6
Eleais guineense				1	1
Garcinia kola	1	1			2
Irvingia gabonensis	2	1	1	1	5
Mangefera indica			2	3	5
Mangifera indica	3	1			4
Milicia excelsa				1	1
Pachystachys coccinea	1				1
Persea amercana		1			1
Persea america			1	3	4
Persea americana	4				4
Piptadeniatrum africanum	1				1
Psydium guajava	1	1			2
Ricinodendron heudelotii	3	1		3	7
Terminalia superba	1	1	2	1	5
Tieghemella heckelii	1	1			2
Total général	**32**	**13**	**15**	**19**	**79**

Figure 21 Liste des espèces maintenues dans les plantations

Perceptions liées à la conservation des espèces forestières dans les plantations cacaoyères. Plusieurs perceptions et raisons justifient le choix des espèces conservées dans les plantations cacaoyères (voir *Figure 22 Motifs de conservation des espèces*). En effet, 15% des producteurs ont conservés les espèces « parce qu'elles favorisent la productivité cacaoyère » ; 17% des producteurs enquêtées ont conservé les espèces « pour la régularisation de la pluviométrie » ; 38% conservent les espèces « pour lutter contre la déforestation » ; et 18% des producteurs ont conservé pour « servir de plantes d'ombrage aux cacaoyers ». Une dernière catégorie de producteurs (12%) conserve les espèces « car elles constituent des sources de revenu additionnelles en dehors de la vente de cacao ».

Perceptions	Fréquence de citation (%)
Accroitre la productivité de cacao	15 %
Régularisation de la pluie	17 %
Lutte contre la déforestation	38 %
Ombrage des plants de cacao	18 %
Source de revenu additionnelle	12 %

Figure 22 Motifs de conservation des espèces

Il a été constaté que, si la majorité des planteurs de cacao ont déjà été sensibilisés au sens de l'agroforesterie, peu l'appliquent réellement sur leurs parcelles, ou de mauvaises expériences les ont dissuadés de l'appliquer, notamment (i) le manque d'accompagnement et d'expérimentations ou démonstrations progressives et fructueuses ; (ii) la peur de l'intrusion d'exploitants de bois et vol d'arbres forestiers ; (iii) ou n'en voient pas l'objectif économique à court et moyen terme.

Conditions de succès	Taï	Guiglo	Bloléquin	Toulépleu
Activités menées par plusieurs structures	ok	ok	ok	ok
Populations ayant entendu parler de l'agroforesterie	ok	ok	ok	ok
Existence de producteurs et groupements de cacao	ok	ok	ok	ok
Peur des intrusions liées à l'exploitation des plants forestiers par autrui	ok	ok	ok	ok
Sensibilisation sur les gains économiques de l'agroforesterie et valorisation des plants forestiers				

Il est important de revenir sur le contexte complexe de la forte contribution de la production de cacao à la déforestation (notamment les politiques publiques ayant facilité l'infiltration des planteurs) dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, dont l'agroforesterie seule n'atténuera pas l'ampleur. Tel que mentionné dans le ***Baromètre du Cacao 2022*** : « *Après deux décennies de discussions sur la durabilité dans la filière cacao, nous en arrivons à poser la question suivante : « Pourquoi n'avons-nous pas encore résolu ces problèmes ? » Il est vrai qu'on a parfois le sentiment que le Baromètre Cacao aborde les mêmes sujets tous les deux ans. En réalité, des problématiques supplémentaires sont apparues au fil des ans. Certaines sont interdépendantes et mettent en lumière les enjeux de la protection de l'environnement. La déforestation et la perte de biodiversité sont provoquées par la culture du cacao, le changement climatique affecte cette culture et est aggravé par la déforestation, tandis que l'utilisation de produits phytosanitaires cause des dommages environnementaux et est dangereuse pour ceux qui les appliquent.* » La traçabilité du cacao et la réglementation des conflits sont des outils indispensables mais complexes pour lutter contre

la déforestation. Le changement climatique, s'ajoutant aux conséquences de la déforestation dans la Région du Cavally et l'Ouest du pays, a déjà modifié considérablement le régime pluviométrique dans la zone. Il est nécessaire de développer de nouvelles variétés et de se diriger vers l'agroforesterie et le reboisement comme mesures d'atténuation et d'adaptation indispensables, mais il est aussi important de considérer la diversification et l'ouverture vers d'autres productions. Il a été constaté que les faibles taux d'adoption et de survie des arbres, mais aussi l'absence de définitions communes, entravent le déploiement à grande échelle des systèmes agroforestiers basés sur le cacao.

Pour remonter davantage en amont, il a été observé (CIRAD-AFD, 2020) à la fois une continuité et bien des changements entre les planteurs de cacao de 2000 et ceux de 2015-2020. Sur la période 2015-2020, les femmes ont encore peu accès à la terre et au statut de planteur. En dépit de quelques mouvements d'émancipation, elles représentent moins de 6 % des planteurs de cacao. Le planteur « moyen » est donc un homme. Il est à peine plus âgé qu'en 2000, autour de 45 ans. Son niveau d'éducation est toujours aussi faible, au moins parmi les migrants. Sa charge de famille est forte : entre 8 et 10 personnes à nourrir et entretenir en moyenne. Le planteur a de plus en plus de chances d'appartenir à une famille de migrants, mais il est de moins en moins migrant lui-même, puisque de plus en plus de la seconde génération. Qu'il soit de première ou seconde génération, ce "planteur moyen" a de plus en plus de chances d'être originaire du Burkina Faso.

Tous les migrants de première génération devaient négocier la terre avec les autochtones. La transaction prenait la forme de « dons/ventes » sous régime de tutorat. En 2015-2020, la situation foncière du planteur se complexifie avec l'arrivée de la seconde génération dans toutes les communautés. La seconde génération d'autochtones se divise plus ou moins en deux groupes, ceux qui se lancent vraiment dans une plantation de cacaoyers (et d'hévéas) et ceux qui cherchent surtout à récupérer une partie de la terre cédée par leurs parents avec l'objectif de la revendre à de nouveaux arrivants. La deuxième génération des migrants d'origine baoulé se scinde aussi entre ceux qui abandonnent et dilapident le patrimoine hérité, et ceux qui tentent de résister. Sauf exception, qu'ils soient de 1re ou 27ème génération, les « migrants » d'origine étrangère, principalement Burkinabé, tendent à monopoliser le marché foncier et continuent leur ascension démographique et sociale. Ils dominent désormais le secteur du cacao de la Côte d'Ivoire.

Le mode d'accès au foncier s'est transformé avec une domination des héritages de plantations et l'essor des contrats de planter-partager (cession d'une parcelle par un bailleur, défrichée et plantée par un preneur, partagée entre les deux partenaires lorsque la plantation entre en production), sans oublier des « mises/prises en garantie » (mise en gage d'une plantation en production pendant 1 à 5 ans contre paiement d'une somme forfaitaire). La surface agricole et sa superficie en cacao diminue par rapport à celle de leurs parents (moyenne évoluant de 5-6 ha en 2000 vers 4 ha en 2015-2020) mais le patrimoine de culture pérenne a des chances d'être plus diversifié (quasi-disparition des caféiers mais apparition de l'hévéa, de palmiers dans certaines régions, et anacardiers en cours de « descente » vers le Sud). Alors que la première génération se désintéressait des bas-fonds, ces derniers deviennent un nouvel enjeu foncier et économique pour la seconde génération qui en dépend pour la culture du riz, contribuant à sa sécurité alimentaire et à ses revenus.

L'élevage et les activités non agricoles diversifient également les revenus. Le planteur peut avoir souvent deux espaces économiques, au point d'être parfois absentéiste de la plantation de cacao. Le planteur doit compter beaucoup plus sur sa main-d'œuvre familiale et sur des associations de travail. En même temps, la main-d'œuvre familiale n'est plus disposée à travailler gratuitement 3 ou 4 ans comme cela se passait encore en 2000. En 2020, un cousin, un frère ou un fils demande désormais une forme de rémunération, par exemple en métayage.

Les planteurs ont des raisons objectives de s'inquiéter de la dégradation de leurs revenus, minant leurs capacités d'investissement face au changement climatique et à la dégradation du milieu telle que la baisse de fertilité, la maladie du « swollen shoot », etc. Ils s'inquiètent aussi du manque de travailleurs. Enfin, les contraintes en terre évoluent avec son lot de conflits au sein de l'agriculture familiale mais aussi avec l'arrivée de nouveaux acteurs (y compris ceux venus de la ville). Les questions de sécurité alimentaire s'accroissent mais les planteurs trouvent des arrangements institutionnels pour se faire prêter ou louer de la terre et ne les placent pas encore au sommet de leurs contraintes.

Une diversification en marche : en dépit de toutes ces difficultés et inquiétudes, les planteurs continuent de pousser la Côte d'Ivoire à des records de production historiques, surtout par la création de nouvelles exploitations, par la croissance démographique interne dans le domaine rural (notamment par héritage), par ces nouveaux contrats de planter-partager, de « planter-céder », avec des tentatives de

réinvestissement diversifiés, et surtout par des migrations massives dans les dernières poches de forêts « classées ».

Le processus de diversification entamé, malgré la chute des prix (à l'exception du prix de l'or), relève du changement écologique et d'une stratégie d'agriculture post-forestière, et post-monoculture. Face aux difficultés de la replantation cacaoyère dans un environnement privé de rente forêt et touché par le changement climatique, les planteurs s'essaient à d'autres cultures. Mais cette diversification ne sonne pas nécessairement le glas du cacao. Ainsi, les hévéas génèrent des revenus en période creuse du cacao et permettent d'acheter des intrants clefs à cette période. Ils peuvent même être abattus pour revenir au cacao. Ce sont sans doute les anacardiers qui illustrent le mieux la notion de transition agroforestière puisque l'objectif de plantations d'anacardiers est désormais d'augmenter les chances de survie des jeunes plants de cacao associés. Les planteurs découvrent en effet qu'ils peuvent replanter le cacaoyer sous ces arbres avec moins de mortalité. L'association anacardier/ cacaoyer est une des grandes innovations paysannes des années 2010.

A.5.1 Cartographie locale des plantations de cacao et initiatives en cours

Cette activité préliminaire permettra d'assurer les conditions de succès à la réalisation de l'activité, en prenant en compte tous les paramètres engagés, à travers le déroulement suivant :

- Réalisation d'une cartographie et d'un diagnostic parcellaire pour la production de cacao/café/hévéa en périphérie des 16 villages : choix du périmètre et échantillonnage à déterminer, et proposer une typologie des parcelles (selon ancienneté, monoculture, association avec d'autres espèces, pratiques culturales, membre d'une coopérative ou individuel, etc.)
- Croisement avec les données de déforestation (notamment des outils comme Trase : https://explore.trase.earth/#supply-chains) et priorisation des zones concernées
- Entretiens avec les planteurs afin de déterminer l'état du foncier dans les zones priorisées et évaluer : les contraintes générales, freins à l'adoption de l'agroforesterie, intérêt, motivation et besoins
- Entretiens avec les parties prenantes impliquées dans appui à l'agroforesterie pour ne pas dupliquer les efforts et capitaliser (ONG, bailleurs, chercheurs, etc.)
- Enregistrement des planteurs intéressés à participer à la formation et à l'activité générale
- Conception d'un manuel/livret de formation à destination des formateurs en agroforesterie

A.5.2 Mise en place de l'activité d'agroforesterie à travers la planification participative

Le partenaire de mise en œuvre (voir dispositif de mise en œuvre de l'Action) pourra organiser des missions de sensibilisation, d'identification des agriculteurs et de validation de leurs parcelles pour la réalisation de l'agroforesterie. Des concertations avec les planteurs, facilitées par le comité villageois GRN, permettront de cibler les enjeux majeurs de mise en place de l'agroforesterie, de faciliter les discussions avec les exploitants forestiers et une sensibilisation générale sur le code forestier ; et de faire des expérimentations/démonstrations. Le livret (voir A.5.1) permettra à l'appui technique d'accompagner les planteurs dans le choix des espèces à introduire, en connaissant les effets des espèces sur le milieu et le développement et la production des cacaoyers. Par exemple, une espèce maintenant l'humidité du sol peut être sélectionnée et plantée dans une zone de la plantation sujette au manque d'eau.

Une convention d'encadrement sera donc signée pour la formation et accompagnement des agriculteurs en agroforesterie, entre le Conseil Régional et la structure choisie.

Il est crucial que la mise en place de cette activité se fasse dans des cadres de planification en collectif, où les planteurs pourront participer et co-conduire des modules d'accompagnement sur la valorisation des plants forestiers, des visites à des expériences à succès d'agroforesterie, et bénéficier de la mise en place d'un système de Paiement pour Service Environnemental (PSE), basé sur la préservation et le renouvellement du couvert forestier comme services écosystémiques (bénéfices directs et indirects que les humains retirent de la nature). Les coûts n'ont pas été estimés pour ces modules additionnels, mais pourront rentrer dans le mandat de la structure dédiée, ou faire l'objet de synergies avec d'autres projets, financements et acteurs mobilisés sur le déploiement de l'agroforesterie. Le modèle de PSE issu de l'expérience dans la région de la Mé, était basé sur un montant de primes agroforestière de 100F CFA/arbre pour chaque plantation présentant une surface terrière[25] arborée de plus de 5m² à l'hectare, sur lequel pourra s'appuyer le PS.

[25] La surface terrière d'un arbre est la surface du tronc à 1,3m de hauteur. Elle s'exprime en m², comme toute surface. La surface terrière d'un peuplement correspond à la somme des surfaces terrières des arbres ramenée à l'hectare et s'exprime en m²/ha. Il est suggéré d'aller progressivement vers le seuil de 8m²/ha correspondant (selon Nitidae) à 30%

A.5.3 Introduction des plants forestiers et suivi des parcelles

Sur la base de la planification collective et individuelle, chaque planteur se verra attribué des plants forestiers, achetés à des pépinières féminines (voir Action 4) par le PS. Il a été compté environ 60 plants subventionnés par planteur, pour environ 20 planteurs par village pour chacun des 16 villages.

Le planting sera encadré par des animateurs techniques (recrutés par le prestataire de mise en œuvre, profil de facilitateur avec une expérience dans la planification collective et l'agroforesterie). Le tour des zones de planting pourra également bénéficier de haies brises vent afin de délimiter les parcelles (en vue de la mise en place du PSE) avec des espèces telles que les Ziziphus mucronata, Haematoxylon brasiletto, Ziziphus mauritiana et Bauhinia rufescens (aux frais des planteurs selon choix, appuyés collectivement). Le nombre de plants/hectare replantés seront géolocalisés dans le cadre du suivi, et le prestataire accompagnera les planteurs selon les enjeux rencontrés. Des indicateurs de production et productivité permettront de faire des points réguliers, en plénière avec les comités villageois GRN, sur les impacts de ces pratiques. Le choix des essences forestières choisies par les planteurs se limiteront principalement aux 19 espèces répertoriées (voir Figure 20), et seront produits en pépinières par les groupements de femme, auprès desquelles des commandes seront passées dès l'évaluation des besoins (Activité 5.1).

Il est important de noter que plusieurs initiatives agroforestières menées par des agents de vulgarisation ont observé peu de résultats satisfaisants a contrario de pratiques agroforestières variées et locales développées sans encadrement. Il est donc crucial, à notre sens, de se baser sur les tendances locales et leur applicabilité opérationnelles.

Une étude de l'ONG Nitidae, dans la région de la Mé sur les savoirs paysans et interactions entre arbres associés et cacaoyers[26], présente 36 espèces arborées rencontrées au sein des cacaoyères ivoiriennes et pour lesquels les savoirs paysans sont les plus concordants. Celle-ci pourra servir de base à un modèle d'étude support comme outil d'accompagnement pour les techniciens, conseillers agricoles, coopératives, producteurs et porteurs de projet.

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi

1. Nombre de villages pris en compte dans la cartographie des parcelles de cacao
2. Nombre de planteurs formés et sensibilisés en agroforesterie
3. Nombre de planteurs sensibilisés et formés au code forestier
4. Nombre d'agriculteurs accompagnés dans le planting d'arbres dans les plantations de cacao
5. Surface terrière des nouvelles plantations en agroforesterie
6. Nombre d'hectares de plantation d'agroforesterie réalisés

Cibles

1. 16 villages
2. Entre 320 et 480 agriculteurs sont formés et sensibilisés en agroforesterie (20 à 30 par village)
3. Entre 320 et 480 agriculteurs sont sensibilisés et formés au code forestier
4. Entre 320 et 480 agriculteurs sont accompagnés dans le planting d'arbres dans les plantations de cacao
5. Surface terrière de 5m²/ha
6. Minimum 10 hectares par village

Indicateurs de résultats

1. Les agriculteurs sont sensibilisés aux enjeux de l'agroforesterie
2. La planification est participative et les enjeux sont remontés et traités en collectif
3. Les populations sont sensibilisées et informées
4. L'agroforesterie permet de diversifier et augmenter les revenus des planteurs

Dispositif de S&E

de couvert, l'un des trois critères de définition officielle de la forêt en Côte d'Ivoire. Il est considéré que 5m²/ha représente 10 tC/ha.

[26] Nitidae, 2021. *Les arbres des cacaoyères – Recueil de connaissances paysannes sur les interactions entre arbres compagnons et cacaoyers en Côte d'Ivoire*. 49p.

Le partenaire de mise en œuvre en charge de l'activité sera chargé de développer et attribuer les questionnaires de S&E, et restituer les résultats aux planteurs organisés ou individuels, relais communautaires, chefs de bureaux, CLP et tous les acteurs impliqués. Le prestataire devra s'assurer que les nouveaux plants sont bien maintenus dans les parcelles des planteurs ayant accepté leur introduction, et devra suivre leur maintenance et préservation. Le propriétaire de la plantation est responsable de l'introduction de plants forestiers dans sa parcelle existante ou en création.

Estimation du coût de l'Action : 50 440 000 FCFA

Phasage l'action peut être menée dès la première année du projet et doit débuter par la formation des communautés locales à l'agroforesterie, ses bienfaits sur la productivité cacaoyère et la préservation de l'écosystème propice à cette production. Elle peut être complétée par un appui à des activités de valorisation des espèces forestières plantées en agroforesterie, afin de faire prendre conscience du potentiel économique complémentaire.

La réserve sur le rôle de la SODEFOR dans le PS réside sur les divergences stratégiques qui existe, d'après les informations que nous avons eues, dans la gestion des forêts classées entre la SODEFOR et l'AFD, qui est le bailleur d'ECOTER via le C2D :

- La SODEFOR a proposé en 2015 une stratégie pour la restauration et la protection des forêts classées. L'AFD a émis des objections et cette stratégie n'a pas été financée par le C2D

- Les discussions ultérieures entre les deux structures n'ont pas abouties et finalement l'enveloppe du C2D initialement fléchée pour la SODEFOR (dans le cadre du projet CORENA) a été utilisée pour réaliser l'inventaire forestier national

- L'AFD étant le bailleur d'ECOTER, toujours sur le C2D, nous pensons en l'état qu'il sera difficile d'obtenir sa non-objection sur le PS si la SODEFOR est proposée en tant que partie prenante.

- Nous pensons qu'une discussion préalable avec la CSP/MIS et l'AFD est nécessaire pour mieux comprendre les évolutions stratégiques de la SODEFOR, la position de l'AFD et donc in fine l'intégration de la SODEFOR dans le PS

Risques

Catégorie de risque	Risque	Probabilité de risque	Impact de risque	Mesures de mitigation
Environnemental	- Baisse de la diversité des arbres dans les plantations par la promotion de certaines espèces	Elevé	Elevé	- Fournir différents types de plants (fruitiers, bois d'œuvre, …) - Proposer des plusieurs modèles agroforestier multi-strate aux paysans
Social	Non prise en compte du choix des producteurs dans la fourniture des plants	Moyen	Moyen	
Opérationnel		Moyen	Elevé	

Composante 3. Développement de plantations forestières

➔ **Composante issue du résultat 3** : Création de forêts communautaires

➔ **Proposition de nouveau résultat 3** : La forêt communautaire de Guibobly est protégée et restaurée, et les planteurs et acteurs des plantations forestières en région du Cavally sont encouragés à travers la tenue de concours

Estimation globale du coût de la composante : 77 815 000 FCFA

⇨ ***Action 6 : Enrichissement et restauration de la forêt communautaire de Guibobly***

Description initiale

Le programme vise à amener les villages/communautés à s'inscrire dans une dynamique de développement de plantations forestières dans le domaine rural, en vue de :

- développer leur capacité à gérer durablement les ressources forestières de leurs terroirs ;

- leur permettre de disposer de ressources forestières porteuses à court, moyen et à long terme ;

- réduire la pression sur les ressources naturelles ;

- contribuer à la reconstitution du couvert forestier ;

- renforcer la capacité de séquestration de carbone au niveau local ;

- maintenir le microclimat propice aux activités agricoles. Deux types de plantations forestières sont ciblés par le programme : plantations de bois énergie et plantations de bois d'œuvre qui seront réalisées (au choix ou les 2) et entretenues par les villages/communautés qui bénéficieront de l'encadrement d'une ONG/structure compétente en la matière.

L'appui du programme aux villages/communautés pour le développement durable de plantations forestières est fonction de :

- la disponibilité de terres mises à disposition du programme par les villages/communautés (bénéficiaires) ;

- l'engagement des bénéficiaires à protéger ces plantations ;

- la disponibilité en main-d'œuvre locale pour la réalisation des activités de création et d'entretien des plantations forestières.

La main-d'œuvre sera identifiée par les villages/communautés et la prise en charge des frais liés à la création et à l'entretien de plantations de bois énergie et de bois d'œuvre sera assurée par le programme.

La mise en place des plantations forestières nécessite au préalable la préparation du terrain (défrichement, piquetage, etc.). Les défrichements sont manuels. Au cours des travaux, le programme exigera la préservation des espèces ligneuses locales à hautes valeurs socio-économiques existant sur les sites à planter.

Les plantations seront faites soit en layons ou après défrichement en privilégiant l'association des cultures vivrières aux plantations forestières (Taungya) afin de procurer des revenus aux populations, notamment aux femmes.

Le piquetage est nécessaire pour marquer les emplacements des plants en respectant l'écartement entre les plants. Les trous de plantation sont effectués pour faciliter la mise en terre des plants issus de la pépinière des groupements de femmes. Les plantations seront mises en place à des densités moyennes de 1000 tiges/ha.

Le choix des essences est fait par l'administration forestière en liaison avec les villages/communautés, en fonction de leur besoin et orientera la nature des semences pour la réalisation des pépinières.

Pour le planting, 10% de plants seront prévus de plus pour le remplacement des plants morts après la mise en terre.

Avant la réalisation du planting, le programme organisera des séances d'information et de sensibilisation préalables à l'endroit des populations. Ces séances permettront d'expliquer aux populations et autorités locales les objectifs du programme afin de susciter leur implication et l'appropriation des acquis en vue de leur sauvegarde.

Enseignements tirés de l'étude de faisabilité

L'action doit être restructurée pour prendre en compte le manque de terre pour la mise en place de telle plantation au niveau communautaire. En effet, la majorité des forêts sacrées sont à l'origine de familles (dits « premiers occupants ») s'étant installés et ayant privatisé (informellement, sans sécurisation foncière) les parcelles pour les pratiques culturelles familiales. Les forêts communautaires (entendre sans caractère sacré) n'ont pas été relevées. Il apparait que la seule communautarisation de parcelles observée pourrait se faire sous une forme de métayage.

Par contre, l'on a observé une vraie volonté individuelle de mise en place de plantations de bois d'œuvre signalé dans presque tous les villages, ce qui n'est cependant pas envisageable à l'échelle du PS pour des questions de propriété des plantations et de durabilité.

Préférences constatées sur le terrain pour les plantations de bois énergie/d'œuvre. A L'issue des enquêtes dans les quatre départements, la majorité (57%) des populations optent à la création de plantation de bois énergie/d'œuvre de façon individuelle (voir *Figure 23 Proportion d'individus ouverts à la création de plantations de bois énergie / d'œuvre*). Par contre, 43% des personnes interrogées ne sont pas intéressées ni par la création de plantation de bois énergie/d'œuvre de façon communautaire, ni individuelle.

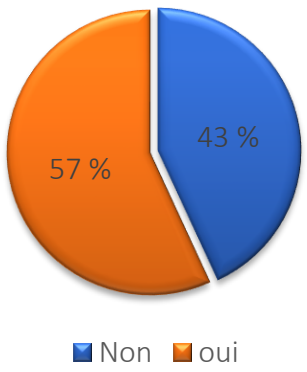

Figure 23 Proportion d'individus ouverts à la création de plantations de bois énergie / d'œuvre

Diversité des espèces citées pour la création de plantations de bois énergie/d'œuvre. A l'issue des enquêtes, il ressort que 14 espèces sont couramment proposées pour la création de plantations de bois énergie/d'œuvre (voir *Figure 24 Espèces proposées pour la création de plantation de bois énergie/d'œuvre*). Cinq de ces espèces sont les plus proposées par la population. Il s'agit entre autres de *Beilschemiedia mannii*, *Garcinia kola, Cola nitida, Tieghemella heckelii* et *Ricinodendron heudelotii.*

Espèces	Taï	Toulépleu	Guiglo	Bloléquin	Total général
Acacia mangium			1		**1**
Anarcadium occidentale				1	**1**
Belchimedia mannii	3			4	**7**
Citrus reticulata				1	**1**
Citrus sinensis		1			**1**
Cola nitida	1	2		1	**4**
Garcinia kola	1	2		2	**5**
Irvingia gabonensis		1			**1**
Persea americana	1	1		1	**3**

Ricinidendron heudelotii	1	3		3	**7**
Tectona grandis		1		2	**3**
Terminalia ivorensis				1	**1**
Terminalia superba	1			1	**2**
Tieghemella heckelii	2			2	**4**

Figure 24 Espèces proposées pour la création de plantation de bois énergie/d'œuvre

Contraintes liées à la création de plantations de bois énergie/d'œuvre. Les personnes interrogées acceptent de créer la plantation de bois énergie/œuvre mais de façon individuelle. En effet, 67% des personnes sont confrontées à l'indisponibilité de terre à vouloir créer cette plantation de bois énergie/d'œuvre (voir *Figure 25 : Contraintes liées à la création de plantation communautaire de bois énergie/d'œuvre*). D'autres personnes (13%) ont des appréhensions concernant le manque de matériels et de main d'œuvre associés à une telle activité.

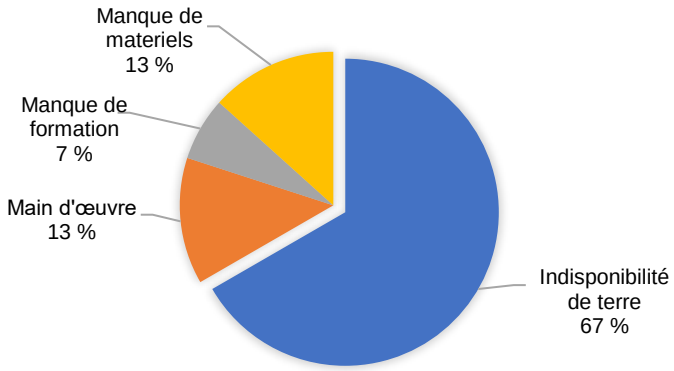

Figure 25 : Contraintes liées à la création de plantation communautaire de bois énergie/d'œuvre

Domaine d'appui. Pour la réalisation de plantation de bois énergie/d'œuvre, la majorité (88%) des personnes interrogées demandent un appui dans la formation sur la reconnaissance des espèces (voir *Figure 26 : Domaine d'appui demandé pour la réalisation de plantation de bois énergie/d'œuvre*).

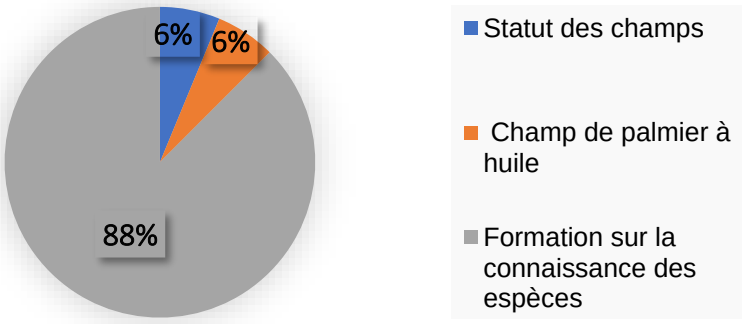

Figure 26 : Domaine d'appui demandé pour la réalisation de plantation de bois énergie/d'œuvre.

Bien que, à l'issue des enquêtes dans les quatre départements, la majorité (57%) des populations aient opté pour la création de plantation de bois énergie/d'œuvre de façon individuelle, cette option n'est pas retenue par le groupe de travail. Faute de disponibilité de terre pour la création de forêt communautaire, cette action ne sera retenue que dans le village de Guibobly, seul village se proposant de trouver une parcelle pour la création de plantation forestière. Situé dans le département de Bloléquin, sur l'axe Bloléquin-Toulépleu, le village de Guibobly a une forêt sacrée d'environ 22 ha. Une première convention (voir annexe) a même été signée en octobre 2022 entre le Conseil Régional et le village pour la protection de la forêt. De toutes les forêts visitées, elle est la plus grande. Elle est composée d'une vingtaine d'hectare assez bien conservée et d'une parcelle dégradée de 33 ha (Figure 26).

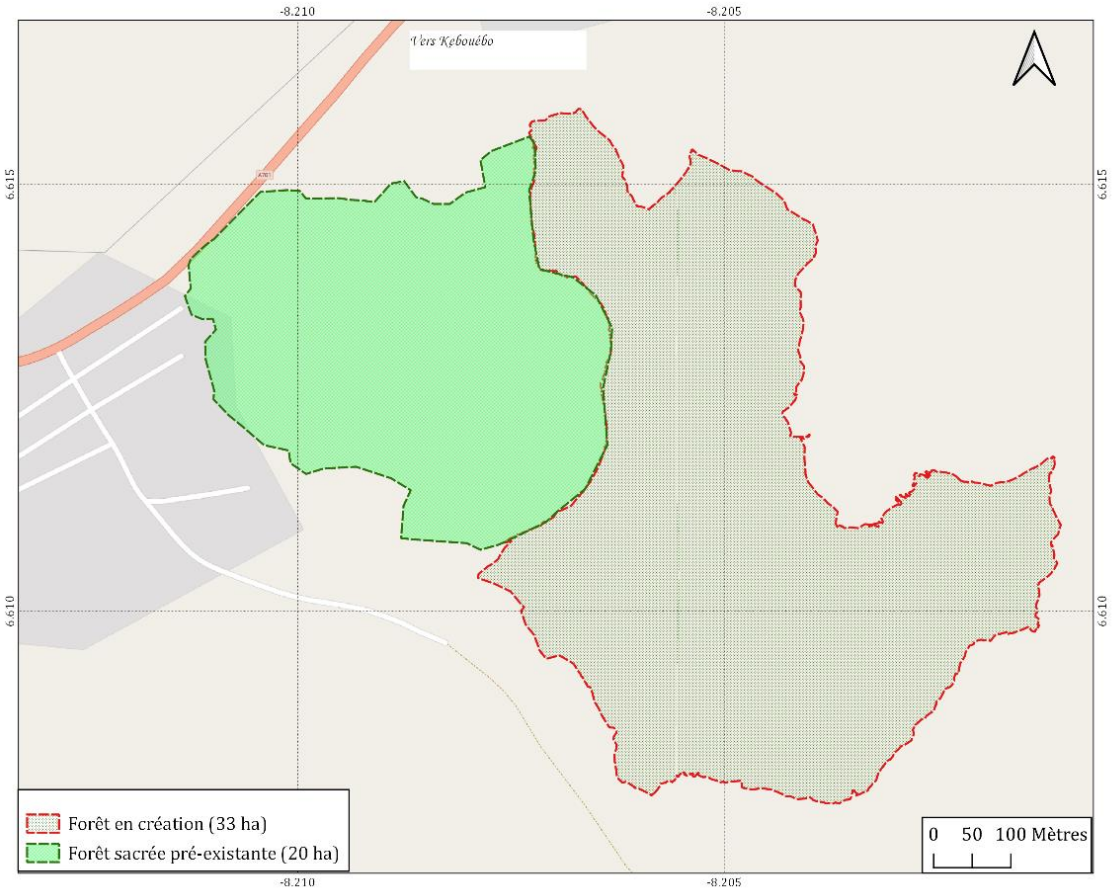

Figure 27 Aperçu de la forêt sacrée de Guibobly et de la parcelle destinée à la plantation forestière

La zone forestière entoure une source d'eau. Les espèces qui ont pu être observées lors de la mission de terrain incluent : *Piptadeniastrum africanum, Albizia zygia, Albizia adianthifolia, Distemonanthus benthamianus, Ceiba pentandra, Discoglypremna caloneura, Mareya micrantha, Microdesmis keayana, Aidia genipiflora,* et *Sterculia trangacantha.*

Au niveau de la faune, on y trouve selon nos enquêtes, des espèces de primates (Chimpanzé et singes), des antilopes et biches. Cette présence de primates est un véritable atout pour le développement futur de l'écotourisme dans le village, ce qui peut constituer une source additionnelle de revenu pour le village.

La cohabitation entre les chimpanzés et les riverains est devenue de plus en plus complexe. Un accident grave a notamment eu lieu dans la semaine du 12 décembre 2022, avec un drame sur un enfant kidnappé par un chimpanzé. Il y a donc urgence à aménager la réserve forestière et notamment pour y introduire des espèces alimentaires. Il est rapporté également que les animaux font le plus souvent des dégâts au niveau des plantations de cacao contiguës à la forêt. C'est cette situation qui amène la population à souhaiter la transformation des plantations contiguës à la forêt en zone de plantation de bois forestiers. Ceci contribuera à non seulement à protéger la forêt sacrée, mais à également protéger la source d'eau et les animaux qui y vivent. Lors de la phase d'exécution, les enrichissements ne vont concerner que les 33 ha destinés à la mise en place de la plantation forestière.

Pendant la phase de terrain, les populations de Guibobly n'ont pas souhaité faire un enrichissement dans la forêt sacrée mais plutôt dans la partie dégradée, contigüe à la forêt sacrée.

Description de la forêt

Forêt dense

Ce type de forêt, caractéristique de l'Ouest, se rencontre dans cette zone montagneuse (Figure 26). Il en existe quelques reliques dans la zone à créer et surtout dans l'ancienne forêt sacrée. Elles sont généralement constituées de trois strates de végétation. Au niveau de la strate émergente, les espèces arborescentes présentent des fûts qui peuvent atteindre 32 m de hauteur.

Forêts dégradées

Ce sont des formations forestières qui ont une structure intermédiaire entre celles des forêts et des jachères (Figure 27). Elles résultent de l'anthropisation (Figure 28) des écosystèmes forestiers initiaux provoquée par les activités humaines (exploitation forestière, coupe de bois et d'arbustes pour usage traditionnel, utilisation des feux, culture). Ce sont des forêts dont la canopée est ouverte à des degrés divers avec un sous-bois dense.

Forêt marécageuse

Les forêts marécageuses constituent des formations denses d'origine essentiellement édaphique (Figure 29). Elles se développent sur des sols temporairement ou permanemment inondés.

Jachères

Les jachères sont très nombreuses dans la zone du projet. Il s'agit pour la plupart d'espaces abandonnés après culture, des abords des pistes ou des zones de contact entre les plantations et les forêts conservées (Figure 30). Ces jachères constituent les zones potentielles de colonisation par les espèces invasives qui sont généralement héliophiles. Leur composition floristique est fortement liée au précédent cultural et/ou à leur proximité avec les habitations. Ainsi, les abords de route sont dominés par *Chromolaena odorata, Centrosema pubescens, Mimosa spp., Puraria phaseloides, Ageratum conyzoides, Lantana camara* et *Tithonia diversifolia*.

Cultures

Plusieurs spéculations culturales ont été identifiées dans la zone d'emprise du projet. Les plantations de cacaoyers constituent la culture pérenne dominante de la zone du projet. On y rencontre des espèces telles que *Theobroma cacao* (Figure 31)*, Chromolaena odorata, Musa sapientum, Millettia zechiana*. Dans les bas-fonds, l'on note la présence du riz (Figure 32). D'autres cultures vivrières comme le gombo, le bananier, etc, y ont été observées.

Figure 28 Forêt dégradée dans le site en création

Figure 29 Forêt marécageuse dans le site en création

Figure 30 Jachère dans le site en création

Figure 31 Zone d'habitation dans le site en création

Figure 32 Culture pérenne dans le site en création

Figure 33 Culture vivrière dans le site en création

Commentaires sur la convention établie entre le Conseil Régional du Cavally et le village de Guibobly. Il existe depuis peu une convention entre le Conseil régional du Cavally et le village de Guibobly sur la réserve forestière de Koulai a Wo, dont les termes du contrat convergent autour du principe suivant : « protéger, sécuriser et préserver une ressource naturelle qui participe au patrimoine spirituel, culturel et historique du village ».

Selon cette convention, ainsi que les entretiens tenus avec le CR et le comité villageois de Guibobly, plusieurs contraintes auraient motivé le départ volontaire d'une dizaine de planteurs installés dans la zone forestière. Les contraintes majeures reposaient majoritairement sur l'insécurité liée à la présence de primates, dont les difficultés de cohabitation ont déjà causé certains dégâts, incluant les blessures graves d'un enfant en décembre 2022[27]. Cela aurait fait partie des motivations des planteurs de quitter les lieux, et leur relocalisation est déjà engagée dans une convention en cours de formalisation avec l'AFOR, en charge des négociations d'entente foncière locale auprès du comité villageois et de la chefferie traditionnelle. Ce projet est intégré dans le mandat du CR actuel dans le cadre de son budget et cadre d'action régalien auprès d'ECOTER, et sort du cadre d'action du présent PS. Il est donc bon à noter que les conditions et risques socio-fonciers seront directement mitigés par ledit projet, et que le PS n'aura pas à rentrer dans ces questions de relocalisation ou mécanisme de compensation.

[27] Sources journalistiques variées, exemple : http://lepointsur.com/faits-et-mefaits-pour-sauver-la-vie-dun-bebe-un-ressortissant-burkinabe-engage-une-bataille-epique-contre-king-kong-a-guibobly/

Le comité de gestion et de suivi mentionné dans la convention comprend comme membres : le chef du village ; le président du Coges ; la présidente des femmes ; le chef de terre ; et un représentant du Comité Villageois de Gestion Foncier et Rural (CVGFR). Il faudra y associer les représentants des communautés allochtones et allogènes pour le rendre inclusif. La participation des planteurs allogènes et allochtones à ce comité est importante pour éviter les intrusions.

Il est vrai que la convention a une durée de quatre-vingt-dix-neuf années renouvelables tacitement, néanmoins, il faut sensibiliser les villageois sur la possibilité de reverser cette forêt dans le domaine des aires protégées comme les réserves naturelles volontaires, ayant l'effet d'accroitre la sauvegarde de cette forêt et de bénéficier des projets liés à ce type d'espace.

Afin de pouvoir assurer la pérennité des interventions et objectifs escomptés dans le cadre de l'enrichissement et restauration de la forêt de Guibobly, il est proposé de classer la zone en tant que Réserve Naturelle Volontaire (RNV). Le statut de RNV « *désigne la réserve naturelle partielle créée à l'initiative d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'une personne de droit privé, sur un terrain lui appartenant et pour la préservation d'un écosystème ou d'un paysage remarquable* » (Eaux et Forêts, 2013)[28]. Les RNV sont gérées par la collectivité territoriale, l'établissement public ou la personne de droit privé, constituant la réserve avec l'appui, le cas échéant, de l'autorité chargée de la surveillance des parcs et réserves.

Selon l'article 14 du décret, sur toute l'étendue d'une RNV : « *toute forme de chasse, pêche, abattage ou capture de la faune, destruction ou collection de la flore, récolte de plantes, fruits ou produits, toute exploitation forestière, agricole ou minière, tout pâturage, toute fouille ou prospection, tout sondage, terrassement ou construction, tout travail tendant à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation, tout acte de nature à nuire ou à apporter des perturbations à la faune ou à la flore, toute introduction d'espèces zoologiques ou botaniques, soit indigènes, soit importées, sauvages ou domestiquées, sont interdits, sauf par l'entremise, ou sous la direction et le contrôle de l'autorité chargée de sa gestion et dans des conditions et modalités fixées* » En effet, les conditions et modalités spécifiques d'exploitation et de gestion de la RNV seront définies par le décret de classement.

Description des activités

A.6.1 Etude diagnostic de la forêt de Guibobly et évaluation du potentiel de reboisement

Dans la zone du projet, différentes formations végétales sont observées : forêts denses, forêts dégradées, forêts marécageuses, jachères, cultures pérennes (cacao et café), cultures vivrières (riz, gombo, etc.) et les anciennes habitations. Les jachères et les formations dégradées présentent un sous-bois dense qui traduit une régénération de nombreuses espèces végétales issues des forêts originelles. Des espèces héliophiles comme Musanga cecropioides (Figure 33) sont signalées dans les différentes formations.

La première activité devra correspondre à une étude exhaustive dans la forêt de Guibobly, à travers une convention avec les Eaux et Forêts et l'OIPR pour l'ensemble de la réalisation de cette Action, sous la forme d'un diagnostic du territoire nécessaire au déploiement d'une réserve naturelle. Il s'agira d'une cartographie sur l'ensemble du territoire de la végétation, des ressources, de l'occupation du sol et de ses changements.

[28] Eaux et Forêts, 2013. *Loi relative à la création, à la gestion et au financement des parc Nationaux et des réserves naturelles*. 40p.

Figure 34 Formation dégradée avec des espèces hélophiles

A.6.2 Reboisement et restauration de la forêt de Guibobly

L'enrichissement des peuplements, encore appelé plantation en sous-bois, consiste à insérer une essence désirée sous un couvert forestier dégradé ou arbustif, afin d'accélérer la succession forestière. Le couvert forestier sous lequel l'intervention est faite peut être préalablement éclairci de façon naturelle à travers les chablis ou de façon artificielle par des coupes. Ceci va favoriser une bonne disponibilité de la lumière et des nutriments pour les plants reboisés. Ce type d'aménagement permet la production de grands arbres et une reconstitution rapide de la couverture forestière. L'enrichissement contribue aussi à ramener une certaine biodiversité dans les forêts dégradées. Dans notre cas, il n'y aura pas grande intervention du fait de la nature assez dégradée des parcelles à enrichir.

Plan de collecte pour la constitution d'une banque de semences

La collecte des semences sera réalisée sur la base des informations recueillies lors des inventaires et enquêtes. Une revue de la littérature permettra d'identifier pour chacune des espèces, les périodes de floraison et de fructification. Sur le terrain, il s'agira dans la pratique de rechercher prioritairement des semenciers parmi les individus des espèces locales ou indigènes potentiellement présentes dans la zone. Une fois ces semenciers répertoriés et géoréférencés, des campagnes de récolte de graines (ou semences) et/ou de jeunes plants ou sauvageons seront menées dans un rayon de 100 à 200 m alentours des semenciers (pieds-mères). Signalons que le rayons de collectes des semences ou sauvageons est fortement dépendant du mode de dissémination ou de dispersion de l'espèce.

Mise en place d'une pépinière pour la multiplication des espèces (réalisé dans l'Action 4)

Le village de Guibobly bénéficiera des AGR d'appui à la production de plants forestiers, à travers des pépinières locales, comme indique dans l'Action 4. Les spécificités de cette pépinière, plus conséquentes que les autres car pour un projet d'envergure, sont détaillées ci-dessous.

Les pépinières seront réalisées à partir de trois types de matériel végétal : les graines, les jeunes plants issus de la germination aux pieds des semenciers et des boutures. Un germoir sera construit pour assurer le stockage, l'entretien et le suivi des plants.

Pour la multiplication à partir des graines, des planches de semis seront préparées pour chacune des espèces. Enfin, après la germination, les plants seront repiqués dans des sachets pépinières. Le repiquage sera réalisé lorsque les plants auront un feuillage considérable (plus de quatre feuilles). Les sauvageons issus de la germination des graines au pied des semenciers seront soigneusement déterrés, habillées puis repiqués directement dans les sachets pépinières déjà apprêtés.

Pour les espèces locales pour lesquelles, il est difficile d'obtenir des graines (du fait de la phénologie - floraison tous les 4 ans ou 5 ans) ou de la situation du pied-mère (zone difficilement accessible par exemple), le bouturage à partir de rameaux d'individus jeunes permettra de produire les jeunes plants d'arbres.

Réintroduire et suivre le développement des espèces dans leur habitat

La réintroduction des espèces se fera dans les espaces dégradés des fragments forestiers protégés. A cet effet, des lignes de semis seront ouvertes, et sur lesquelles, des trouaisons seront effectuées pour la mise en terre des plants (en moyenne 1500 plants par hectare). Cette opération de planting se fera de préférence en saison pluvieuse pour donner plus de chance de réussites aux plants après semis. L'entretien des lignes et un suivi régulier des plants sera effectué tout au long du projet. Ce suivi permettra de répertorier les plants morts et de procéder à leur remplacement.

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi

1. Etude diagnostic réalisée
2. Surface totale reboisée
3. Périmètre total délimité par des essences forestières
4. Conversion en RNV

Cibles

1. Une étude diagnostic réalisée
2. 90 % de la surface destinée à la plantation forestières est reboisé en espèces forestière
3. 90 % du périmètre de la forêt est délimité
4. La forêt est convertie en RNV

Indicateurs de résultats

1. Recouvrement forestier à court moyen et long terme de la forêt de Guibobly grâce à l'Action, et potentiel de multiplication (effet d'entraînement)

2. Taux de survie des arbres plantés (> 3 ans)

3. Gains économiques de l'activité, notamment avec les plantations de bois énergie

4. Maintenance des plantations forestières

Estimation du coût de l'Action : 50 380 000 FCFA

Phasage : programmer la mise en œuvre dans la deuxième année après les actions de formation et de sensibilisation menées en première année de projet.

Risque

Catégorie de risque	Risque	Probabilité de risque	Impact de risque	Mesures de mitigation
Environnemental	· Choix des espèces pour la restauration forestière · Taux de mortalité des espèces arbustives replantées · Gestion de la forêt sur le long terme · Populations de primates	Faible	Moyen	· Lutte intégrée contre les espèces invasives · Mise en place d'une zone tampon autour de la forêt · Mise en place d'un comité de surveillance constitué de l'ensemble des communautés
Social	· Intrusion des populations · Non intégration des autochtones et allochtones	Moyen	Moyen	· Mise en place d'un comité de surveillance constitué de

	dans le comité de gestion - Absence de parcelles pour la relocalisation des propriétaires			l'ensemble des communautés
Opérationnel	- Indisponibilité de la main d'œuvre - Coût élevé de la main d'œuvre	Faible	Moyen	

⇨ ***Action 7 : Organisation du concours « meilleures plantations forestières et agroforesterie »***

Description initiale

Le programme récompensera les meilleures plantations de bois énergie et de bois d'œuvre créées, au cours d'une cérémonie officielle qu'il organisera.

Cette activité vise à renforcement l'engagement de la population dans la mise en œuvre du programme et la durabilité des investissements forestiers à réaliser.

Deux (2) catégories de concours seront organisées, à cet effet :

- concours meilleure plantation de bois d'œuvre ;

- concours meilleure plantation de bois énergie.

La récompense pourrait consister (i) à contribuer à la réhabilitation d'un investissement communautaire existant dans la localité abritant la parcelle récompensée et proposée par la communauté selon les orientations du programme (ex de réhabilitation à faire : aménagement d'une cantine ou toilette scolaire etc.), ou (ii) à la dotation de la communauté en équipements (exemple tables et bancs pour une écoles, chaises et bâches pour les rencontres, matériel agricoles pour l'entretien des plantations forestières, etc.), ou autres (à déterminer par l'étude de faisabilité)

La réception et l'évaluation des parcelles sur la base de critères seront assurées par le Groupe de Travail GRN qui fera le classement des plantations en compétition.

Le programme organisera des séances d'information et de sensibilisation préalables à l'endroit des populations pour expliquer les différents concours.

NB : l'agroforesterie et l'enrichissement des forêts sacrées ne sont pas éligibles aux concours.

Enseignements tirés de l'étude de faisabilité

Cette action, bien qu'importante pour la mobilisation et motivation pour les activités de régénération forestière, était fortement liée à la bonne exécution de l'action 6 relative à création de plantation de bois d'œuvre/bois énergie.

Elle était principalement organisée autour de forêts communautaires, mais le manque de surface potentielle pour les parcelles communautaires (voir Action 6) pousse à intégrer les individus ayant créé leurs parcelles forestières dans le cadre de l'Action 6. L'activité visait à effectivement récompenser à la fois les individus, et les comités GRN, qui auraient mené plusieurs actions de conservation ou qui se seraient signalés positivement dans la mise en œuvre des actions du projet.

Etant donné que l'Action 6 a été remplacée, au profit de l'enrichissement et la restauration de la Forêt de Guibobly, cette activité de concours est également modifiée pour s'adapter à la structure des Actions fixées dans le présent PS.

En effet, cette action sera divisée en deux catégories, afin de s'adresser à :

(i) la communauté de planteurs en cours d'adoption des pratiques d'agroforesterie ; et
(ii) aux forêts sacrées et/ou communautaires ciblées pour enrichissement et restauration.

Description des activités

A.7.1 Concours 1ère catégorie, récompensant les planteurs ayant mis en place les pratiques agroforestières

Les services écologiques rendus par l'arbre sont nombreux : protection de la biodiversité, stockage de carbone, prévention de l'érosion des sol. En le prenant en compte sur son exploitation, l'agriculteur joue un rôle de préservation des paysages et des écosystèmes sur son territoire.

La catégorie 1 du concours souhaite favoriser la reconnaissance et la prise en compte par les politiques publiques des pratiques agroforestières existantes, afin que les agriculteurs et les organismes au service des agriculteurs puissent développer ensemble une agriculture durable, associant performance économique et performance environnementale.

Le déroulement de l'activité sera comme suit :

- Campagne de communication auprès des villages et planteurs sur le concours et les modalités de participation
- Inscription des planteurs, libres de candidater, auprès du chef villageois qui fera remonter le nombre de planteurs inscrits par village – et selon deux cas de figure : (i) **catégorie «implantation»** : parcelle d'agroforesterie ou ensemble de parcelles implantées depuis 1 an minimum et ayant été mises en place par l'agriculteur candidat. C'est la conception du système, son implantation et les pratiques de gestion du système agroforestier qui seront évaluées ; et (ii) **catégorie «gestion»** : parcelle d'agroforesterie ou ensemble de parcelles implantées depuis 10 ans minimum, qu'elles aient été installées par l'agriculteur en place ou précédemment. Ce sont les pratiques de gestion du système agroforestier qui seront évaluées ;
- Visite d'un jury local (CR, Eaux et Forêts, SODEFOR, etc.) sur les parcelles concernées, qui la jugeront pendant une heure sur les éléments suivants, entre autres :
    - La qualité de la diversité des essences du point de vue agro-écologique
    - Les productions économiques potentielles des espèces choisies
    - L'entretien des arbres
    - L'accueil des auxiliaires de culture, de la petite faune sauvage
    - Les performances agroécologiques pour le sol et l'eau
    - La résilience de la parcelle aux aléas climatiques
    - La réflexion paysagère autour du système agroforestier et les liens avec le contexte environnant
    - La contribution des pratiques agroforestières aux liens avec le territoire
- Choix de un à trois gagnants par village, selon l'échelle d'adoption, donc un minimum de 16 gagnants et un maximum de 48 gagnants
- Prix à déterminer, entre 150 000 et 300 000 FCFA, selon le nombre de gagnants par village et le classement
- Annonce du classement au niveau du village et attribution des primes
- Evaluation par le jury au niveau régional du prix d'excellence
- Cérémonie à Guiglo pour le candidat remportant le prix d'excellence (400 000 FCFA supplémentaires)

A.7.2 Concours 2ème catégorie, récompensant les meilleures forêts sacrées et communautaires

Concernant la deuxième catégorie, celle-ci mettra en compétition l'ensemble des forêts sacrées et communautaires appuyées par le présent PS, pour élire trois finalistes, basé sur les critères suivants : (i) implantation de la restauration forestière ; et de (ii) gestion de la forêt sacrée / communautaire, basé sur les relevés issus des Actions 6 et 9.

Une cérémonie sera organisée, mobilisant l'ensemble des parties prenantes au niveau régional et les collaborateurs du PS, ainsi que les autorités coutumières des villages concernés.

Les récompenses, déterminées à un total de 10 000 000 FCFA pour les trois finalistes, sera divisée de la façon suivante : finaliste 1 (45%), finaliste 2 (30%) et finaliste 3 (25%).

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi

1. Nombre de planteurs en agroforesterie « en implantation » récompensés
2. Nombre de planteurs en agroforesterie « en gestion » récompensés
3. Nombre de forêts sacrées récompensées
4. Nombre de forêts communautaires récompensées

Cibles

1. Entre 16 et 48 gagnants
2. Entre 16 et 48 gagnants
3. 3 communautés ou individus récompensés au titre des plantations de bois d'œuvre
4. 3 communautés ou individus récompensés au titre des plantations de bois d'énergie

Indicateurs de résultats

1. Mobilisation communautaire et individuelle autour du concours
2. Les propriétaires de parcelles forestières ou parcelles en agroforesterie individuelles ou collectives sont encouragés à la plantation d'espèces forestières
3. Les parcelles en agroforesterie sont maintenues, développées ou renforcées
4. Les plantations forestières sont bien maintenues et préservées

Estimation du coût de l'Action : 27 435 000 FCFA

Phasage : mise en place entre T3 et T4 A2, afin de laisser le temps aux plantations de se développer

Composante 4. Préservation, enrichissement et suivi des forêts sacrées

➔ **Composante issue du résultat 4** : Préservation des forêts sacrées

➔ **Proposition de nouveau résultat 4** : Les forêts sacrées en Région du Cavally sont cartographiées, et les forêts sacrées des 16 villages cibles bénéficient d'actions de préservation et enrichissement

Estimation globale du coût de la composante : 44 100 000 FCFA

⇨ *Action 8 : Cartographie des forêts sacrées*

Description initiale

La gestion des forêts sacrées en Côte d'Ivoire est encadrée par le Décret n°2020-424 du 29 avril 2020 définissant les modalités de protection des forêts sacrées.

Pour faciliter l'application du Décret au niveau local, le programme va recruter, conformément aux principes et règles des us et coutumes, une assistante technique pour le recensement et la cartographie des forêts sacrées, le recueillement des droits d'usage par forêt sacrée et la réalisation de l'état d'enregistrement des forêts sacrées par l'administration forestière, de l'état des comités de veille installés dans les villages riverains des forêts sacrées pour donner les alertes en cas d'actions de dégradation, de l'état de disponibilité d'arrêtés interministériels définissant la composition et le fonctionnement desdits comités et de l'état d'abornement des limites des forêts sacrées.

Enseignements tirés de l'étude de faisabilité

Les forêts sacrées ou forêts communautaires du département de Taï sont toutes assez préservées, en bon état et bien fournies avec notamment (i) plusieurs forêts concernées : Paulé-Oula, Gahably et Zaipobly ; et (ii) des comités de gestion mis en place conformément au Décret n°2020-424 du 29 avril 2020 définissant

les modalités de protection des forêts sacrées, qui prévoit l'installation des comités de veille dans les villages riverains des forêts sacrées pour donner les alertes en cas d'actions de dégradation.

Trois forêts dans les villages de Sogouné, Guiélé et Denan du département de Toulépleu sont également assez bien conservées. Elles n'ont pas de comité de gestion et ne sont pas cartographiées.

Deux belles forêts sont observées dans le village de Guibobly dans le département de Bloléquin. Ces forêts, avec l'une de 50ha et l'autre de plus de 5ha ne sont pas délimitées ni cartographiées.

La présence d'animaux dans toutes ces forêts pourrait permettre de développer des activités d'écotourisme dans ces villages.

Au niveau de Guiglo la seule forêt visitée était celle du village de Kati. Une autre forêt de plus de 10ha a été signalé lors des échanges avec les parties prenantes. Elle se situerait à Liably un village du canton Gnèo.

Cette action doit donc être menée dans les villages suivants : Paulé-Oula, Daobly, Gahably, Zaipobly, Sogouné, Guilé, Denan, Gubobly, Kati et Liably. Nous avons souhaité ajouter ce dernier village du fait de la taille de sa forêt et de son comité de gestion.

Les activités souhaitées dans ces forêts sont :

- leur délimitation par des espèces forestières ;
- leur enrichissement par des espèces alimentaires pour les animaux ;
- la mise en place de comité de gestion/comités de veille pour celles qui n'en ont pas en lien avec le Décret n°2020-424 du 29 avril 2020 définissant les modalités de protection des forêts sacrées;
- la cartographie pour celles qui ne sont pas encore cartographiées ; et
- la classification des forêts sacrées selon des grilles définissant la typologie de leur statut environnemental et social

Conditions de succès	**Taï**	**Guiglo**	**Bloléquin**	**Toulépleu**
Existence de forêt sacrée dans plusieurs localités	ok	moyen : peu de forêts sacrées au sens premier	ok	ok
Existence de belles forêts communautaires avec des comités de gestions	ok		ok	ok
Forêt délimitée et cartographiée	ok	Manque de données	Manque de données	Manque de données

Description des activités

A.8.1 Etude de recensement et de cartographie des forêts sacrées

Recrutement d'experts (par exemple de Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) à Daloa) pour la réalisation de l'étude de recensement et de cartographie des forêts sacrées. L'expert sera chargé de :

- recueillir les droits d'usage par forêt sacrée ;
- analyser l'état d'enregistrement des forêts sacrées par l'administration forestière ;
- évaluer l'état des comités de veille installés dans les villages riverains des forêts sacrées pour donner les alertes en cas d'actions de dégradation ;
- vérifier et apprécier la disponibilité d'arrêtés interministériels définissant la composition ;
- analyser le fonctionnement desdits comités et de l'état d'abornement des limites des forêts sacrées ;
- élaborer la cartographie des forêts sacrées ciblées.

Deux profils pourront être mobilisés, un expert forestier senior maitrisant les outils cartographiques (expert en environnement, biodiversité, forêt) et un expert sociologue senior spécialiste en foncier, et devront impliquer des jeunes et/ou membres des comités villageois GRN dans les 16 villages concernés. Les supports et l'approche seront présentés par le consultant et validés par le CR. Ceux-ci pourront être accompagnés d'étudiants ou thésards pour la réalisation des enquêtes et cartographie SIG.

A.8.2 Présentation et échanges sur les résultats au niveau local

A chaque visite des forêts sacrées dans les 16 villages ou alentours, le consultant devra consulter les comités GRN (brief/debrief) et présenter les données collectées, notamment à travers des cartes, images (caméra, drone, etc.), et parcourir ensemble les résultats préliminaires. Cela permettra une meilleure planification (Action 8) de l'enrichissement programmé.

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi

1. Nombre de forêts sacrées de la région cartographiées et évaluées
2. Nombre de réunions d'information de l'état des forêts sacrés avec les comités villageois GRN

Cibles

1. Au moins 60 forêts sacrées de la région cartographiées et évaluées
2. 2 réunions d'informations par village

Indicateurs de résultats

1. Levés et plans des forêts sacrées
2. Forêts sacrées délimitées, bornées et matérialisée
3. Tous les acteurs sont sensibilisés sur la sécurisation des forêts sacrées (autorités traditionnelles, chefs de villages, les populations riveraines, les agriculteurs, les groupements de femmes et de jeunes)

Estimation du coût de l'Action : 24 700 000 FCFA

Phasage : l'action de cartographie peut être menée dès la première année du projet et l'action d'enrichissement au cours de la deuxième année du projet, pour bénéficier des plants forestiers issus de la mise en place des pépinières.

Risques

Catégorie de risque	Risque	Probabilité de risque	Impact de risque	Mesures de mitigation
Environnemental	- Absence d'indicateur de suivi de la reconstitution de la végétation	moyen	moyen	- Elaborer un plan d'aménagement du site
Social	N/A	N/A	N/A	N/A
Opérationnel	- Accès aux forêts sacrées (acceptabilité des chefs coutumiers) - Temps de transport selon état des routes et saison	Moyen	faible	- Intégrer les frais de libation et prévenir les chefs de village à l'avance - Privilégier les visites en saison sèche

⇨ ***Action 9 : Enrichissement des forêts sacrées***

Description initiale

La région dispose de forêts sacrées qui sont dédiées à l'expression culturelle. Ces forêts jouent aussi un rôle important dans la contribution à la séquestration de carbone et au maintien d'un microclimat propice aux activités agricoles, au niveau local.

Pour renforcer leurs services écosystémiques, le programme va soutenir l'enrichissement des forêts sacrées, conformément aux principes et règles des us et coutumes.

L'enrichissement consistera à introduire des essences forestières dans les trouées au sein des forêts classées, y compris la matérialisation des limites par reboisement avec des essences appropriées, en cas de besoin.

Le choix des essences forestières se fera avec l'appui de l'administration forestière, conformément aux principes et règles des us et coutumes.

La main-d'œuvre pour la réalisation des travaux d'enrichissement sera identifiée, conformément aux principes et règles des us et coutumes et bénéficiera de l'encadrement d'une ONG/structure compétente en la matière.

La prise en charge des frais liés à l'intervention de cette main d'œuvre sera assurée par le programme

Enseignements tirés de l'étude de faisabilité

Hormis les forêts de Paulé-Oula, Gahably pour lesquelles on peut dresser une liste non exhaustive de la richesse floristique du fait d'inventaire déjà réalisé dans ces forêts, les autres formations restent inconnues.

Pour assurer sa réussite, l'action 9 devra être menée en lien avec l'action 8, soit sur une base de planification participative (avec les comités GRN et autorités coutumières) sur la base de la cartographie et inventaire réalisés. L'activité d'enrichissement ou non des forêts doit être bien appréhendé avec et par la chefferie et la notabilité. Bien que dans la description de l'action, il a été initialement indiqué que le choix des essences forestières se ferait avec l'appui de l'administration forestière, conformément aux principes et règles des usages et coutumes il faudra une implication réelle des populations quant aux espèces choisies. Ce choix des espèces par la communauté est primordial aussi bien pour les espèces de délimitation que pour les espèces d'enrichissement.

La réussite de l'action passe par un soutien à toutes les activités découlant de l'action (achat de plants, transport de plans, planting, suivi des plans)

Résumé du constat issu des investigations de terrain (voir Résultats des investigations sur le terrain) :

- 10 forêts sacrées présentent une biodiversité importante
- 12 espèces citées pour l'enrichissement des forêts sacrées
- 50% des espèces sont régulièrement citées, il s'agit de *Irvingia gabonensis* (Kplé) et *Beilschemiedia mannii* (Longer)
- Les espèces *Irvingia gabonensis* et *Coula edulis* sont plus proposées pour l'enrichissement à l'intérieur
- *Tectona grandis* est la seule espèce proposée à la périphérie des forêts
- Les espèces *Irvingia gabonensis, Beilschemiedia mannii* et *Tieghemella heckelii* sont plus proposées pour l'enrichissement mixte (intérieur/périphérie)

Conditions de succès	**Taï**	**Guiglo**	**Bloléquin**	**Toulépleu**
Existence de forêts sacrées	ok	Peu de forêts sacrées au sens premier	ok	ok
Richesse floristique	méconnu			
Niveau de conservation	ok	Moyen	ok	ok

A.9.1 Planification participative de l'enrichissement des forêts sacrées

Faisant suite à la validation de la cartographie et de l'inventaire dans les forêts sacrées (T2 A1), les experts accompagneront les chefferies et comités GRN, à planifier participativement (et sur base de cartes, schémas et visuels), les micros plans d'aménagements des 10 forêts retenues.

Ces plans consisteront à la fois à la détermination des zones et surfaces d'enrichissement, nombre et choix des espèces, et calendrier de planting, que d'échanger sur la stratégie de préservation des forêts.

Les volumes de plants forestiers requis, dont la composition sera estimée dès T2 A1, seront listés et les commandes revues et passées auprès des groupements de pépiniéristes. Si la capacité de production des groupements vient à manquer, l'achat local de plants pourra également être considéré. A titre d'estimation, nous avons considéré 4000 plants par forêt sacrée, mais cette base sera réévaluée selon la surface et les besoins.

A.9.2 Réalisation des travaux d'enrichissement et suivi de l'évolution des plants dans les forêts sacrées

Le planting collectif sera réalisé sous l'encadrement d'une ONG/structure locale (par exemple l'ICRAF) conventionnée par le CR, et sera monitoré et photographié, si possible par imagerie aérienne.

L'évolution et la maintenance des plants sera régulièrement suivie, et évaluée en fin de projet, afin d'en appréhender les effets sur l'atténuation de la dégradation forestière.

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi

1. Nombre de forêts sacrées enrichies en essences forestières, conformément aux principes et règles des us et coutumes
2. Nombre de plants introduits (pour chaque forêt sacrée)
3. Nombre d'essences

Cibles

1. 10 forêts sacrées enrichies en essences forestières, conformément aux principes et règles des us et coutumes
2. Au moins 200 plants introduits par hectare de forêt sacrée
3. Au moins 80 essences par hectare de forêt sacrée

Indicateurs de résultats

1. Effets sur la biodiversité et la faune locale
2. Identification, sécurisation et reboisement des forêts sacrées

Estimation du coût de l'Action : 19 400 000 FCFA

Phasage : planting à partir de T4 A1

Risques

Catégorie de risque	Risque	Probabilité de risque	Impact de risque	Mesures de mitigation
Environnemental	- Prélèvement incontrôlé de bois dans les forêts - Déversement des ordures à périphérie	Moyen	Moyen	- Mise en place d'une zone tampon autour de la forêt - Mise en place d'un comité de surveillance constitué de l'ensemble des communautés - Sensibiliser les populations sur les limites du site

				- Choisir la saison pluvieuse pour la mise en terre des plants
Social	- La non acceptation des espèces proposée aux populations	moyen	Elevé	- Tenir compte de l'avis des populations dans la mise à disponibilité des plantes
Opérationnel	- Indisponibilité de la main d'œuvre - Coût élevé de la main d'œuvre	Faible	moyen	

5.4. Intervenants et mode opératoire – pilotage, gestion et mise en œuvre du PS

Intervenants internes

Afin que le CR parvienne à coordonner l'ensemble des actions du projet, nous suggérons le recrutement d'un coordonnateur à temps plein, sur les deux ans du PS, dont le salaire a été intégré à l'estimation budgétaire (entre 600 000 et 800 000 FCFA/mois selon expérience). Le coordonnateur sera chargé de faire la liaison avec les relais communautaires, recrutés par département, afin d'avoir pleinement connaissance des enjeux de terrain, ainsi qu'avec les prestataires externes.

Le coordonnateur, sous la supervision de l'ADT du CR, sera chargé à la fois de la supervision de projet (administrative, stratégique et technique), du suivi de la mise en place des activités, de faciliter la concertation avec les parties prenantes de la région, et d'évaluer les effets du projet.

La mise en place à la base du cadre organisationnel et institutionnel doit être un dispositif de confiance entre les parties prenantes qui se présente comme une plateforme formelle d'échange pour suivre et discuter de la mise en œuvre des actions du projet. Le bon fonctionnement de ces articulations permettra la prise en compte concertée des problèmes et centres d'intérêts communs à tous les acteurs.

Cela dit, et pour rester en adéquation avec la stratégie basée sur la participation des bénéficiaires, le comité de coordination du projet ECOTER au niveau du Conseil Régional, doit s'adjoindre des comités locaux de pilotage du projet (comités villageois GRN) qui doivent être pris en compte financièrement dans les différents villages sélectionnés :

Les responsabilités de comités locaux :

- sensibiliser et informer les bénéficiaires sur le projet et les différentes actions du PS
- participer à la mise en œuvre des différentes actions et activités
- participer au suivi des actions réalisées
- assurer le rapportage mensuel à la coordination régional

Membres :

- Chef de terre
- Chef de village
- Représentant des allogènes
- Représentant des allochtones
- Représentant des femmes
- Représentant des jeunes
- Représentant du bureau départemental du conseil régional

Intervenants externes

Dans l'optique de faciliter les mécanismes de recrutement et passation de marché auprès des acteurs de mise en œuvre, nous conseillons d'éviter la multiplication d'intervenants et d'aller vers une approche de regroupement d'un ou plusieurs acteurs (en consortium). Il est de même largement conseillé de considérer des groupements d'acteurs (maximum deux) sur la mise en œuvre de l'ensemble des activités, pour une meilleure harmonisation des activités et une mitigation du dispersement et de l'ensilotage.

Bloc d'acteurs 1 : Renforcement de capacités ➔ Actions 1, 2, 3, 4 et 7

Un partenaire de mise en œuvre (ONG, cabinet d'expertise, etc.) ou consortium d'acteurs, sera recruté pour assurer les formations, animations et ateliers prévues dans le cadre de la réalisation des Actions 1, 2, 3, 4 et 7. Le rassemblement de ces actions dans la logique d'opérationnalisation vise à harmoniser et unifier les dialogues entre les intervenants et les acteurs villageois (comité GRN, planteurs, groupements féminins, chefferies etc.).

L'objectif des actions du premier consortium d'acteurs viseront à renforcer les aptitudes des acteurs villageois, jeunes, femmes et enfants (élèves) en matière de compréhension des enjeux liés à l'exploitation durable, la préservation et la restauration des forêts, y compris l'exécution d'actions, d'activités et/ ou de dispositifs adaptés de gestion participative des ressources naturelles. La méthodologie devra être adaptée à chaque acteur et au point d'entrée de l'intervention (école, groupement économique etc.)

L'acteur ou groupement d'acteurs concernés devra s'équiper de l'expertise nécessaire sur les foyers de cuisson améliorés, dans le cadre de la mise en place de cette intervention et de son S&E.

Les budgets estimés ont inclus 15% de frais de fonctionnement des exécutants.

Critères de sélection du prestataire ou groupement pour le Bloc 1 :

- Prestataire ou consortium de maximum 3 acteurs si consortium, dont a moins un des acteurs doit avoir des bureaux dans la région
- Expérience satisfaisante en formation de relais communautaires et facilitation de processus participatifs
- Ancrage local dans au moins trois des départements
- Expertise en mobilisation communautaire et organisation d'évènements (dont concours ou autre)
- Expertise dans la gestion des ressources naturelles, l'environnement, l'agroforesterie, les foyers améliorés, etc. et la formation de comités villageois GRN

Les prestataires pressentis (à considérer à titre individuel ou à travers des consortiums) ont fait l'objet d'évaluation de leurs capacités de mise en œuvre :

- **NOFNA**, voir *Figure 36 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : NOFNA*
- **ANADER**, voir *Figure 37 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : ANADER*
- **DRAO**, voir *Figure 38 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : DRAO*
- **ONG Mon Environnement, voir** *Figure 40 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : ONG Mon Environnement*

Bloc d'acteurs 2 : accompagnement aux activités de planting, restauration forestière et agroforesterie ➔ Actions 5, 6, 8 et 9

Un partenaire de mise en œuvre (ONG, cabinet d'expertise, etc.) ou consortium d'acteurs, sera recruté pour assurer les activités d'identification participative et introduction de plants prévues dans le cadre de la réalisation des Actions 5, 6, 8 et 9. Le rassemblement de ces actions dans la logique d'opérationnalisation vise à harmoniser et unifier les dialogues entre les intervenants et les acteurs villageois (comité GRN, planteurs, groupements féminins, chefferies etc.).

L'objectif des actions du deuxième prestataire viseront à accompagner à la planification de plantation l'ensemble des acteurs concernés : les planteurs de cacao (agroforesterie), les parcelles individuelles de bois d'œuvre/énergie, les comités GRN et les chefferies (forêts sacrées). Leur rôle sera à la fois de faire en sorte que les micros plans d'aménagement décidés collectivement se reflètent dans les différentes actions mises en place de restauration du couvert forestier, mais aussi d'accompagner les acteurs sur les spécificités liées aux activités de planting (notamment dans le cadre de l'agroforesterie). Il faudra une forte prise en compte de la dimension de revenu, capitale pour la durabilité des actions. Le prestataire ou consortium devra également effectuer un monitoring régulier des interventions.

Les budgets estimés ont inclus 15% de frais de fonctionnement des exécutants.

Critères de sélection du prestataire ou groupement pour le Bloc 2 :

- Un prestataire ou maximum 2 acteurs si consortium, dont l'un des acteurs doit avoir des bureaux dans la région
- Expérience satisfaisante en formation et accompagnement à l'agroforesterie
- Expertise dans les plans d'aménagements forestiers simplifiés et la cartographie forestière
- Expérience dans les plantations bois d'œuvre/bois énergie
- Connaissance des forêts sacrées

Les prestataires pressentis (à considérer à titre individuel ou à travers des consortiums) ont fait l'objet d'évaluation de leurs capacités de mise en œuvre :

- **SO-B Green**
- **OIPR**
- **ERAF**
- **ICRAF**, voir *Figure 35 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : ICRAF*
- **Eaux et Forêts**, voir *Figure 39 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : Eaux et Forêts*

Organisation : ICRAF *International Center for Research in Agroforestry*

Responsable : MOROU Siriki (0748485815)

Domaine d'intervention et gouvernance	Evaluation des capacités	Actions du projet ECOTER susceptible d'être conduite	Perceptions et activités déjà réalisée
Amélioration de la gouvernance des paysages de cultures pérennes pour une économie verte résiliente au changement climatique et un service environnemental durable ; Evaluation de la santé de la terre, outils de décisions d'investissement dans la restauration ; Productivité et profitabilité des systèmes agricoles résilients à travers l'agroforesterie et la valorisation forestière ; Diversité et productivité des arbres : réalisation de la valeur économique et écologique des ressources génétiques des arbres.	Centre de recherche international ayant assez de moyen technique et de ressources humaines Action couvrant toutes les zones de la région du Cavally Personnel : 6 techniciens sur place Véhicules : 16 véhicules de type 4x4 et 6 motos Collaboration avec plusieurs structures Réseau de collaborateurs dans chaque département	**Action 1 :** Formation des acteurs locaux à la gestion décentralisée des ressources naturelles	Action pouvant aider à la reconstitution du couvert forestier Action déjà réalisée dans la région à l'endroit des coopératives et des leaders de communautés Module délivré : formations sur (i) le foncier rural, (ii) l'agroforesterie, et (iii) le changement climatique (effets, prévention, atténuation, mitigation) Souhait que l'action soit réalisée dans tous les départements **Coût prévisionnel** **3,5 millions FCFA par villages** **Soit un coût de 56 millions FCFA pour les 16 villages**
		Action 2 : Promotion de la culture environnementale en milieu scolaire	Action déjà réalisée dans certains villages de la région Ont la capacité de mener l'action **Coût prévisionnel** **50 millions FCFA si l'action est faite dans les 16 villages**
		Action 3 : Promotion de foyers améliorés	Pas de compétence dans cette action
		Action 4 : Production de plants forestiers par le groupement de femmes	Activité réalisée avec la SODEFOR Capacité d'appuyer les femmes dans cette activité **Coût prévisionnel** **15 millions FCFA**
		Activité 5 : Renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie	Déjà participé à une telle action dans la région, l'agroforesterie étant l'activité majeure de la structure Souhait que l'action soit réalisée dans toutes les départements Pense être capable de mener l'action

			Coût prévisionnel **20 millions FCFA**
		Action 6 : Création de plantations de bois énergie et bois d'œuvre	Pas de compétence en la matière
		Action 7 : Organisation du concours « meilleures plantations de de bois énergie et bois d'œuvre »	Pas de compétence dans cette action
		Action 8 : Cartographie des forêts sacrées	Activité déjà réalisée dans la région. 61 forêts sacrées de 214 ha. Souhait que l'action soit réalisée dans toute la région Capacité de mener l'action puisque déjà en cours **Coût prévisionnel** **35 millions FCFA**
		ACTION 9 : Enrichissement des forêts sacrées	Activité en cours de réalisation par certaines structures en collaboration avec l'ICRAF Souhait que l'action soit réalisée dans toute la région Ont les compétences pour mener l'action **Coût prévisionnel** **35 millions FCFA**

Figure 35 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : ICRAF

Organisation : ONG NOFNA **Responsable** : GNINION Srampahi Blaise **Contacts** : 0758322434 ; 0748895732 ; 0747597862 ; 0707179839			
Domaine d'intervention et gouvernance	**Evaluation des capacités**	**Actions du projet ECOTER susceptible d'être conduite**	**Perceptions et activités déjà réalisée**

• La mise en place de missions d'observation et d'investigation pour le suivi régulier des forêts classées • La mise en place d'une plate-forme de concertation avec les autorités compétentes afin de toujours trouver des stratégies adéquates pour mener à bien la lutte pour la protection de ces couverts. • La mise en place de plans de reboisement et de revalorisation globale des forêts classées • L'appui technique et humain pour la lutte contre l'occupation illicite des forêts classées de la région par la mise en place des stratégies de reconversion.	Structure Privé ayant assez de moyen technique, moyen humain Action couvrant toutes les zones de la région Personnel ? Véhicules : 16 véhicules de type 4x4 et 6 motos Collaboration avec plusieurs structures Réseau des collaborateurs dans chaque département	**Action 1 :** Formation des acteurs locaux à la gestion décentralisée des ressources naturelles	Action pouvant aider à la reconstitution du couvert forestier Action déjà réalisée dans la région à l'endroit des coopératives et des leaders de communautés Module délivré : formations sur (i) le foncier rural, (ii) l'agroforesterie, et (iii) le changement climatique (effets, prévention, atténuation, mitigation) Souhait que l'action soit réalisée dans tous les départements **Coût prévisionnel** **3 800 000 FCFA par département**
		Action 2 : Promotion de la culture environnementale en milieu scolaire	Action déjà réalisée dans certains villages de la région Ont la capacité de mener l'action **Coût prévisionnel** **3 800 000 FCFA par département**
		Action 3 : Promotion de foyers améliorés	Pas de compétence dans cette action
		Action 4 : Production de plants forestiers par le groupement de femmes	Activité réalisée avec la SODEFOR Capacité d'appuyer les femmes dans cette activité **Coût prévisionnel** **4 millions FCFA par département**
		Activité 5 : Renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie	Déjà participé à une telle action dans la région, l'agroforesterie étant l'activité majeur de la structure Souhait que l'action soit réalisée dans toutes les départements Pense être capable de mener l'action **Coût prévisionnel** **4 millions FCFA par département**
		Action 6 : Création de plantations de bois énergie et bois d'œuvre	Pas de compétence en la matière

		Action 7 : Organisation du concours « meilleures plantations de de bois énergie et bois d'œuvre »	Pas de compétence dans cette action
		Action 8 : Cartographie des forêts sacrées	Pas de compétence dans cette action
		ACTION 9 : Enrichissement des forêts sacrées	Pas de compétence dans cette action

Figure 36 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : NOFNA

Organisation : Agence National d'Appui au Développement Rural (ANADER)

Responsable : YAO Antoine (0747417317)

Domaine d'intervention et gouvernance	Evaluation des capacités	Actions du projet ECOTER susceptible d'être conduite	Perceptions et activités déjà réalisée
Conseil agricole Génie rural et mécanisation agricole Formation Planification et développement Etudes de projets Genre et développement Suivi-évaluation Recherche-développement Sensibilisation à la lutte contre les pandémies en milieu rural	Structure d'Etat ayant l'obligation de mener leur activité régalienne en parallèle Obligation de s'associer à une autre structure pour la mise en œuvre des actions Actions couvrant toute la région Ingénieurs en environnement Véhicules 4x4 double cabine Collaboration avec d'autres structures	**Action 1 :** Formation des acteurs locaux à la gestion décentralisée des ressources naturelles	Action pouvant aider à la reconstitution du couvert forestier Action déjà réalisée dans la région avec le Conseil Régional du Cavally Souhait que l'action soit réalisée dans tous les départements Module délivré : Importance de la préservation de l'environnement, Changement climatique, Formation sur le nouveau code forestier, Formation sur le foncier rural **Coût prévisionnel** **10 000 000 (transport, location de sono, frais divers)**
		Action 2 : Promotion de la culture environnementale en milieu scolaire	Action de promotion déjà réaliser dans la région avec la GIZ Ecoles ciblées dizaines d'écoles ciblées Action menée Sensibilisation, planting d'arbre Souhait que l'action soit réalisée dans tous les départements **Coût prévisionnel** **15 000 000 (transport, location de sono, frais divers)**

		Action 3 : Promotion de foyers améliorés	Jamais participé à une telle action dans la région Pense être capable de mettre l'action en place
		Action 4 : Production de plants forestiers par le groupement de femmes	N'a pas la capacité de production de plants
		Activité 5 : Renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie	A participé à de telles actions avec les structures comme le Conseil Café-Cacao Souhait que l'action soit réalisée dans toutes les départements Pense être capable de mener l'action **Coût prévisionnel** **15 000 000 (transport, location de sono, frais divers)**
		Action 6 : Création de plantations de bois énergie et bois d'œuvre	Jamais participé à une telle action Contrainte liée à l'action : problème d'espace Levée de ces contraintes par la sensibilisation de la population **Pas de coût prévisionnel car dépend de la surface utilisée**
		Action 7 : Organisation du concours « meilleures plantations de de bois énergie et bois d'œuvre »	Jamais participé à une telle action
		Action 8 : Cartographie des forêts sacrées	A connaissance du nombre de forêts sacrées Initiative déjà réalisée par ICRAF, FAO, ANADER, SODEFOR, Eaux et Forêt Menace sur les forêts sacrées (pression foncière) Capable de mener l'action
		ACTION 9 : Enrichissement des forêts sacrées	Jamais participé à une telle action Est capable de mener l'action avec d'autres structures **Coût prévisionnel** **10 000 000 à 15 000 000 (transport, location de sono, frais divers)**

Figure 37 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : ANADER

Organisation : ONG DRAO

Responsable : SOHO Franck (0757824460)

Domaine d'intervention et gouvernance	Evaluation des capacités	Actions du projet ECOTER susceptible d'être conduite	Perceptions et activités déjà réalisée
- Sécurité alimentaire ; - Nutrition ; - Moyens de subsistance Livelihood) ; - Réhabilitation communautaire et coexistence pacifique	ONG ayant assez de moyens techniques et moyens humains Actions couvrant toutes les zones de la région Personnel : 13 techniciens sur place Véhicules : 1 véhicule de type 4x4 et 4 motos Collaboration avec plusieurs structures Réseau de collaborateurs dans chaque département	**Action 1 :** Formation des acteurs locaux à la gestion décentralisée des ressources naturelles	Action pouvant aider à la reconstitution du couvert forestier Action déjà réalisée dans la région à l'endroit des leaders communautaires et des jeunes Module délivré : formations sur (i) le foncier rural, (ii) l'agroforesterie, et (iii) le changement climatique (effets, prévention, atténuation, mitigation) Souhait que l'action soit réalisée dans tous les départements **Coût prévisionnel** **5 millions FCFA par département Soit un coup de 20 millions pour les quatre départements**
		Action 2 : Promotion de la culture environnementale en milieu scolaire	Action déjà réalisée dans certains villages de la région Ont la capacité de mener l'action **Coût prévisionnel** **18 millions FCFA**
		Action 3 : Promotion de foyers améliorés	Peut mener l'action
		Action 4 : Production de plants forestiers par le groupement de femmes	Activité réalisée Capacité d'appuyer les femmes dans cette activité **Coût prévisionnel** **5 millions FCFA par département soit 20 millions FCFA**
		Activité 5 : Renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie	Pas de compétence en la matière

		Action 6 : Création de plantations de bois énergie et bois d'œuvre	Pas de compétence en la matière
		Action 7 : Organisation du concours « meilleures plantations de de bois énergie et bois d'œuvre »	Pas de compétence en la matière
		Action 8 : Cartographie des forêts sacrées	Activités déjà réalisée dans la région par la SODEFOR Souhait que l'action soit réalisée dans toute la région Sont capable de mener l'action puisque déjà en cours **Coût prévisionnel** **60 millions FCFA la réalisation de la cartographie**
		ACTION 9 : Enrichissement des forêts sacrées	Activité déjà réalisée en collaboration avec PNUD, UNESCO, Ministère de la culture Souhait que l'action soit réalisée dans toute la région Compétences pour mener l'action

Figure 38 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : DRAO

Ministère des Eaux et Forêt

Responsable : M. AMAND Baka (0747620649)

Domaine d'intervention et gouvernance	Evaluation des capacités	Actions du projet ECOTER susceptible d'être conduite	Perceptions et activités déjà réalisée
Met en œuvre la politique du Gouvernement en matière de gestion des ressources forestières, fauniques et en eau	Structure étatique Domaine d'intervention généralement en forêt classée mais programmes	**Action 1 :** Formation des acteurs locaux à la gestion décentralisée des ressources naturelles	Action pouvant aider à la reconstitution du couvert forestier Action déjà réalisée dans la région par le ministère de l'environnement et l'OIPR Module donnée : Sensibilisation sur le foncier rural, le code forestier

	couvrant toute la région du Cavally Collaboration avec d'autre structure comme l'OIPR, la SODEFOR, ONG (IMPACTUM, ICRAF) Réseau de collaborateurs dans chaque département Participation à plusieurs actions du PS avec d'autre structure est à envisager		Souhait que l'action soit réalisée dans tous les départements **Coût prévisionnel** **10 000 000 FCFA (transport, location de sono, frais divers)**
		Action 2 : Promotion de la culture environnementale en milieu scolaire	Action de promotion déjà réalisée dans la région par le Ministère Ecoles ciblées : école de Taï Action menée sensibilisation, théâtre Souhait que l'action soit réalisée dans tous les départements **Coût prévisionnel** **10 000 000 FCFA (transport, location de sono, frais divers)**
		Action 3 : Promotion de foyers améliorés	Jamais participé à une telle action dans la région Pense être capable de mettre en œuvre l'action
		Action 4 : Production de plants forestiers par le groupement de femmes	N'a pas la capacité de production de plants
		Activité 5 : Renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie	Ayant participé avec les structures comme ICRAF, SO+B green, Impactun Souhait que l'action soit réalisée dans toutes les départements Pense être capable de mener l'action **Coût prévisionnel** **10 000 000 FCFA (transport, location de sono, frais divers)**
		Action 6 : Création de plantations de bois énergie et bois d'œuvre	Participation à la mise en place de plantation forestière dans les le village de Glopaoudi Contrainte liée à l'action : entretien de la plantation jusqu'à la production Levée ces contraintes par la sensibilisation afin que la population ait conscience du gain potentiel lié à l'action **Coût prévisionnel**

			10 000 000 FCFA (transport, location de sono, frais divers)
		Action 7 : Organisation du concours « meilleures plantations de de bois énergie et bois d'œuvre »	Jamais participé à une telle action
		Action 8 : Cartographie des forêts sacrées	A connaissance du nombre de forêts sacrées Initiative déjà entamée/réalisée par ICRAF Menace sur les forêts sacrées (exploitation forestière, profanation par les étrangers) Capable de mener l'action **Coût prévisionnel** **5 000 000 FCFA (transport, frais divers)**
		ACTION 9 : Enrichissement des forêts sacrées	Participation à l'action avec d'autre structure comme ICRAF, SCOLUR Est capable de mener l'action avec d'autres structures

Figure 39 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : Eaux et Forêts

ONG Mon Environnement **Responsable :** Taha Epouse FIA Céline (0709473074)						
Institution **Projet/Bailleurs** **Organisation**	**Domaine d'intervention et gouvernance**	**Déploiement territorial**	**Evaluation des capacités par rapport au déploiement de l'action foyers améliorés dans le Cavally**		**Fonction potentielles dans le PS GRN Cavally : rapport à l'Action de promotion de foyers améliorés**	**Plan de renforcement des capacités d'intervention**
			Forces **Opportunité**	**Faiblesses** **Contraintes**		

ONG Mon Environnement Nom du responsable **: Taha Epouse FIA Céline** Contact : 0709473074 Autres projets conduits : 1) Foyer améliorés Début : 2020, rapport achevé ; Financement : AFD/ Projet ECOTER 2) Vulgarisation de la Viticulture Financement : PNUD et fond Mondial pour l'Environnement Début : Janvier 2023 Durée du projet : 01 an 3) Autres projets exécuté Sensibilisation des populations des villages autour du	Domaines d'intervention : Environnement humain et naturel Date de création : 25 /11/2011 Nombre d'employés : -salariés permanents : 05 Personnel contractuel l: 08	Régions d'intervention : Ensemble du territoire Ivoirien notamment dans les villes de Daloa, Man, Bouaflé, Yamoussoukro, Abidjan, Bangolo , Abidjan et Gu	Réseau de 400 femmes formé pour les foyers améliorés Groupe de 20 femmes formées pour la pré collecte des ordures ménagères Expérience de terrain, le savoir-faire et compétence en matière de foyer amélioré. Disponibilité d'un (01) engin à deux roues (moto), deux (02) tricycles	Manque de véhicule Facteurs climatiques, conflits éventuels Le non-respect par les villageois de l'heure de démarrages des activités	Décrire le type d'action proposé par l'ONG pour mener à bien l'activité pour 20 femmes formées dans 16 villages et accompagnées : Tâches à exécuter 1) Sensibilisation 2) formation théorique (explication du bien fondé et le but recherché pour la promotion de foyer améliorés en lien avec la préservation de l'environnement et leur santé) et pratique durée de la prestation par village : sensibilisation : 01 jour formation : 01 jour suivi : 01 jour un comité de suivi constitué de cinq (05) femmes sera constitué par village en collaboration avec l'ONG un diplôme de de participation individuel sera octroyé à chacun des participants.	Renforcement des capacités nécessaires pour mener à bien l'activité de foyers améliorés dans le Cavally : Nombre de salariés internes à l'ONG nécessaires à mobiliser : 03 Nombre d'animateurs externes à mobiliser : 02 Deux (02 équipes comprenant chacune 01 salarié et un animateur seront constitué. Chacune d'elle disposera de 24 jours soit 48 jours de prestation sur l'ensemble du projet Equipement nécessaire : Livrable : 03 posters imagés par village Schéma ou dessins Budget total nécessaire (détailler) Détail de coût 1) Coût Prestation ○ Salarié / Perdiem Repas : 7000 F/J

Parc National du Mont Sangbé Partenariat avec l'ANAGED pour la pré collecte des ordures ménagères et sensibilisations sur des comportements éco citoyens pour un environnement sain						Communication : 3000 FCFA/j Logement : 15000 f/j Honoraire /jour: 150000 FCFA ○ Animateur : Perdiem Repas : 5000 F/J Communication : 100 FCFA/j Logement : 10000 FCFA/j Honoraire /jour: 90.000 FCFA/HJ Chacune des équipes travaillera dans 08 villages en raison de 03 jours par villages

Figure 40 Evaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre : ONG Mon Environnement

5.5. Vue d'ensemble : cadre logique et indicateurs (S&E)

Objectif général du PS GRN Cavally : contribuer à la gestion durable des forêts locales dans la région du Cavally. Il s'agira spécifiquement de mettre en œuvre des actions favorisant la protection et la restauration progressive des ressources naturelles et de la couverture forestière, et de prévenir et atténuer la dégradation forestière.
Objectif 1 (OO1) : Renforcement des capacités des communautés locales pour la reconstitution du couvert végétal
Composante 1 : Sensibilisation et renforcement des capacités des populations en gestion des ressources naturelles **Coût estimé : 82 508 000 FCFA**
Résultat 1 : Les populations villageoises sont sensibilisés face aux enjeux environnementaux et de déforestation, sur les actions du PS ECOTER et participent collectivement à sa planification et mise en œuvre locale

Action/coût	Activité	Indicateurs de pratique	Cibles de suivi	Indicateurs d'effet
Action 1 : Formation des acteurs locaux à la gestion des ressources naturelles	Activité 1.1. Sélection des relais communautaires et constitution des comités villageois GRN Activité 1.2. Formation GRN et planification des actions du PS au niveau villageois	1. Nombre de membres dans les comités 2. Nombre de femmes dans le comité 3. Nombre de sessions de formation/sensibilisation 4. Nombre de réunions de concertation du comité 5. Nombre d'acteurs locaux formés	1. 15 à 25 membres 2. 25% de femmes 3. 2 journées de formations ouvertes à tous 4. 4/mois en T1&T2 (A1) puis 1/mois 5. 800 membres formés	1. Pertinence et cohérence face aux enjeux locaux du plan simplifié de restauration du couvert forestier 2. Adhésion des membres du comité et de la communauté villageoise 3. Bonne communication et remontée des sujets critiques du relais communautaire au CR
Action 2 : Promotion de la culture environnementale en milieu scolaire	A.2.1 Campagne de sensibilisation et identification des écoles pour bénéficier de la promotion environnementale en milieu scolaire A.2.2 Séances d'éducation environnementale dans les écoles identifiées	1. Nombre de compétences locales (savoirs locaux sur la faune et la flore et connaissance du sacré) impliquées dans la promotion de la culture environnementale en milieu scolaire 2. Nombre d'établissements scolaires impliqués dans la promotion de la culture environnementale en milieu scolaire 3. Nombre d'élèves ayant participé à des formations sur la promotion de la culture environnementale en milieu scolaire 4. Nombre d'employés scolaires (responsables et/ou enseignants ou assistants) ayant contribué ou participé au montage et déroulement des activités	1. Entre 1 et 2 acteurs locaux par village (favoriser la mixité) 2. 1 établissement scolaire par village 3. 70% des effectifs des écoles 4. Au moins deux membres du corps de direction ou enseignant	1. Adhésion des enseignants et élèves au format délivré de la formation (questionnaire en plénière pour les enfants à la main levée sur leur appréciation) 2. Reprise par les professeurs de la liste des actions clés pour la préservation environnementale dans des ateliers ludiques 3. Suivi de l'appropriation des questions environnementales et actions clés pour la préservation en fin d'année 2 du projet, remonté par les relais communautaires

Action 3 : Promotion de foyers de cuisson améliorés	A.3.1 Renforcement des capacités du prestataire de mise en œuvre pour la pérennisation des compétences locales A.3.2 Mobilisation communautaire A.3.3 Sensibilisation et formation A.3.4 Evaluation et capitalisation de l'adoption des foyers améliorés dans les 16 villages	1. Nombre d'enquêtes réalisées en amont de l'activité 2. Nombre de femmes bénéficiant de la formation 3. Nombre de jeunes bénéficiant de la formation 4. Nombre de jours total de formation 5. Nombre de villages bénéficiant de la capitalisation d'expérience	1. Une enquête suivi d'un rapport de démarrage et une enquête de suivi-évaluation en fin de projet 2. Minimum 320 femmes bénéficiant de la formation (20 femmes par village) 3. Minimum 320 jeunes bénéficiant de la formation (un jeune par ménage cible) 4. Quatre jours de passage / formation 5. 16 villages bénéficient de la capitalisation d'expérience dans le rapport final	1. Le diagnostic renseigne de façon exhaustive sur l'impact potentiel de cette action et les modalités de sa mise en œuvre et de son succès 2. Les foyers de cuisson améliorés sont adoptés par les ménages 3. Les foyers de cuisson améliorés contribuent à un gain de temps des femmes, et à une meilleure performance énergétique (moins de consommation de bois)
Composante 2 : Promotion d'une agriculture zéro déforestation génératrice de revenus **Coût estimé : 66 080 000 FCFA**				
Résultat 2 : la diversification issue de l'agroforesterie permet aux planteurs de cacao d'améliorer leurs revenus, ainsi que ceux des productrices de plants forestiers				
Action 4 : Production de plants forestiers par les groupements de femmes	A.4.1 Accompagnement de groupements de femmes pour le développement de l'activité de production de plants forestiers A.4.2 Appui à la commercialisation des plants forestiers et suivi des impacts de l'activité	1. Nombre de groupements de femmes formés et accompagnés dans la mise en place de pépinières de plants forestiers 2. Nombre de femmes par groupements accompagnés 3. Nombre de promesses de commande de gros par groupement 4. % de plants produits sur le total nécessaire pour l'activité	1. 4 groupements de femmes sont formés et accompagnés dans la mise en place de pépinières de plants forestiers 2. Au moins 20 femmes par groupements 3. Au moins 2 promesses de commande de gros par groupement 4. 70% plants produits sur le total nécessaire pour l'activité	1. Les groupements sont formés et leurs compétences en matière de production de plants forestiers est améliorée 2. L'organisation du groupement pour l'activité génère des revenus équitablement redistribués par charge de travail et d'engagement 3. L'activité attire la demande externe (hors projet)
Action 5 : Renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie	A.5.1 Cartographie locale des plantations de cacao et initiatives en cours	1. Nombre de villages pris en compte dans la cartographie des parcelles de cacao	1. 16 villages 2. Entre 320 et 480 agriculteurs sont formés et	1. Les agriculteurs sont sensibilisés aux enjeux de l'agroforesterie

	A.5.2 Mise en place de l'activité d'agroforesterie à travers la planification participative A.5.3 Introduction des plants forestiers et suivi des parcelles	2. Nombre de planteurs formés et sensibilisés en agroforesterie 3. Nombre de planteurs sensibilisés et formés au code forestier 4. Nombre d'agriculteurs accompagnés dans le planting d'arbres dans les plantations de cacao 5. Surface terrière des nouvelles plantations en agroforesterie 6. Nombre d'hectares de plantation d'agroforesterie réalisés	sensibilisés en agroforesterie (20 à 30 par village) 3. Entre 320 et 480 agriculteurs sont sensibilisés et formés au code forestier 4. Entre 320 et 480 agriculteurs sont accompagnés dans le planting d'arbres dans les plantations de cacao 5. Surface terrière de 5m²/ha 6. Minimum 10 hectares par village	2. La planification est participative et les enjeux sont remontés et traités en collectif 3. Les populations sont sensibilisées et informées 4. L'agroforesterie permet de diversifier et augmenter les revenus des planteurs
Composante 3 : Développement de plantations forestières **Coût estimé : 77 815 000 FCFA**				
Résultat 3 : La forêt communautaire de Guibobly est protégée et restaurée, et les planteurs et acteurs des plantations forestières en région du Cavally sont encouragés à travers la tenue de concours				
Action 6 : Enrichissement et restauration de la forêt communautaire de Guibobly	A.6.1 Etude diagnostic de la forêt de Guibobly et évaluation du potentiel de reboisement A.6.2 Reboisement et restauration de la forêt de Guibobly	1. Etude diagnostic réalisée 2. Surface totale reboisée 3. Périmètre total délimité par des essences forestières 4. Conversion en RNV	1. Une étude diagnostic réalisée 2. 90 % de la surface destinée à la plantation forestières est reboisé en espèces forestière 3. 90 % du périmètre de la forêt est délimité 4. La forêt est convertie en RNV	1. Recouvrement forestier à court moyen et long terme de la forêt de Guibobly grâce à l'Action, et potentiel de multiplication (effet d'entraînement) 2. Taux de survie des arbres plantés (> 3 ans) 3. Gains économiques de l'activité, notamment avec les plantations de bois énergie 4. Maintenance des plantations forestières
Action 7 : Organisation du concours « meilleures plantations forestières et agroforesterie »	A.7.1 Concours 1ère catégorie, récompensant les planteurs ayant mis en place les pratiques agroforestières	1. Nombre de planteurs en agroforesterie « en implantation » récompensés	1. Entre 16 et 48 gagnants 2. Entre 16 et 48 gagnants	1. Mobilisation communautaire et individuelle autour du concours

	A.7.2 Concours 2ème catégorie, récompensant les meilleures forêts sacrées et communautaires	2. Nombre de planteurs en agroforesterie « en gestion » récompensés 3. Nombre de forêts sacrées récompensées 4. Nombre de forêts communautaires récompensées	3. 3 communautés ou individus récompensés au titre des plantations de bois d'œuvre 4. 3 communautés ou individus récompensés au titre des plantations de bois d'énergie	2. Les propriétaires de parcelles forestières ou parcelles en agroforesterie individuelles ou collectives sont encouragés à la plantation d'espèces forestières 3. Les parcelles en agroforesterie sont maintenues, développées ou renforcées 4. Les plantations forestières sont bien maintenues et préservées
Composante 4 : Préservation, enrichissement et suivi des forêts sacrées **Coût estimé : 44 100 000 FCFA**				
Résultat 4 : Les forêts sacrées en Région du Cavally sont cartographiées, et les forêts sacrées des 16 villages cibles bénéficient d'actions de préservation et enrichissement				
Action 8 : Cartographie des forêts sacrées	A.8.1 Etude de recensement et de cartographie des forêts sacrées A.8.2 Présentation et échanges sur les résultats au niveau local	1. Nombre de forêts sacrées de la région cartographiées et évaluées 2. Nombre de réunions d'information de l'état des forêts sacrés avec les comités villageois GRN	1. Au moins 60 forêts sacrées de la région cartographiées et évaluées 2. 2 réunions d'informations par village	1. Levés et plans des forêts sacrées 2. Forêts sacrées délimitées, bornées et matérialisée 3. Tous les acteurs sont sensibilisés sur la sécurisation des forêts sacrées (autorités traditionnelles, chefs de villages, les populations riveraines, les agriculteurs, les groupements de femmes et de jeunes)
Action 9 : Enrichissement des forêts sacrées	A.9.1 Planification participative de l'enrichissement des forêts sacrées A.9.2 Réalisation des travaux d'enrichissement et suivi de l'évolution des plants dans les forêts sacrées	1. Nombre de forêts sacrées enrichies en essences forestières, conformément aux principes et règles des us et coutumes 2. Nombre de plants introduits (pour chaque forêt sacrée) 3. Nombre d'essences	1. 10 forêts sacrées enrichies en essences forestières, conformément aux principes et règles des us et coutumes 2. Au moins 200 plants introduits par hectare de forêt sacrée 3. Au moins 80 essences par hectare de forêt sacrée	1. Effets sur la biodiversité et la faune locale 2. Identification, sécurisation et reboisement des forêts sacrées

6. Coût du programme et plan de financement

Le coût total de mise en œuvre du Programme Structurant GRN en région du Cavally est évalué à hauteur de **297 553 300 FCFA**.

Il est important de noter que les coûts ci-dessous ont été évalués sur la base des pistes d'opérationnalisation détaillées considérées, basées sur des hypothèses de coûts, d'engagement et de mobilisation pouvant être revus et réévalués. Le fichier Excel détaillé ayant servi à établir les coûts sera délivré après la séance de restitution du rapport APS provisoire, en attache du rapport APS final.

Le détail des coûts est disponible en annexe 2 du présent rapport.

		FCFA	EUR
C1. Sensibilisation et renforcement des capacités des populations en gestion des ressources naturelles			
R1. Les populations villageoises sont sensibilisés face aux enjeux environnementaux et de déforestation, sur les actions du PS ECOTER et participent collectivement à sa planification et mise en œuvre locale			
	Total	**82 508 000**	**125 780**
A.1	Formation des acteurs locaux à la gestion décentralisée des RN	24 800 000	37 807
A.2	Promotion de la culture environnementale en milieu scolaire	30 990 000	47 243
A.3	Promotion de foyers améliorés	26 718 000	40 731
C2. Promotion d'une agriculture zéro déforestation génératrice de revenus			
R2. la diversification issue de l'agroforesterie permet aux planteurs de cacao d'améliorer leurs revenus, ainsi que ceux des productrices de plants forestiers			
	Total	**66 080 000**	**100 736**
A.4	Production de plants forestiers par les groupements de femmes	15 640 000	23 843
A.5	Renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie	50 440 000	76 894
C3. Développement de plantations forestières			
R3. La forêt communautaire de Guibobly est protégée et restaurée, et les planteurs et acteurs des plantations forestières en région du Cavally sont encouragés à travers la tenue de concours			
	Total	**77 815 000**	**118 626**
A.6	Enrichissement et restauration de la forêt communautaire de Guibobly	50 380 000	76 802
A.7	Organisation du concours "meilleures plantation forestières et agroforesterie"	27 435 000	41 824
C4. Préservation, enrichissement et suivi des forêts sacrées			
R4. Les forêts sacrées en Région du Cavally sont cartographiées, et les forêts sacrées des 16 villages cibles bénéficient d'actions de préservation et enrichissement			
	Total	**44 100 000**	**67 229**
A.8	Cartographie des forêts sacrées	24 700 000	37 654
A.9	Enrichissement des forêts sacrées	19 400 000	29 575
TOTAL PS hors frais de coordination/suivi-évaluation		270 503 000	412 371
Frais de coordination/suivi-évaluation (10%)		27 050 300	41 237
TOTAL PROGRAMME STRUCTURANT GRN CAVALLY		**297 553 300**	**453 608**

7. Calendrier de mise en œuvre

Matrice de phasage des actions du PS	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9

Action	Programme Structurant GRN du Cavally (Actions prioritaires)							
	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024
A.1 Formation des acteurs locaux à la gestion décentralisée des RN		✓						
A.2 Promotion de la culture environnementale en milieu scolaire								✓
A.3 Promotion de foyers améliorés							✓	
A.4 Production de plants forestiers par les groupements de femmes		✓						
A.5 Renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie					✓			
A.6 Enrichissement et restauration de la forêt communautaire de Guibobly								✓
A.7 Organisation du concours "meilleures plantation forestières et agroforesterie"								✓
A.8 Cartographie des forêts sacrées			✓					
A.9 Enrichissement des forêts sacrées					✓			

Légende :

✓	Fin de la mise en œuvre de l'Action
	Evaluation de l'Action

8. Evaluation des impacts du Programme Structurant

8.1. Risques sociaux

Au niveau social, deux principaux phénomènes menacent l'intégrité physiques des sites sacrés dans les différents départements visités : la croissance démographique et l'expansion agricole.

Croissance démographique.

La croissance démographique se manifeste par le déversement d'ordures ménagères à proximité et à l'intérieur du site, l'expansion des villages sur les sites sacrés, le prélèvement de bois de chauffage (voir *Figure 41 : Aperçu de quelques pressions anthropiques de la zone du projet*).

Figure 41 : Aperçu de quelques pressions anthropiques de la zone du projet

Ces phénomènes s'observent principalement dans les Département de Taï et Guiglo. Le déguerpissement des populations dans le Forêt Classée du Cavally pourrait en être l'une des raisons (voir ***Figure 42 : Carte de distribution des sites menacés par la croissance démographique***).

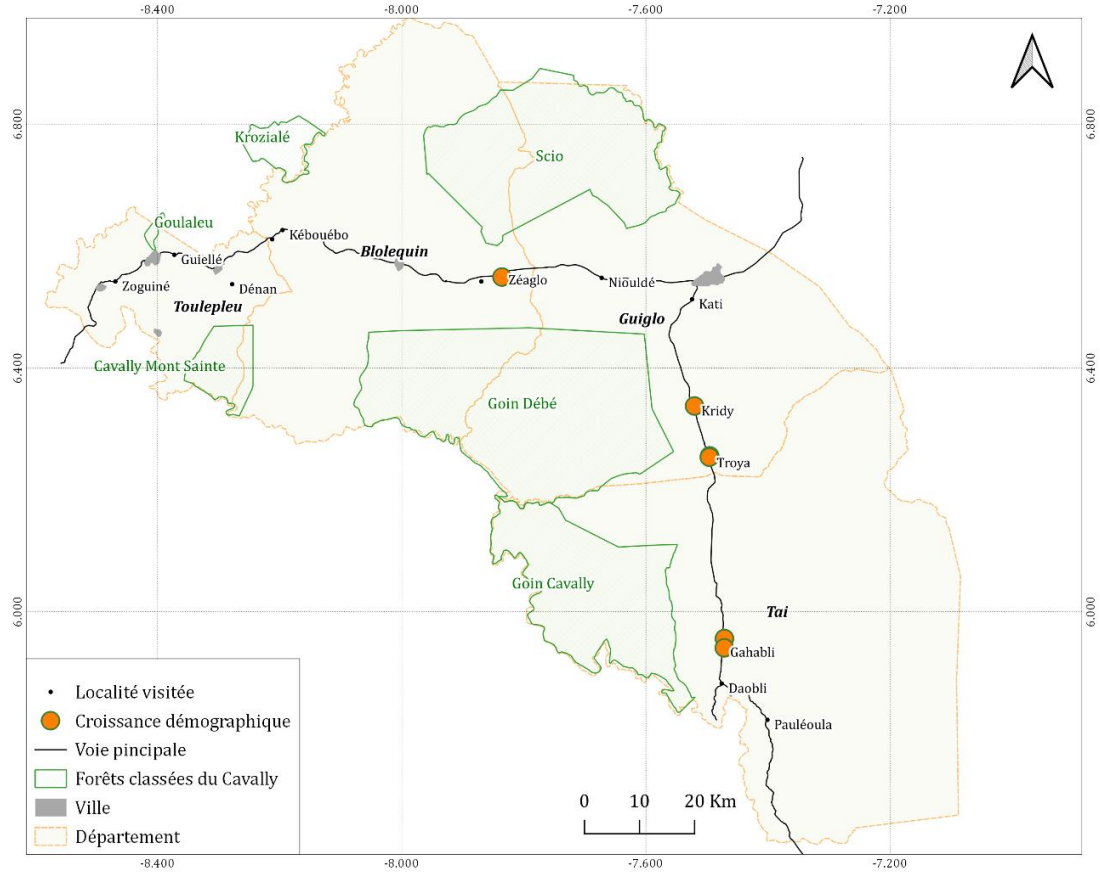

Figure 42 : Carte de distribution des sites menacés par la croissance démographique

Expansion agricole.

L'expansion agricole est représentée par le défrichement partiel ou complet des forêts sacrées, l'installation des plantations cacaoyères et hévéicoles (voir ***Figure 43 : Aperçu de quelques types de dégradation dans des forêts sacrées***).

Figure 43 : Aperçu de quelques types de dégradation dans des forêts sacrées

Ces phénomènes s'observent dans tous les départements mais sont plus marqués dans ceux de Toulépleu et Bloléquin (voir ***Figure 44 : Carte de distribution des sites menacés par la croissance démographique***).

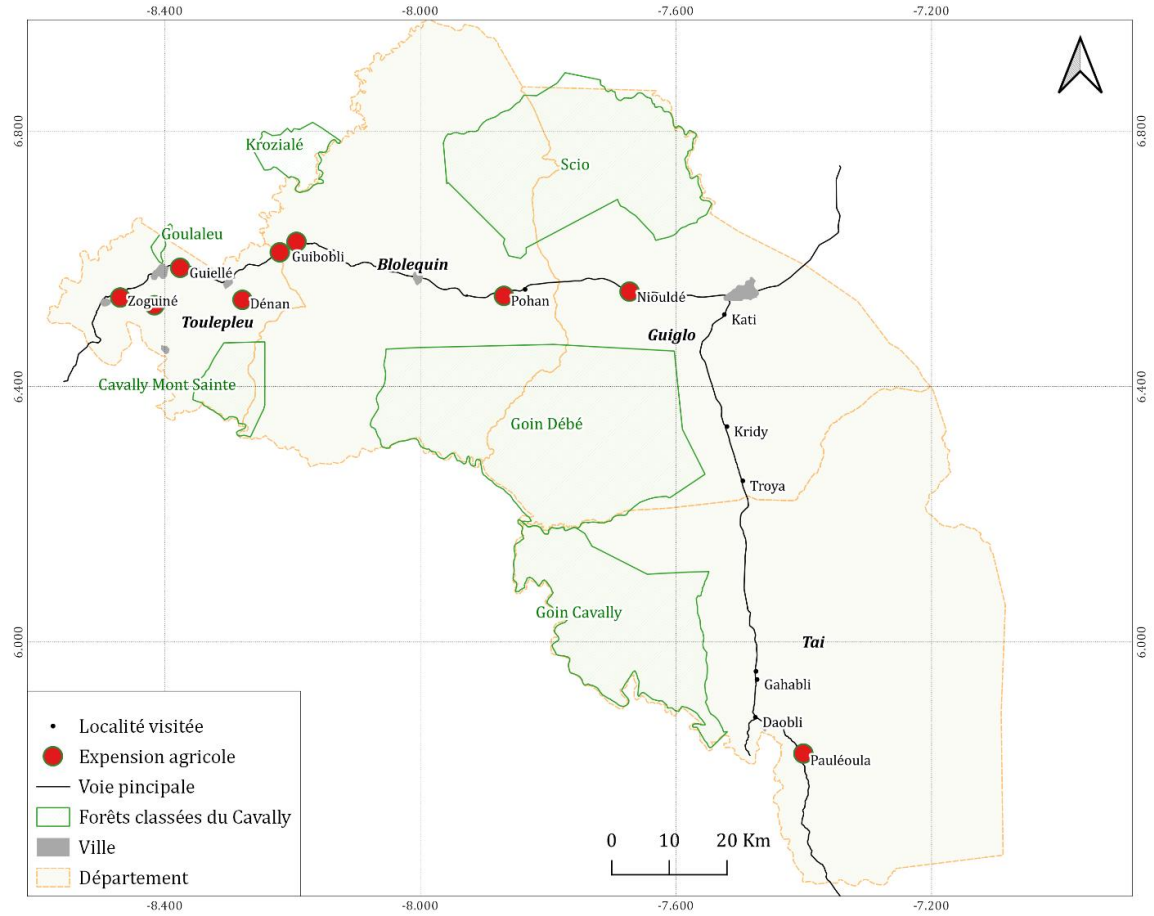

Figure 44 : Carte de distribution des sites menacés par la croissance démographique

8.2. Risques environnementaux

Le principal risque environnemental lié à la préservation des lieux et autres sites sacrés est la prolifération des espèces invasives (voir ***Figure 45 : Aperçu de quelques espèces invasives dans des forêts sacrées*** et ***Figure 46 : Carte de distribution des sites menacés par les espèces invasives***). L'inventaire de la flore a révélé la présence de 17 espèces invasives principalement à la périphérie des aires et lieux sacrés.

Les arbres dressés ont une taille qui peut atteindre 30m. Ils sont représentés par deux espèces : *Acacia mangium* (espèce exotique couramment utilisée pour le reboisement des espaces dégradées) *et Hevea brasiliensis*. Il s'agit d'espèces non pionnières héliophiles. Les semences de ces deux espèces en dehors des espaces de culture colonisent de proche en proche le milieu environnant. L'aboutissement d'une telle stratégie est la mise en place à cours ou à long terme d'un peuplement monospécifique.

Les arbustes buissonnants et lianes espèces de ce groupe ont une hauteur inférieure ou égale à 5m. Ils sont représentés par 12 espèces que l'on retrouve généralement ensemble dans les mêmes jachères en bordure. Ce sont : *Mimosa* spp., *Ageratum conyzoides*, *Croton hirtus*, *Lantana camara*, *Passiflora foetida, Chromolaena odorata et Tithonia diversifolia*. Il s'agit d'espèces pionnières qui ont colonisé les anciens espaces cultivés ou que l'on retrouve en mélange en bordure des pistes ou des voies.

Prolifération de Tithonia diversifolia à la périphérie de la forêt communautaire de Zaipoly

Chromolaena odorata

Mimosa spp

Figure 45 : Aperçu de quelques espèces invasives dans des forêts sacrées

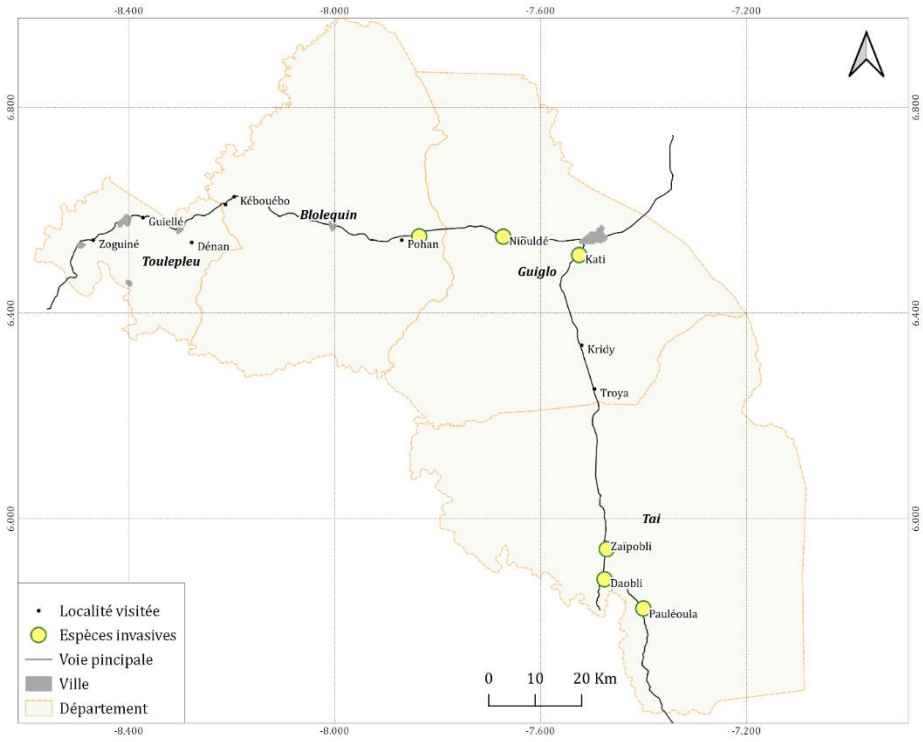

Figure 46 : Carte de distribution des sites menacés par les espèces invasives

9. Annexes

Annexe 1. Liste des parties prenantes rencontrées

Réunion de cadrage : 05 septembre 2022

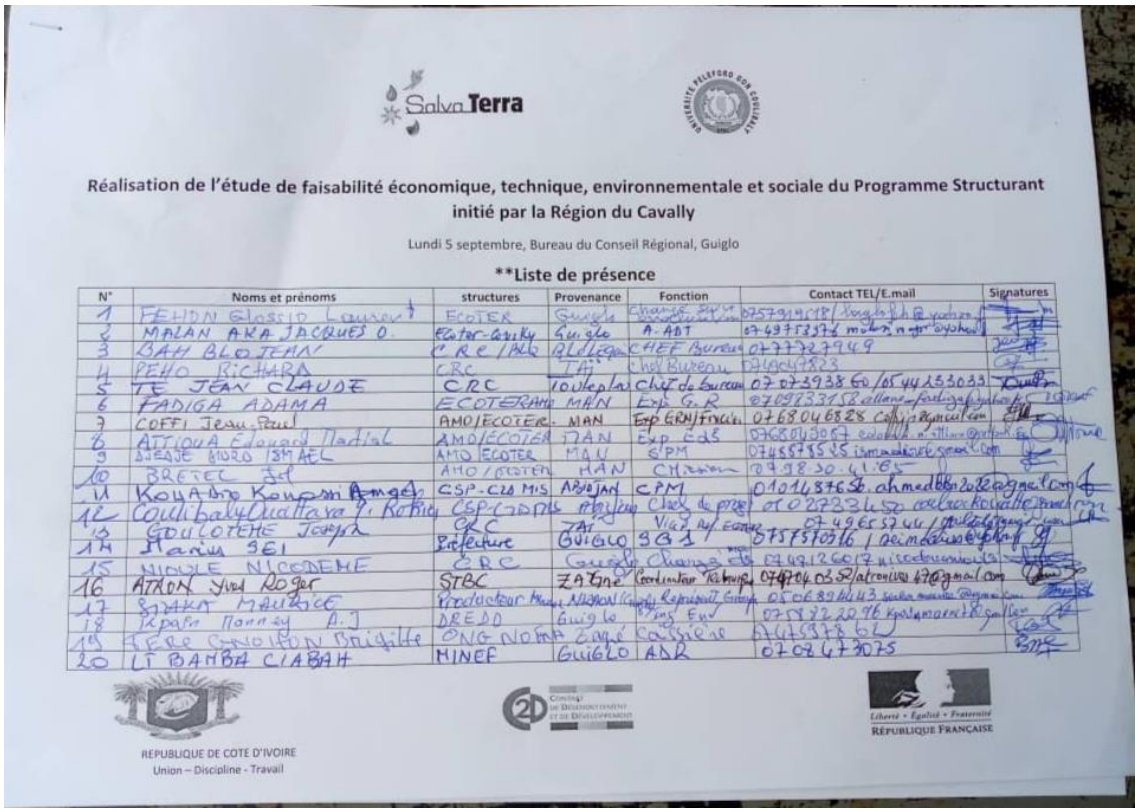

Réalisation de l'étude de faisabilité économique, technique, environnementale et sociale du Programme Structurant initié par la Région du Cavally

Lundi 5 septembre, Bureau du Conseil Régional, Guiglo

**Liste de présence

N°	Noms et prénoms	structures	Provenance	Fonction	Contact TEL/E.mail	Signatures
1	FEHON Glossid Lauren	ECOTER	Guiglo	Chargé SVSS	0757914578	
2	MALAN AKA JACQUES O.	ECOTER-Guiglo	Guiglo	A. ADT	07 49 73 37 6	
3	BAH BLO JEAN	C R C / Adj	Guiglo	CHEF Bureau	07 77 32 79 49	
4	PEHO RICHARA	CRC	TAI	Chef Bureau	01 04 47 82 3	
5	TE JEAN CLAUDE	CRC	Toulepleu	chef de Bureau	07 07 39 38 60 / 05 44 25 30 33	
6	FADIGA ADAMA	ECOTERRA	MAN	Exp G.R	07 09 23 39 58	
7	COFFI Jean Paul	AMO/ECOTER	MAN	Exp GRN/Fonci	07 68 04 68 28	
8	ATTIOUA Edouard Nadial	AMO/ECOTER	TAN	Exp EAS	07 68 01 30 67	
9	DJEAJE BIORO ISMAEL	AMO ECOTER	MAN	EPM	07 45 87 35 85	
10	BRETEL Jd	AMO / ECOTER	HAN	CHeseur	09 98 30 41 65	
11	KOUADIO Kouassi Angel	CSP-CLO MIS	ABIDJAN	CPM	01 01 48 76 56	
12	COULIBALY Ouattara Y. Rokia	CSP-CLO MIS	Abidjan	Chef de projet	07 02 72 33 45	
13	GOULOTEHE Joseph	CRC	ZAI	Viar Ag/ Ecrivain	07 49 65 52 46 / 07 58 57 03 76	
14	Kanin SEI	Préfecture	GUIGLO	SG		
15	NICOLE NICODEME	CRC	Guiglo	Chargé etc	07 49 12 60 17	
16	ATHON Yves Roger	STBC	ZATTA	Coordinateur Rabaie	07 07 04 03 52	
17	SIAKA MAURICE	Producteur	NIAKARA	Représentant Groupe	05 06 89 04 43	
18	Kpan Nanzy A.J	DREDO	Guiglo	Ing Eau	07 58 22 20 96	
19	IERE GNOLEON Brigitte	ONG NOMA	Guiglo	Caissière	01 41 59 78 62	
20	LI BAMBA CIABAH	MINEF	GUIGLO	ADR	07 02 47 30 75	

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

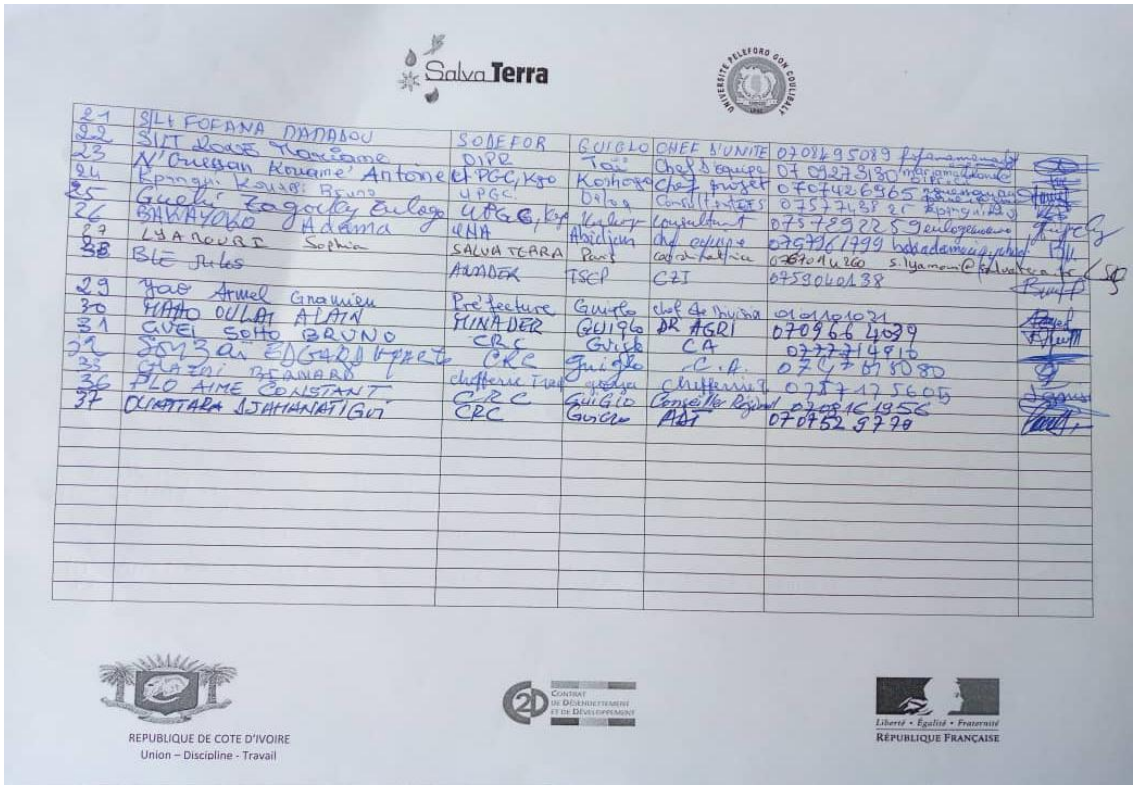

21	SILA FOFANA DIAKADOU	SODEFOR	GUIGLO	CHEF D'UNITE	07 08 49 50 89
22	SIT Rose Marianne	DIPR	Taï	Chef D'équipe	07 09 27 31 30
23	N'Guessan Kouame Antoine	PGC/Kgo	Koahogo	Chef projet	07 07 42 69 65
24	Kpangbi Kouadio Bruno	UPGC	Daloa	Consultant	07 57 74 88 21
25	Guehi Zagadou Eulage	UPGC/Kgo	Koahogo	Consultant	07 57 29 22 59
26	BAHAYOKO Adama	UNA	Abidjan	Chef equipe	07 59 76 19 99
27	LYAMOURI Sophia	SALVA TERRA	Paris	coord-facilitation	07 61 04 42 60
28	BLE Jules	ANADER	TSCP	C2I	07 59 04 01 38
29	Yao Amel Gnamien	Préfecture	Guiglo	chef de Division	01 01 10 10 21
30	KIABO OULAI ALAIN	MINADER	GUIGLO	DR AGRI	07 09 66 40 39
31	GUEI SOHO BRUNO	CRC	Guiglo	CA	07 77 71 49 16
32	DEMBA EDGARD Hyacet	CRC	Guiglo	C.A.	07 47 07 80 80
33	GBAZOI BERNARD	chefferie Tiah	guiglo	chefferie?	07 57 17 56 05
34	FLO AIME CONSTANT	CRC	GUIGLO	Conseiller Régional	07 08 81 96 56
35	OUATTARA DJAHANATIGUI	CRC	Guiglo	ADJ	07 07 52 97 70

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réunion de debriefing à chaud

... Programme Structurant initié par la Région du Cavally

REUNION DE RESTITUTION DES RESULTATS PRELIMINAIRES DE LA PHASE APS

Date : Jeudi 22/09/2022

Liste de présence par Localité

N°	Noms et prénoms	Structures	Fonctions	Localités	Contact tel et E.mail	Signature
1	MOROU SIRIKI	ICRAF	Superviseur zone ouest	Région de l'ouest	S.Morou@cgiar.org	
2	Sonzaï Edgard H.	C.R.C	Conseiller agricole	Région du Cavally	edgardhyacinthe.sonzai@gmail.com	
3	BAKAYOKO Adama	UNA Consultant	Consultant	Abidjan	bakadamaci@yahoo.fr	
4	GUEHI Zagoly E	Consultant	Consultant	Korhogo	[illegible]	
5	Kpain Mamey Ange-Jos	TINEA	Ing Env	Guiglo	Kpainmamet@gmail.com	
6	FOFANA MAMADOU	SODEFOR	Chef d'UNITE	GUIGLO	07 08 49 50 89 fofanamamadou@gmail.com	
7	BAMBA CIABAH	MINEF	Assistant DR	Guiglo	07.08.47.80.75 ciabahalibamba@gmail.com	
8	Roger Sylvestre Gra ?Ai	ONG NOFNA	P.C.O	ZAGNE	07 47 49 65 15	
9	OUATTARA DJAMANATIGUI	CRC	ADT	Guiglo	07 07 52 97 79	
10	NAHO CEDRIC	CRC	SA EPVS	Guiglo	07 48 40 07 21	

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Annexe 2. Détail des coûts

Proposition de coûts				Quantités										Taux 1 EUR en FCFA=	655,97	Pour appréciation
	Résultats et activités	Partenaire de mise en œuvre	Mode de calcul du coût unitaire	Unités de dépenses	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024	Total	Cout unitaire en FCFA en TTC	Couts unitaires en EUR	TOTAL En FCFA
	R1. Réduction des prélèvements pour les besoins humains															
A.1	**Action 1. Formation des acteurs locaux à la gestion décentralisée des RN**														-	-
	Sensibilisation, formation sur le code forestier, l'agroforesterie, le foncier, la GRN														-	-
	Location de véhicule	Cabinet identifié	*Jour*	*80 000*	*10*	*22*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*32*	*80 000*	*122*	*2 560 000*
	Carburant	Cabinet identifié	*Jour*	*20 000*	*10*	*22*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*32*	*20 000*	*30*	*640 000*
	Kit du participant (Chef de village et notabilité (5), 45 participants)	Cabinet identifié	*Unité*	*2 000*	*800*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*800*	*2 000*	*3*	*1 600 000*
	Pause café	Cabinet identifié	*Participant*	*3 000*	*800*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*800*	*3 000*	*5*	*2 400 000*
	Pause déjeuner	Cabinet identifié	*Participant*	*10 000*	*800*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*800*	*10 000*	*15*	*8 000 000*
	Expert	Cabinet identifié	*H/J*	*300 000*	*10*	*22*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*32*	*300 000*	*457*	*9 600 000*
	Total A.1												*0*			*24 800 000*
A.2	**Action 2. Promotion de la culture environnementale en milieu scolaire**												*0*		-	-
A.2.1	Organisation des missions d'information et d'identification des écoles pour bénéficier de la promotion environnementale en milieu scolaire												*0*		-	-
	Coordonnateur du PS à temps plein (pour toutes les activités sur la durée du PS)	Conseil Régional	*Salaire mensuel*	*700 000*	*3*	*3*	*3*	*3*	*3*	*3*	*3*	*3*	*24*	*700 000*	*1 067*	*16 800 000*
	Carburant	Conseil Régional	*Au rechargement*	*60 000*	*0*	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*60 000*	*91*	*240 000*
	Total A.2.1												*0*			*17 040 000*
A.2.2	Mise en œuvre de la convention entre le Conseil Régional de Cavally et une ONG/structure pour la promotion de la culture environnementale												*0*		-	-
	Location de véhicule	ONG récrutée	*Jour*	*80 000*	*0*	*18*	*0*	*18*	*0*	*18*	*0*	*18*	*72*	*80 000*	*122*	*5 760 000*
	Carburant	ONG récrutée	*Au rechargement*	*60 000*	*0*	*4*	*0*	*4*	*0*	*4*	*0*	*4*	*16*	*60 000*	*91*	*960 000*
	Pause gouter pour 50 élèves	ONG récrutée	*Participant*	*1 000*	*0*	*250*	*0*	*250*	*0*	*250*	*0*	*250*	*1 000*	*1 000*	*2*	*1 000 000*
	Expert en formation environnementale pour conception matériel et accompagnement démarrage	Expert	*Jour*	*250 000*	*0*	*7*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*7*	*250 000*	*381*	*1 750 000*
	Binôme facilitateurs terrain	Animateur ONG	*Jour*	*150 000*	*0*	*8*	*0*	*8*	*0*	*8*	*0*	*8*		*150 000*	*229*	
	Location de véhicule	ONG récrutée	*jour*	*80 000*	*0*	*8*	*0*	*8*	*0*	*8*	*0*	*8*	*32*	*80 000*	*122*	*2 560 000*
	Carburant	ONG récrutée	*Au rechargement*	*60 000*	*0*	*8*	*0*	*8*	*0*	*8*	*0*	*8*	*32*	*60 000*	*91*	*1 920 000*
	Total A.2.2												*0*			*13 950 000*
	Total ACTION 2												*0*			*30 990 000*
A.3	**Action 3. Promotion de foyers améliorés**														-	-
A.3.1	Renforcement des capacités du prestataire de mise en œuvre pour la pérennisation des compétences locales	2 jours prépa + 2 jours formation													-	-
	Honoraires de l'expert spécialisé pour formation	Expert/cabinet	*Jour*	*250 000*	*0*	*5*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*5*	*250 000*	*381*	*1 250 000*
	Enquête/collecte de données (honoraires expert accompagnant coordo/animateurs ONG)	Cabinet	*Jour*	*250 000*	*0*	*10*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*10*	*250 000*	*381*	*2 500 000*
	Frais de mission (véhicule + carburant + perdiems)	Cabinet + ONG	*Forfait jour*	*155 000*	*0*	*10*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*10*	*155 000*	*236*	*1 550 000*
	Tests de performance énergétique (honoraires expert accompagnant ONG)	Cabinet	*Jour*	*250 000*	*0*	*3*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*3*	*250 000*	*381*	*750 000*
	Rapport de démarrage : validation du ciblage, modèle et approche (honoraires expert pour relecture ONG)	Cabinet + ONG	*Jour*	*250 000*	*0*	*2*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2*	*250 000*	*381*	*500 000*
	Temps passé salarié ONG (formation, enquête, tests, rapport)	ONG récrutée	*Jour*	*150 000*	*0*	*20*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*20*	*150 000*	*229*	*3 000 000*
	Total A.3.1												*0*			*9 550 000*
A.3.2	Mobilisation communautaire														-	-
	Frais de libation : rencontre autorités administratives et coutumières dans les 16 villages + ménages	ONG récrutée	*Frais de libation*	*20 000*	*0*	*0*	*16*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*20*	*20 000*	*30*	*400 000*
	Frais de collation village	ONG récrutée	*Frais collation*	*50 000*	*0*	*0*	*16*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*16*	*50 000*	*76*	*800 000*
	Carburant mission	ONG récrutée	*Jour*	*15 000*	*0*	*0*	*16*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*16*	*15 000*	*23*	*240 000*
	Conventions avec les radios locales	ONG récrutée	*Convention*	*12 000*	*0*	*0*	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*12 000*	*18*	*48 000*
	Temps passé ONG + perdiems	ONG récrutée	*Jour*	*210 000*	*0*	*0*	*8*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*12*	*210 000*	*320*	*2 520 000*
	Total A.3.2												*0*			*4 008 000*
A.3.3	Sensibilisation et formation	3 jours de formation par village													-	-
	Manuel de formation	ONG récrutée	*temps passé/jour*	*150 000*	*0*	*0*	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*150 000*	*229*	*600 000*
	Location de voiture type 4x4	ONG récrutée	*jour*	*30 000*	*0*	*0*	*0*	*48*	*0*	*0*	*0*	*4*	*52*	*30 000*	*46*	*1 560 000*
	Carburant Formation	ONG récrutée	*jour*	*15 000*	*0*	*0*	*0*	*48*	*0*	*0*	*0*	*0*	*48*	*15 000*	*23*	*720 000*
	Bâches Formation	ONG récrutée	*unité*	*5 000*	*0*	*0*	*0*	*16*	*0*	*0*	*0*	*0*	*16*	*5 000*	*8*	*80 000*
	Autre équipement/petit matériel (ex : chaises)	ONG récrutée	*forfait*	*100 000*	*0*	*0*	*0*	*8*	*0*	*0*	*0*	*4*	*12*	*100 000*	*152*	*1 200 000*
	Cérémonie de fin de formation et remise des diplômes	ONG récrutée	*Cérémonie*	*500 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*	*0*	*0*	*0*	*1*	*500 000*	*762*	*500 000*
	Total A.3.3												*0*			*4 660 000*
A.3.4	Evaluation / capitalisation de l'adoption de l'activité dans les 16 villages												*0*		-	-
	Enquête/collecte de données dans les villages (honoraires coordo + animateurs)	ONG récrutée	*honoraires/jour*	*150 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*10*	*0*	*4*	*14*	*150 000*	*229*	*2 100 000*
	Enquête/collecte de données dans les villages (tous frais logistiques incl véhicule)	ONG récrutée + cabinet	*Forfait jour*	*80 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*10*	*0*	*0*	*10*	*80 000*	*122*	*800 000*
	Rapport d'activité	ONG récrutée	*honoraires/jour*	*150 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*0*	*0*	*4*	*150 000*	*229*	*600 000*
	Réunion de restitution des travaux auprès du CR et ECOTER	ONG récrutée	*Forfait*	*500 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2*	*0*	*4*	*6*	*500 000*	*762*	*3 000 000*
	Appui cabinet/expert	Cabinet/expert	*honoraires/jour*	*250 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*8*	*0*	*0*	*8*	*250 000*	*381*	*2 000 000*
	Total A.3.4												*0*			*8 500 000*
	Total ACTION 3												*0*			*26 718 000*
	Total R1															**82 508 000**

Proposition de coûts				Quantités										Taux 1 EUR en FCFA=	655,97	Pour appréciation
	Résultats et activités	Partenaire de mise en œuvre	Mode de calcul du coût unitaire	Unités de dépenses	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024	Total	Cout unitaire en FCFA en TTC	Couts unitaires en EUR	TOTAL En FCFA
	R2. Promotion d'une agriculture zéro déforestation génératrice de revenus															
A.4	**Action 4. Production de plants forestiers par les groupements de femmes**												0		-	-
A.4.1	Accompagnement de groupements de femmes pour le développement de l'activité de production de plants forestiers												0		-	-
	Carburant pour véhicule du projet : mission d'enregistrement des groupements de femmes	ONG recrutée	*Au rechargement*	*60 000*	*0*	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*60 000*	*91*	*240 000*
	Achat des semences sélectionnées	CR et structure exécutant	*Forfait*	*500 000*	*0*	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*500 000*	*762*	*2 000 000*
	Achat d'outils de travail	CR et structure exécutant	*Forfait*	*500 000*	*0*	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*500 000*	*762*	*2 000 000*
	Kit pour pour 120 femmes soit 30/village	CR	*Participant*	*5 000*	*0*	*120*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*120*	*5 000*	*8*	*600 000*
	Don du matériel (Prévoire de la libation pour la notabilité et un peu de boisson)	Exécutant	*Forfait*	*50 000*	*0*	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*50 000*	*76*	*200 000*
	Location voiture	Exécutant	*Jour*	*80 000*	*0*	*16*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*16*	*80 000*	*122*	*1 280 000*
	Pause café	Exécutant	*Participant*	*2 000*	*0*	*240*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*240*	*2 000*	*3*	*480 000*
	Pause déjeuner	Exécutant	*Participant*	*3 000*	*0*	*240*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*240*	*3 000*	*5*	*720 000*
	Carburant pour véhicule	Exécutant	*Au rechargement*	*60 000*	*0*	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*60 000*	*91*	*240 000*
	Frais de fonctionnement ONG exécutant pour A.4.1 et A.4.	CR	*15%*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*		-	*2 040 000*
	Total A.4.1												*0*			*9 800 000*
A.4.2	Appui à la commercialisation des plants forestiers et suivi de l'activité												0		-	-
	Achat de tricycles au profit des groupements de femmes pour le transport de plants forestiers vers les parcelles	CR	*Unité*	*1 200 000*	*0*	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*1 200 000*	*1 829*	*4 800 000*
	Cérémonie de don au conseil	CR	*Forfait pour organis*	*300 000*	*0*	*1*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*	*300 000*	*457*	*300 000*
	Kit de transport pour 3 représentantes par village	CR	*Fortait*	*15 000*	*0*	*12*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*12*	*15 000*	*23*	*180 000*
	Location de véhicule suivi de l'activité	ONG récrutée	*jour*	*80 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*4*	*80 000*	*122*	*320 000*
	Carburant	ONG récrutée	*Au rechargement*	*60 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*4*	*60 000*	*91*	*240 000*
	Total A.4.2												*0*			*5 840 000*
	Total ACTION 4												*0*			*15 640 000*
A.5	**Action 5. Renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie**												0		-	-
A.5.1	Cartographie locale des plantations de cacao et initiatives en cours	mission de terrain : 20j = 4 jour par département											0		-	-
	Honoraires : cartographie des parcelles de cacao et diagnostic parcellaire simplifié (incl. Entretiens + rapport + livret formation)	Cabinet/ONG expert	*Honoraires/jour*	*300 000*	*40*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*40*	*300 000*	*457*	*12 000 000*
	Frais libation villages	Cabinet/ONG expert	*Frais par village*	*20 000*	*16*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*16*	*20 000*	*30*	*320 000*
	Frais de mission (véhicule + carburant)	Cabinet/ONG expert	*Forfait Jour*	*95 000*	*16*	*2*	*2*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*20*	*95 000*	*145*	*1 900 000*
	Total A.5.1												*0*			*14 220 000*
A.5.1	Mise en place de l'activité d'agroforesterie à travers la planification participative	3 jours par village (perdiem inclut dans honoraires = 30.000FCFA)											0		-	-
	Sensibilisation / Concertations avec les planteurs et comités GRN	Cabinet/ONG expert	*Honoraires/jour*	*300 000*	*0*	*32*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*32*	*300 000*	*457*	*9 600 000*
	Frais de mission (véhicule + carburant + perdiems)	Cabinet/ONG expert	*Jour*	*95 000*	*0*	*32*	*20*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*52*	*95 000*	*145*	*4 940 000*
	Total A.5.1												*0*			*14 540 000*
A.5.2	Introduction des plants forestiers et suivi des parcelles	19200											0		-	-
	Achat de plants forestiers aux pépinières (commande)	CR et Exécutant	*Plant*	*600*	*0*	*9 600*	*9 600*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*19 200*	*600*	*1*	*11 520 000*
	Honoraire exécutant	CR et Exécutant	*Jour*	*300 000*	*0*	*0*	*0*	*12*	*12*	*0*	*0*	*0*	*24*	*300 000*	*457*	*7 200 000*
	Location voiture pour transport plants forestiers	CR et Exécutant	*Jour*	*80 000*	*0*	*0*	*0*	*12*	*12*	*0*	*0*	*0*	*24*	*80 000*	*122*	*1 920 000*
	Carburant pour véhicule	CR et Exécutant	*Au rechargement*	*60 000*	*0*	*0*	*0*	*4*	*4*	*0*	*0*	*0*	*8*	*60 000*	*91*	*480 000*
	Location de véhicule pour missions de suivi des parcelles	ONG récrutée	*jour*	*80 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*4*	*80 000*	*122*	*320 000*
	Carburant	ONG récrutée	*Au rechargement*	*60 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*4*	*60 000*	*91*	*240 000*
	Total A.5.2												*0*			*21 680 000*
	Total ACTION 5												*0*			***50 440 000***
	Total R2															**66 080 000**

	Proposition de coûts			Quantités										x 1 EUR en FCF	655,97	Pour appréciation
	Résultats et activités	Partenaire de mise en œuvre	Mode de calcul du coût unitaire	Unités de dépenses	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024	Total	Cout unitaire en FCFA en TTC	Couts unitaires en EUR	TOTAL En FCFA
	R3. Création de forêts communautaires															
A.6	**Action 6. Enrichissement et restauration de la forêt communautaire de Guibobly**														-	-
A.6.1	Etude diagnostic de la forêt de Guibobly et évaluation du potentiel de reboisement	2 jours de préparation + 5 jours de terrain / relevés / entretiens													-	-
	Honoraires pour la réalisation de l'étude diagnostic et cartographie (2 experts)	Cabinet exécutant	*Unité*	*400 000*	*30*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*30*	*400 000*	*610*	*12 000 000*
	Location voiture	Cabinet exécutant	*2 AR Guiglo/Guibobl*	*80 000*	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*80 000*	*122*	*320 000*
	Carburant pour véhicule	Cabinet exécutant	*2 AR Guiglo/Guibobly*	*60 000*	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*60 000*	*91*	*240 000*
	Total A.6.1												*0*		-	*12 560 000*
A.6.2	Reboisement et restauration de la forêt de Guibobly	Inventaire/plan de collecte 10j ;													-	-
	Inventaire et plan de collecte pour banque de semences (honoraires 10j)	Cabinet exécutant	*Honoraire/jour*	*400 000*	*0*	*10*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*10*	*400 000*	*610*	*4 000 000*
	Campagne de récolte des graines (5j)	Cabinet exécutant	*Honoraire/jour*	*400 000*	*0*	*5*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*5*	*400 000*		*2 000 000*
	Achat de plants à la pépinière locale (Action 4)	Cabinet exécutant	*Coût plant*	*600*	*0*	*33 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*33 000*	*600*	*1*	*19 800 000*
	Planting / réintroduction des espèces dans leur habitat (salaire 10 jeunes 10j)	Main d'œuvre	*Jour*	*80 000*	*0*	*0*	*0*	*100*	*0*	*0*	*0*	*0*	*100*	*80 000*	*122*	*8 000 000*
	Entretien/suivi des plantations et accompagnement (3j planting puis 2j passage par trimestre)	CR/Cabinet	*Honoraire/jour*	*300 000*	*0*	*0*	*0*	*3*	*2*	*2*	*2*	*2*	*11*	*300 000*	*457*	*3 300 000*
	Location voiture (6 AR)	Cabinet exécutant	*Jour*	*80 000*	*0*	*1*	*0*	*1*	*1*	*1*	*1*	*1*	*6*	*80 000*	*122*	*480 000*
	Carburant pour véhicule	Cabinet exécutant	*Au rechargement*	*60 000*	*0*	*1*	*0*	*1*	*1*	*1*	*1*	*1*	*4*	*60 000*	*91*	*240 000*
													0		-	-
	Total A.6.2												*0*		-	*37 820 000*
	Total ACTION 6												*0*			*50 380 000*
A.7	**Action 7. Organisation du concours "meilleures plantation forestières et agroforesterie"**	Jury : coordo + rep. Technique CR, chef de bureau département, Eaux														
A.7.1	Concours 1ère catégorie : parcelles en agroforesterie														-	-
	Campagne de communication : convention radio	CR	*Convention / département*	*500 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*0*	*0*	*4*	*500 000*	*762*	*2 000 000*
	Enregistrement des participants au concours	CR	*Visite chefs de bureaux départements dans*	*500 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*0*	*0*	*4*	*500 000*	*762*	*2 000 000*
	Visite du jury sur les parcelles (5 membres / 2 voitures)	CR	*Forfait terrain*	*415 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*7*	*0*	*7*	*415 000*	*633*	*2 905 000*
	Délibération du jury (réunion de concertation)	CR	*Réunion 1/2 journée*	*30 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*	*0*	*1*	*30 000*	*46*	*30 000*
	Délibération et remise des prix/primes	CR	*Montant prix/primes*	*200 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*48*	*0*	*48*	*200 000*	*305*	*9 600 000*
	Délibération du jury pour prix d'excellence (réunion de concertation)	CR	*Réunion 1/2 journée*	*30 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*	*1*	*30 000*	*46*	*30 000*
	Prix d'excellence	CR	*Prix*	*500 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*	*1*	*500 000*	*762*	*500 000*
	Cérémonie à Guiglo avec gagnant prix excellence et autres gagnants/village	CR	*Cérémonie*	*500 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*	*1*	*500 000*	*762*	*500 000*
	Total A.7.1												*0*			*17 565 000*
A.7.2	Concours 2ème catégorie : forêts sacrées et communautaires														-	-
	Entretien auprès des chefs villageois/coutumiers pour annoncer le concours et enregistrer les forêts inscrites à la compétition (2j par chef de bureau département)	CR	*Jour (logistique)*	*125 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*8*	*0*	*8*	*125 000*	*191*	*1 000 000*
	Visite du jury dans chaque forêt inscrite (5 membres / 2 voitures)	CR	*Forfait terrain*	*415 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*8*	*0*	*8*	*415 000*	*633*	*3 320 000*
	Délibération du jury (réunion de concertation)	CR	*Réunion 1/2 journée*	*50 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*	*0*	*1*	*50 000*	*76*	*50 000*
	Prix d'excellence à diviser entre trois gagnants	CR	*Prix*	*5 000 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*	*0*	*1*	*5 000 000*	*7 622*	*5 000 000*
	Cérémonie à Guiglo avec gagnant prix excellence et autres gagnants/village	CR	*Cérémonie*	*500 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*	*1*	*500 000*	*762*	*500 000*
	Total A.7.2												*0*			*9 870 000*
	Total ACTION 7												*0*			*27 435 000*
	Total R3															77 815 000

	Proposition de coûts			Quantités										aux 1 EUR en FCFA=	655,97	Pour appréciation
	Résultats et activités	Partenaire de mise en œuvre	Mode de calcul du coût unitaire	Unités de dépenses	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024	Total	Cout unitaire en FCFA en TTC	Couts unitaires en EUR	TOTAL En FCFA
	R4. Préservation des forêts sacrées															
A.8	**Action 8. Cartographie des forêts sacrées**														-	-
A.8.1	Réalisation de l'étude de recensement et de cartographie des forêts sacrées	5j biblio / préparation terrain et formation étudiants + 10j											0		-	-
	Expert Forestier maitrisant la cartographie	Cabinet exécutant ou Université	*H/J*	*300 000*	*15*	*15*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*30*	*300 000*	*457*	*9 000 000*
	Expert sociologue-foncier et sacré	Cabinet exécutant ou Université	*H/J*	*300 000*	*15*	*15*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*30*	*300 000*	*457*	*9 000 000*
	Binôme étudiants/master : relevés et SIG	Cabinet exécutant ou Université	*Perdiem*	*60 000*	*20*	*20*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*40*	*60 000*	*91*	*2 400 000*
	Location de véhicule	Cabinet exécutant ou Université	*Jour*	*80 000*	*20*	*20*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*40*	*80 000*	*122*	*3 200 000*
	Carburant	Cabinet exécutant ou Université	*Jour*	*20 000*	*20*	*20*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*40*	*20 000*	*30*	*800 000*
	Total A.8.1												*0*		-	*24 400 000*
A.8.2	Restitution de l'étude												*0*		-	-
	Réunion de restitution au CR Guiglo	CR	*Forfait*	*300 000*	*0*	*0*	*1*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*	*300 000*	*457*	*300 000*
	Total A.8.2												*0*			*300 000*
	Total ACTION 8												*0*			*24 700 000*
A.9	**Action 9. Enrichissement des forêts sacrées**												*0*		-	-
A.9.1	Planification participative de l'enrichissement des forêts sacrées												*0*		-	-
	Réunions d'identification des forêts sacrées	CR	*Forfait carburant*	*300 000*	*0*	*0*	*16*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*16*	*300 000*	*457*	*4 800 000*
	Achat de plant	CR et Exécutant	*unité*	*600*	*0*	*0*	*0*	*10 000*	*10 000*				*20 000*	*600*	*1*	*12 000 000*
	Location voiture	CR et Exécutant	*Jour*	*80 000*	*0*	*0*	*0*	*5*	*5*	*0*	*0*	*0*	*10*	*80 000*	*122*	*800 000*
	Carburant pour véhicule	CR et Exécutant	*Au rechargement*	*60 000*	*0*	*0*	*0*	*2*	*2*	*0*	*0*	*0*	*4*	*60 000*	*91*	*240 000*
	Total A.9.1												*0*		-	*17 840 000*
A.9.2	Réalisation du planting dans les forêts sacrées sous l'encadrement une ONG/structure locale conventionnée par le Conseil Régional du Cavally												*0*		-	-
	Forfait pour le planting	CR et Exécutant	*Forfait*	*100 000*	*0*	*0*	*0*	*5*	*5*	*0*	*0*	*0*	*10*	*100 000*	*152*	*1 000 000*
	Suivi des travaux d'enrichissement et de l'évolution des plants dans les forêts sacrées *Location de véhicule*	ONG récrutée	*jour*	*80 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*4*	*80 000*	*122*	*320 000*
	Carburant	ONG récrutée	*Au rechargement*	*60 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4*	*4*	*60 000*	*91*	*240 000*
	Total A.9.2												*0*			*1 560 000*
	Total ACTION 9												*0*			*19 400 000*
	Total R4															44 100 000

Annexe 3. Enjeux fonciers

Pratiques d'accès courantes à la terre. Le principe de base du système foncier coutumier peut se résumer ainsi :

- la terre est sacrée
- les droits coutumiers sont créés par les premiers occupants
- la terre est un patrimoine collectif indivisible ; elle ne se vend pas
- il peut exister plusieurs types de droits sur la même parcelle : droit de propriété, droit d'usage, droit d'occupation temporairement, droit à la forêt
- le contrôle des terres est concédé aux Hommes

La terre en tant que support matériel et de production de biens comporte plusieurs dimensions : sacrée, symbolique, identitaire et culturelle, dans le système coutumier. Elle est gracieusement offerte par les Dieux aux hommes, et ne peut donc faire l'objet ni d'appropriation privative-propriété, ni d'aliénation-cession. La faveur de sa gestion est accordée aux primo occupants ayant scellé le pacte avec les Dieux. Ces derniers et leurs descendants deviennent les chefs de terres qui sont les intermédiaires avec les Dieux, ils sont responsables des rituels, des lieux de rituels (forêts sacrées) et de l'installation des nouveaux arrivants. Chaque grande famille de primo occupants possède sa forêt sacrée ou encore son « dihy » dans lequel vie son masque « glaé », divinité qui rythme la vie sociale.

Normalement, lorsqu'il n'y a pas de pression foncière, l'accès à la terre des nouveaux arrivants est assez simple pour leur subsistance, mais aussi en partie pour des intérêts plus directs. Les demandes sont formulées au(x) gestionnaire(s) de la terre selon une procédure très simple. La contrepartie de ce droit à la terre peut être soit gratuit, soit payante. Dans les deux cas, elle s'accompagne de cadeaux de reconnaissance envers le propriétaire. Traditionnellement, il peut s'agir de boisson, d'une partie de la récolte, ou encore de « petits cadeaux» au tuteur lors d'évènements de la vie sociale comme le deuil ou le mariage.

Selon la coutume, la terre ne peut être vendue, l'occupant acquiert le droit d'administration et d'approbation de la terre qui lui est cédée. Les plantations et autres biens plantés dans le cadre du droit d'usage deviennent alors la propriété de l'usager indépendamment du sol. Il pourra donc en disposer en observant certaines conditions.

Le principe de ne pas vendre la terre n'est pas respecté. L'influence de l'agroéconomie depuis des décennies a facilité des changements dans les pratiques de gestion foncière : la marchandisation ou la cession des terres, vente et individualisation des bas-fonds en plus des forêts.

Enjeux fonciers. Les enjeux fonciers sont nombreux et particulièrement liés à la pression grandissante sur le foncier rural. Cette pression est due :

- à la conversion de forêt en plantations de café, de cacao et hévéa, menaçant l'intégrité des forêts sacrées et communautaires ;
- au déplacement de l'ancienne boucle du cacao, l'immigration d'exploitants agricoles de la sous-région et la migration interne de population du Nord et du Centre ;
- à la transformation des terres agricoles en terres d'habitation avec des lotissements.

Les données de ce travail montrent que les allogènes et les allochtones possèdent plus de 70% des terres et des grandes exploitations agricoles des sites visités. Les autochtones possèdent de petites exploitations.

L'étendue des surfaces exploitées par spéculation est ainsi divisée :

- 0,5 Hectare < Café < 2Hectares
- 0,5 Hectare < Cacao < 30Hectares
- 0,5 Hectare < Hévéa < 35Hectares

Selon les enquêtes de terrain, les revenus mensuels au niveau des détenteurs de plantations en production oscillent entre 100 000 FCFA et 300 000 FCFA.

Contrairement aux allogènes et allochtones qui utilisent abusivement les espaces forestiers, souvent par nécessité économique et manque d'appartenance locale, les autochtones semblent avoir une culture

environnementale et ont plusieurs fois exprimé le besoin de sauvegarder, conserver et transmettre la faune et la flore aux générations futures. Le projet doit veiller particulièrement à associer les allochtones et les allogènes, même ceux qui vivent dans les campements.

Les procédures de sécurisation. Les personnes s'estimant détentrices de droits coutumiers - cédés ou non - peuvent initier à leurs frais la procédure qui permettra la reconnaissance de leur droit coutumier, puis leur transformation en certificat foncier, titre de propriété transitoire cessible. Le certificat foncier est une forme de titre d'occupation transitoire qui doit faire l'objet d'une demande d'immatriculation dans les trois ans suivant son émission. Les visites de terrain ont montré l'engouement de nombreux planteurs dans le cadre de création individuelle de plantation de bois d'œuvre et bois énergie. Ces planteurs doivent être formés et accompagnés à la procédure d'acquisition du certificat foncier et à la demande d'immatriculation.

Les forêts sacrées visitées appartiennent donc à des familles spécifiques, même si dans certains cas elles servent de lieux de culte et d'adoration à de nombreuses personnes dans les villages visités. Cela impacte déjà la gestion de ces forêts qui se retrouvent essentiellement entre les mains des dignitaires des familles concernées. L'un des défis de l'intégration des forêts sacrées dans ce projet est leur gestion inclusive en dehors d'un lignage. Aussi, leur caractère familial pourrait sur le long terme poser des problèmes de contestation quant à leur mise à disposition pour la communauté.

Pour les quelques forêts communautaires encore existantes et les forêts sacrées, il faut sensibiliser les villageois sur la possibilité de les reverser dans le domaine des aires protégées comme les **réserves naturelles volontaires,** ayant l'effet d'accroitre la sauvegarde de ces forêts et de bénéficier des projets liés à ce type d'espace.

Pratiques foncières locales :

- **La vente** : la vente autorisée par la coutume est celle de droits d'usage. Un exploitant ayant obtenu un droit d'usage sur une parcelle et y ayant créé une plantation peut vendre cette dernière à un tiers, mais doit référer à son tuteur. Dans la réalité, plusieurs propriétaires ont cédé leur droit sur les terres ;
- **Le Planter et partager** : C'est une pratique selon laquelle un propriétaire coutumier confie la culture de sa terre à un exploitant agricole en échange d'une partie de la récolte. Le partage a lieu en principe au moment où la plantation est sur le point d'entrer en production. L'exploitant acquiert la partie de la plantation tel que convenu au départ. L'acquéreur pourra disposer de son droit d'usage, mais le tuteur conserve son droit de sol ;
- **La location** : l'intéressé paie un loyer dont le montant est déterminé avec le propriétaire. La location permet à l'acquéreur de faire généralement des cultures vivrières sur une récolte saisonnière ;
- **La mise en gage** : le propriétaire d'une plantation peut la céder en gage à une tierce personne en échange d'une somme d'argent. Cette personne se remboursera de la somme versée en utilisant à son profit la récolte.

Les conflits peuvent être regroupés en deux catégories :

3. les conflits intra-familiaux : conflits d'héritage, contestations autour des transactions avec les migrants, ventes frauduleuses
4. les conflits extra-familiaux : ventes multiples, occupations illégales, remise en cause des clauses contractuelles

L'accès des femmes au foncier. L'organisation sociale de la société Wé repose sur le système patrilinéaire. Cela implique au niveau du foncier que :

- la femme perd ses droits à l'héritage lors du mariage
- la femme doit travailler comme main d'œuvre pour son mari ou chez le père de ce dernier

Le statut social de la femme est un facteur de base de sa discrimination et de son accès en qualité et en quantité au foncier. Toutefois, il y a un besoin de plus en plus clairement affirmé des femmes d'être associées à la gestion des terres.

Des organisations féminines arrivent à négocier ou sauvegarder l'accès à la terre par une action collective. Elles sont assez dynamiques, surtout au niveau des cultures vivrières essentiellement dans les bas-fonds. Ces organisations féminines peuvent être perçues comme une opportunité : elles peuvent devenir des entités de solidarité, de prise de conscience et de plaidoyer pour les droits fonciers.

Procédures de règlement. La première unité de règlement des conflits est la famille. Le chef de lignage ou de famille fait autorité en matière de gestion foncière : les terres collectives sont de plus en plus rares à cause du morcellement des droits ; le pouvoir de gestion foncière réside au niveau de la famille.

Le second niveau de règlement des litiges est le CVGFR. Le Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale regroupe le chef de terre et les membres des différentes communautés en plus des femmes et des jeunes. C'est l'institution qui est sensée faire le pont entre le système coutumier et le système moderne. En plus d'intervenir dans les litiges, elle est habilitée à traiter les dossiers de délimitation des territoires villageois et les demandes de certificat fonciers.

Le troisième niveau de règlement implique le corps préfectoral. Les sous-préfets suivent les enquêtes et valident les dossiers des Comités Sous Préfectoraux de Gestion Foncière Rurale –CSPGFR-

Le préfet signe les certificats fonciers. Ils interviennent dans la conciliation des parties en litige. Le dernier niveau concerne les tribunaux qui sont compétents dans le traitement des litiges en lien avec l'héritage, la propriété etc.

Annexe 4. Recommandations globales pour la gestion durable des forêts locales

Pistes de gestion inclusive des forêts communautaires en Région du Cavally dans le cadre de la mise en œuvre du PS GRN :

Établissement de partenariats inclusifs : les communautés locales, les organisations de la société civile, les autorités locales, les entreprises forestières et les entreprises/multinationales impliquées dans l'achat de cacao, devront être invités à participer aux réunions d'introduction et de suivi, afin d'assurer une prise de décision collective et une mise en œuvre efficace des activités.

Développement de plans de gestion forestière communautaire : les communautés locales devront être impliquées dans l'élaboration des plans simplifiés de gestion forestière communautaire pour les forêts non classées, ou simplement pour la mise en place des activités dans les villages. Les plans devraient être développés en collaboration avec les parties prenantes et inclure des objectifs clairs pour la gestion forestière durable.

Surveillance et évaluation de la gestion forestière : Un système de surveillance et d'évaluation du couvert forestier local devra être mis en place auprès des comités GRN. Les résultats de la surveillance et de l'évaluation devraient être partagés avec toutes les parties prenantes pour assurer une transparence et une responsabilité.

Mise en place de mécanismes de partage des bénéfices : Les communautés locales devront bénéficier des avantages de la gestion forestière durable. Des mécanismes de partage des bénéfices, tels que des programmes de rémunération pour services environnementaux ou des programmes de développement communautaire, devraient être mis en place pour récompenser les communautés pour leur contribution à la gestion forestière durable.

Application de la législation et des normes environnementales : Les autorités locales devront appliquer la législation et les normes environnementales pour assurer une gestion forestière durable. Les parties prenantes devraient être encouragées à signaler les activités forestières illégales ou nuisibles pour l'environnement, et les autorités devraient prendre des mesures pour y remédier.

Favoriser la préservation et enrichissement des forêts sacrées

Les forêts sacrées de la Région du Cavally, considérées comme des lieux de culte et de spiritualité, pourront également bénéficier de quelques mécanismes de gestion durable :

La réglementation traditionnelle : Les forêts sacrées sont généralement régies par des règles et des normes traditionnelles qui sont transmises de génération en génération. Les chefs traditionnels et les gardiens de la forêt sont chargés de faire respecter ces règles, qui régissent l'utilisation de la forêt sacrée, les pratiques

de chasse et de pêche, la collecte de produits forestiers, etc. La transmission doit être intégrée dans les activités de sensibilisation et de concertation, notamment à l'école.

Appuyer des comités de gestion des forêts sacrées : Dans certaines régions de la Côte d'Ivoire, des comités de gestion des forêts sacrées ont été créés pour aider à la gestion des forêts sacrées. Ces comités sont généralement composés de représentants des communautés locales, des autorités locales et des organisations de la société civile. Ils sont chargés de la planification et de la mise en œuvre des activités de gestion de la forêt sacrée, de la surveillance et de l'évaluation de la situation de la forêt, ainsi que de la sensibilisation des communautés locales.

Favoriser des plans de gestion simplifiés des forêts sacrées : Certains sites sacrés ont été identifiés et sélectionnés pour la mise en place de plans de gestion. Ces plans sont élaborés en collaboration avec les communautés locales, les autorités locales et les organisations de la société civile, et définissent les objectifs de gestion, les mesures de conservation et les activités de développement économique durables.

Favoriser les synergies des mécanismes de financement : Les initiatives de gestion des forêts sacrées en Côte d'Ivoire sont souvent financées par des partenaires de développement, tels que des organisations non gouvernementales (ONG), des agences de développement et des fondations. Les financements sont souvent destinés à la mise en place d'activités de gestion durable de la forêt, à la construction d'infrastructures de surveillance, à la sensibilisation des communautés locales et à la formation des gardiens de la forêt.

S'appuyer sur la diffusion des lois et réglementations nationales : La législation forestière en Côte d'Ivoire reconnaît les forêts sacrées comme des sites d'intérêt culturel et environnemental. Le Code forestier de 2014 prévoit des sanctions pénales pour les infractions commises dans les forêts sacrées et les aires protégées.

Ces mécanismes sont essentiels pour préserver la biodiversité, protéger les sites sacrés et promouvoir une utilisation durable des ressources forestières.

Annexe 5. Convention relative à la gestion de la réserve forestière Koulai a Wo Guibobli

CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DE LA RESERVE FORESTIÈRE KOULAI A WO DE GUIBOBLI

ARTICLE 1 : ACTE D'ENGAGEMENT

Nous soussignés, populations du village de GUIBOBLI, situé dans la Sous-préfecture de DOKE, Département de Blolequin, Région du Cavally ; représentées par :

- **Monsieur MICHEL KONHON,** Tel : 0757349039/ 0759478094 - CNI N° CI003510216, Chef du village ;

- **Monsieur TAFIN JEAN**, représentant la famille propriétaire de la ressource naturelle, Tel : 0768024887 - CNI N°C0076408611, détenteur des droit coutumiers ;

- **Monsieur OUEDRAOGO HAMIDOU**, Tel : 0738884713 - N° Carte consulaire BF384002001001012589, représentant les allogènes ;

- **Monsieur KOFFI KOUAME MARCEL**, Tel 0707411362 - CNI N° C0093358617, représentant les allochtones ;

- **Monsieur SOHOU DESIRE**, Tel 0788956078 - CNI N° CI 003477373, Président des jeunes ;

- **Mademoiselle OUIHAN IDA CLARISSE,** Tel : 0789317846 - CNI N° CI 004535812, Présidente des femmes ;

Ci-après dénommés « les acteurs villageois »

ATTENDU QUE :

1 Les acteurs villageois ont dûment été impliqués lors des phases préparatoires :

- d'identification de la ressource naturelle objet de la présente convention ;
- de délimitation de ladite ressource naturelle ;
- d'audition et de négociations avec l'ensemble des couches représentatives du village ;

2 Les acteurs villageois ont marqué leur accord à la signature et à la mise en œuvre de la présente convention.

EN CONSEQUENCE, ils ont convenu ce qui suit :

3 Les éléments ci-après font parties intégrantes de la présente convention :

- Acte d'engagement
- Dispositions générales de la convention
- Dispositions particulières de la convention
- Annexes à la convention

4 Les engagements issus de la présente convention sont opposables à l'ensemble des populations vivant sur le territoire villageois et des tiers ;

En foi de quoi, les acteurs villageois ont signé au jour, mois et an la présente convention.

STRUCTURE	IDENTITE ET CONTACT DU SIGNATAIRE	DATE - SIGNATURE
Chef du village	MICHEL KONHON 0757349039/ 0759478094	
Détenteur des droits coutumiers (Propriétaire terrien)	TAFIN JEAN 0768024887	

Représentant les allogènes	OUEDRAOGO HAMIDOU 0738884713	
Représentant les allochtones	KOFFI KOUAME MARCEL 0707411362	
Président (e) des jeunes	SOHOU DESIRE 0788956078	
Présidente des femmes	OUIHAN IDA CLARISSE 0789317846	

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GENERALES DE LA CONVENTION

1. Le terme « ressource naturelle » dans la présente convention désigne la réserve forestière nommée : **KOULAI A WO** situé dans le village de Guibobli et objet de la présente convention.

2. La présente convention a pour objet la définition d'une vision commune et d'un mode opératoire de gestion et d'exploitation de la ressource naturelle.

3. Elle devra être exécutée de bonne foi par l'ensemble des acteurs villageois.

4. Elle vise à freiner les activités de conquête foncière dans le périmètre de la ressource naturelle, à prévenir les activités illégales de chasse et d'exploitation forestière au sein de la ressource naturelle.

5. Elle est établie en sept (07) exemplaires originaux.

6. Par elle, les populations villageoises entendent protéger, sécuriser et préserver une ressource naturelle qui participe au patrimoine spirituel, culturelle et historique du village.

7. La résolution de tous litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention doit se faire dans l'ordre suivant :

   - Rechercher un règlement amiable devant le comité de gestion et de suivi de la ressource naturelle ;

   - Saisine du Comité Sous-Préfectoral de gestion foncière Rurale (CSPGFR) si le litige n'a pas été résolu au niveau du comité de gestion et de suivi dans les délais attendus ou si la décision est contestée ;

   - Saisine du Préfet du département où se trouve la ressource naturelle si le CSPGFR n'a pas tranché le litige dans le délai imparti ou si sa décision est contestée ;

- En dernier recours, saisine du Tribunal compétent si le Préfet n'a pas tranché le litige dans les délais ou si sa décision est contestée.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE LA CONVENTION

1 Objet de la convention

La présente convention a pour objet la définition d'une vision commune et d'un mode opératoire de gestion et d'exploitation de la réserve forestière KOULAI A WO, au bénéfice des populations du village de Guibobli.

Concrètement, elle a pour but ultime de faire de ladite forêt un réservoir de plantes médicinales ainsi qu'un véritable site touristique. De ce fait, les actions et activités suivantes sont interdites :

- l'exploitation agricole ;
- l'exploitation forestière ;
- le braconnage ;
- la consommation des poissons pêchés dans la rivière DJRANNHI, qui prend sa source dans la grotte se trouvant dans cette foret ;
- l'accès à la ressource naturelle par les allogènes et allochtones, sans l'autorisation du comité de gestion et de suivi ;
- la collecte des plantes médicinales, sans autorisation préalable du comité de gestion et de suivi ;
- la consommation de la banane plantain ;
- ou toute autre activité pouvant constituer un obstacle à la réalisation du but ultime de faire de la ressource naturelle un réservoir de plantes médicinales et un véritable site touristique.

2. Caractéristiques de la ressource naturelle

Localisation	Superficie	Plan de localisation
Département : Bloléquin Sous-Préfecture : Doké Village : Guibobli	22ha 11a 29ca	☒ **OUI** ☐ NON NB : Si oui, joindre à la convention

3. Engagements des populations villageoises (conformément aux négociations)

Par la présente convention, les acteurs villageois s'engagent à :

- ne pas pénétrer dans la ressource naturelle sans autorisation préalable ;
- ne pas toucher la grotte située à l'intérieur de la ressource naturelle ;
- ne pas pratiquer la chasse à l'intérieur de la ressource naturelle ;
- ne pas prendre des plantes médicinales au sein de la ressource naturelle, sans autorisation préalable ;
- ne pas pratiquer l'exploitation forestière ;
- ne pas vendre la forêt ;
- ne pas consommer les poissons de la rivière DJRANNHI située à l'entrée du village et qui prend sa source dans la grotte.
- se soumettre aux décisions du comité de gestion et de suivi ;
- se soumettre et réaliser les rites traditionnelles et spirituelles en lien avec la ressource naturelle (Exemple : Immoler un bélier blanc chaque année, etc.) ;
- veiller à la bonne mise en œuvre de la présente convention.

4. Les conditions d'entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties prenantes, sans préjudice des formalités administratives nécessaires.

1. Comité de gestion et de suivi

Un comité de gestion de la ressource naturelle et de suivi de la bonne exécution de la présente convention est mise en place. Ce comité comprend :

- Le chef de village ; **Monsieur MICHEL KONHON**, en qualité de Président du Comité ;

- Le Président du COGES EPP GUIBOBLI 2 du village**, Monsieur GBA JEAN CASIMIR GBAHA**, en qualité de secrétaire du Comité ;

- La Présidente des femmes ; **OUIHAN IDA CLARISSE** en qualité de Trésorière du Comité ;

- Le chef de terre, propriétaire de la ressource naturelle : **TAFIN JEAN**, en qualité de membre ;

- Un représentant du CVGFR, **Monsieur MAHAN KOULAI ALPHONSE** en qualité de membre ;

2. Les sanctions

Le non-respect de l'un des engagements sus visé entraine automatiquement le versement d'une amende dite de réparation auprès du comité de gestion et de suivi de la ressource naturelle. Cette amende est déterminée par le comité de gestion conformément au droit positif et aux us et coutumes du village.

Aussi, toute autre violation des engagements sus indiqués au point 3 (engagement des parties), donne lieu à l'obligation de faire un sacrifice. Ce sacrifice est composé d'un mouton blanc, d'un bœuf blanc, du riz blanc, de l'huile rouge.

Au demeurant, toutes ses amendes et sacrifices sont sans préjudice des sanctions pouvant être prononcées par les autorités administratives et judiciaires compétentes.

3. Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, reconductible de façon tacite.

ARTICLE 3 : LES ANNEXES

- Plan de délimitation de la ressource naturelle
- Liste de présence des participants à la séance de signature
- Autres : pièces d'identité des parties signataires

Fait à Guiglo le …….. 2022

SIGNATURE DES ACTEURS VILLAGEOIS

STRUCTURE	IDENTITE ET CONTACT DU SIGNATAIRE	DATE - SIGNATURE
Chef du village	MICHEL KONHON 0757349039/ 0759478094	
Détenteur des droits coutumiers (Propriétaire terrien)	TAFIN JEAN 0768024887	
Représentant les allogènes	OUEDRAOGO HAMIDOU 0738884713	
Représentant les allochtones	KOFFI KOUAME MARCEL 0707411362	
Président des jeunes	SOHOU DESIRE 0788956078	

Présidente des femmes	OUIHAN IDA CLARISSE 0789317846	

VISA DES PARTIES PRENANTES

PARTIE PRENANTE	IDENTITE ET CONTACT DU SIGNATAIRE	DATE - VISA - CACHET
Pour le Conseil Régional du Cavally		
Pour la Sous-Préfecture de Doké		
Pour la Direction Régionale des Eaux et Forêts		
Pour la Direction Régionale de l'Agriculture		

Annexe 6. Guides d'entretien

Exemple avec le questionnaire attribué aux Eaux et Forêts

1. Identification de l'enquêté

Date : …… Lieu : …… Heure : ……

Nom et prénoms de l'enquêté (s) .....

Contact (s) de l'enquêté (s) : .....

Fonction de l'enquêté : .....

Structure : .....

1. Champ d'action des Eaux et Forêts

1.1- Avez-vous les statistiques sur les défrichements agricoles dans les Forêts Classées ?

Forêt classée	Surfaces agricoles	Surfaces forestières résiduelle
Goin-Débé		
Cavally		
Scio		
Sante		

1.2- Quelles sont les différentes initiatives que vous menez pour la reconstitution / restauration du couvert forestier dans les espaces dégradés dans les forêts classées ?

Type d'initiative	Surfaces	Espèces utilisées
Reboisement		
Com-plantation		
Autres		

1.3 Existe-t-il des contrats, conventions, feuille de route ou permis signés entre les Eaux et Forêts et les occupants (Exploitants agricoles ; exploitants forestiers) dans les forêts classées ? Si oui Précisez le nombre et le type

Exploitants agricoles……

……

Exploitants forestiers ……

……

1.4. Dans quel type de biotopes sont-ils réalisés les coupes de bois par les exploitants forestiers ?

……

……

……

1.5- Avez-vous les statistiques sur les prélèvements de charbon des bois et de production de bois d'œuvre par an ?

Forêt classée	Volume de charbon de bois	Volume de bois d'œuvre
Goin-Débé		
Cavally		
Scio		
Sante		

1.6. Quelles sont les principales espèces exploitées ?

……

……

……

1.7. Les exploitants obéissent-ils aux normes de l'exploitation forestière ? ***1) Oui*** ***(2) Non***

1.8. Si non pourquoi *?* ……

……

1.9 Quelles est la proportion de ceux qui font un reboisement après exploitation ?

……

1.10 Les paysans propriétaires de plantation sont-ils d'accord avec les exploitations sur leurs espaces agricoles ? ***1) Oui*** ***(2) Non***

1.11. Quel type de contrat/convention lie les deux parties : exploitant et paysan propriétaire de plantation où l'arbre est coupé ?

……

……

1.12.- Menez -vous des actions dans le domaine rural ? ***……(1) Oui*** ***(2) Non,***

Si oui, pour chacune des actions, précisez les localités d'interventions et les stratégies de pérennisations

	Actions	Localité d'intervention	Stratégie de pérennisation

1	Reboisement		
2	Sensibilisation à l'éducation environnementale		
3	Fourniture de plants et semences aux populations riveraines		
4	Fourniture de plants et semences aux coopératives agricoles		
6	Formation à l'agroforesterie		
	Création de forêts communautaires		
	Autres		

2. Connaissance du Programme Structurant de la Région du Cavally

2.1. Connaissez-vous le programme ECOTER ? ***(1) Oui*** ***(2). Non***

2.2. Si oui, comment avez-vous été informé et en quoi consiste-t-il ?

……

……

2.3. Savez-vous dans quel (s) domaine (s) intervient le programme ECOTER ? ***(1) Oui*** ***(2). Non***

2.4. Si oui, lesquels ? ……

……

2.5. Votre structure a-t-elle été conviée dans la validation des actions du programme ECOTER ?

(1) Oui ***(2) Non***

2.6. Votre structure est-elle partenaire dans la mise en œuvre des actions du programme ECOTER ? ***(1) Oui*** ***(2) Non***

Action	Intitulé	Réponse
ACTION 1	*Formation des acteurs locaux à la gestion décentralisée des ressources naturelles*	
ACTION 2	*Promotion de la culture environnementale en milieu scolaire*	

ACTION 3	*Promotion de foyers améliorés*	
ACTION 4	*Production de plants forestiers par les groupements de femmes*	
ACTION 5	*Renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie*	
ACTION 6	*Création de plantations de bois énergie et bois d'œuvre*	
ACTION 7	*Organisation du concours "meilleures plantations de bois énergie/bois d'œuvre"*	
ACTION 8	*Cartographie des forêts sacrées*	
ACTION 9	*Enrichissement des forêts sacrée*	

3. Perception les actions du Programme Structurant de la Région du Cavally

Action 1 : Formation des acteurs locaux à la gestion décentralisée des ressources naturelles

3.1. Pensez-vous que le renforcement des capacités des communautés locales pourrait aider à la reconstitution du couvert forestier dans la région du Cavally ? ***(1) Oui*** ***(2) Non***

3.2. Connaissez-vous des actions de ce genre qui se sont déjà déroulées dans la région du Cavally ? ***(1) Oui*** ***(2) Non***

3.3. Si oui, quelles sont les acteurs qui ont été ciblées dans le passé ? Citez-les

……

……

3.4. Avez-vous déjà participé à ce type d'action dans le cadre d'autres programmes ?

……

……

3.5. Quelles sont les modules de formations~~que vous avez~~ concrètement dispensés ?

……

……

3.6. Quels sont les acteurs qu'ils faudrait, selon vous, cibler dans le cadre d'une formation à la gestion des ressources naturelles ?

……

……

3.7. Pourquoi ?

……

……

3.8. Quels sont les modules de formation qu'ils faudrait, selon vous, cibler dans le cadre d'une formation à la gestion des ressources naturelles ?

……

……

3.9. Etes-vous disponible pour mettre en place ou soutenir des actions envers la formation des acteurs locaux dans la gestion des ressources naturelles du programme ECOTER ? (1) Oui (2) non

3.10. Comment souhaitez-vous intervenir dans ce type de formation ?

……

……

3.11. Dans quelles localités pensez-vous que ce type d'action mérite d'être mis en œuvre

……

……

3.12. Pourquoi ?

……

Action 2 : Promotion de la culture environnementale en milieu scolaire

3.13. Que pensez-vous de la promotion de la culture environnementale *en milieu scolaire* ?

……

……

3.14. Connaissez-vous des actions du genre qui se sont déjà déroulées dans la région du Cavally ?

(1) Oui (2) Non

3.15. Si oui quelles sont les écoles qui ont été ciblées dans le passé et les actions menées ?

Ecoles ……

……

Actions menées ……

……

3.16. Avez-vous déjà participé à ce type d'action dans le cadre d'autres programme ? *(1) Oui (2) Non*

3.17. Quelles sont les actions que vous avez concrètement menées ?

……

……

3.18. Pensez-vous que cette action permettra de réduire les prélèvements de bois pour les besoins humains ? *(1) Oui (2) Non*

Si oui comment ……

……

3.19. Pensez-vous que cette action pourrait favoriser une reconstitution du couvert forestier dans la région ? *(1) Oui (2) Non*

3.20. Si oui comment ……

……

3.21. Etes-vous disponible pour mettre en place ou soutenir des actions envers la promotion de la culture environnementale dans le cadre du programme ECOTER ? (1) Oui (2) non

3.22. Comment souhaitez-vous intervenir ?

……

……

3.23. Dans quelles localités pensez-vous que ce type d'action mérite d'être mis en œuvre ?

……

……

3.24. Pourquoi ? ……

……

Action 3 : Promotion de foyers améliorés

3.25. Avez-vous une donnée de l'utilisation du bois énergie dans la région du Cavally ? *(1) Oui (2) Non*

3.26. Quels sont les combustibles qui sont régulièrement utilisés dans les ménages dans la région du Cavally ?

Combustibles	Préférence des populations	Quantité annuelle	Sources d'approvisionnement
Charbon de bois			
Bois énergie			
Gaz			
Sciure de bois			
Autres			

3.27. Connaissez-vous des foyers améliorés qui consommes moins d'énergie que les foyers traditionnels ? *(1) Oui (2) Non*

3.28. Quels sont les combustibles qui sont utilisés dans ces foyers améliorés ?

……

……

3.29. Pensez-vous que l'utilisation de foyers améliorés permettra de réduire les prélèvements de bois pour les besoins humains ? *(1) Oui (2) Non*

3.30. Si oui comment ……

……

……

3.31. Pensez-vous que l'utilisation de foyers améliorés pourrait favoriser une reconstitution du couvert forestier dans la région ? *(1) Oui (2) Non*

Si oui comment ……

……

3.32. Etes-vous disponible pour soutenir des actions envers la promotion des foyers dans le cadre du programme ECOTER ?
(1) Oui (2) non

3.33. Dans quelles localités pensez-vous que ce type d'action mérite d'être mis en œuvre ?

……

……

3.34. Pourquoi ? ……

……

Action 4 : Production de plants forestiers par le groupement de femmes

3.35. Intégrez-vous les femmes dans la production de plants d'espèces forestières ? *(1) Oui (2) Non*

3.36. Si non, seriez-vous intéressé~~e~~ à mettre en place une stratégie d'accompagnement des groupements de femmes à la production de plants forestiers ? *(1) Oui (2) Non*

3.37. Selon vous, quels sont les plants qui pourraient intéresser les femmes dans la création des plantations forestières ?

……

……

Pourquoi ?……

……

3.38. D'où pourraient provenir les semences pour la production des plants par les femmes ?

……

……

3.39. Quelles stratégies leur proposeriez-vous pour la production de plants ?

1 Graines 2 Sauvageons 3 Pépinières sèches 4 Autres ……

3.40. Pensez-vous que l'implication des femmes dans la production de plants forestiers permettra de réduire les prélèvements de bois pour les besoins humains ? *(1) Oui (2) Non*

3.41. Si oui comment ……

……

……

3.42. Pensez-vous que l'implication des femmes dans la production de plants forestiers pourrait favoriser une reconstitution du couvert forestier dans la région ? *(1) Oui (2) Non*

3.43. Si oui comment ……

……

3.44. Etes-vous disponible pour soutenir des actions envers l'implication des femmes dans la production de plants forestiers dans le cadre du programme ECOTER ? (1) Oui (2) non

3.45. Comment ? ……

……

3.46. Dans quelles localités pensez-vous que ce type d'action mérite d'être mis en œuvre ?

……

……

3.47. Pourquoi ?……

……

Action 5 : Renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie

3.48. Avez-vous participé à des formations de paysans dans le domaine de l'agroforesterie dans cadre de vos activités dans la région ? *(1) Oui* *(2) Non*

3.49. Si oui, au compte de quelles structures avez-vous menés ces formations ?

ONG Structure d'Etat coopératives, Autres……

3.50. Quels sont les modules que vous dispensez aux agriculteurs lors de ces formations ?

3.51. Les agriculteurs, ont-ils une notion sur l'agroforesterie ? *(1) Oui* *(2) Non*

3.52. Les agriculteurs, pratiquent-ils l'agroforesterie dans la région en dehors des formations ?

(1) Oui *(2) Non*

3.53. Si non Pourquoi ……

……

3.54. Avez-vous été sollicité pour la fourniture de plants aux agricultures pour encourager l'agroforesterie dans la région ?
(1) Oui *(2) Non*

3.55. Si oui, Lesquelles ?

……

……

……

3.56. Comment évaluez-vous la survie des plants distribués dans le cadre des programmes d'agroforesterie ?

……

……

3.57. Pensez-vous que le renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie permettra de réduire les prélèvements de bois pour les besoins humains ? *(1) Oui* *(2) Non*

3.58. Si oui, comment ?……

……

3.59. Pensez-vous que le renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie pourrait favoriser une reconstitution du couvert forestier dans la région ? *(1) Oui* *(2) Non*

3.60. Si oui, comment ?……

……

3.61. Etes-vous disponible pour soutenir des actions envers le renforcement des capacités des agriculteurs en agroforesterie dans le cadre du programme ECOTER ? (1) Oui (2) non

3.62. Si oui, comment ?……

……

3.63. Dans quelles localités pensez-vous que ce type d'action mérite d'être mis en œuvre ?

……

3.64. Pourquoi ? ……

Action 6 : Création de plantations de bois énergie et bois d'œuvre

3.65. Connaissez-vous des opérations visant la création de plantations de bois dans la région en dehors des forêts Classées dans la région ? *(1) Oui* *(2) Non*

Si oui, compléter le tableau ci-dessous ?

Plantations	Localités	Type d'espèces plantés	Pérennité
Bois d'œuvre			
Bois énergie			
Arbres fruitiers			
Autres			

3.66. Quelles sont les contraintes que l'on pourrait rencontrer dans la création de plantations de bois en dehors des forêts Classées ?

Contrainte	Plantations			
	Bois d'œuvre	Bois énergie	Arbres fruitiers	Autres
Choix du site				
Disponibilité de la terre				
Exploitants forestiers				
Choix des arbres à plantes				
Disponibilité des semences				
Mode d'exploitation				
Autres				

3.67. Comment pourrait-t-on lever ces contraintes pour encourager à la création de plantation de bois dans la région ?

……..

……..

……..

3.68. Collaborez-vous avec des autorités villageoises pour encourager à la création de plantation de bois dans la région ? *(1) Oui* *(2) Non*

3.69. Si oui, dans quels villages intervenez-vous ?……

……

3.70. Pensez-vous que la création de plantations forestière permettra de réduire les prélèvements de bois pour les besoins humains ? *(1) Oui* *(2) Non*

3.71. Si oui, comment ?……..

……

3.72. Pensez-vous que la création de plantations forestière pourrait favoriser une reconstitution du couvert forestier dans la région ? *(1) Oui* *(2) Non*

3.73. Si oui, comment ?……..

……

3.74. Etes-vous disponible pour soutenir des actions envers la création de plantations forestières dans le cadre du programme ECOTER ? (1) Oui (2) non

3.75. Si oui, comment ? ……

……

3.76. Dans quelles localités pensez-vous que ce type d'action mérite d'être mis en œuvre ?

……
……

3.77. Pourquoi ? ……

……

Action 7 : Organisation du concours "meilleures plantations de bois énergie et bois d'œuvre"

3.78. Existe-t-il une compétition visant à récompenser les personnes ou les villages ayant les meilleures plantations de bois d'énergie/ bois d'œuvre dans la région ? *(1) Oui* *(2). Non*

3.79. Pensez-vous que l'organisation de ce type de concours permettra de réduire les prélèvements de bois pour les besoins humains ? *(1) Oui* *(2) Non*

3.80. Si oui, comment ?……..

……

3.81. Pensez-vous que l'organisation de ce type de concours pourrait favoriser une reconstitution du couvert forestier dans la région ? *(1) Oui* *(2) Non*

3.82. Si oui, comment ?……..

……

3.83. Etes-vous disponible pour soutenir des actions envers l'organisation de ce type de concours dans le cadre du programme ECOTER ? *(1) Oui* *(2) Non*

3.84. Si oui, comment ? ……

……

3.85. Dans quelles localités pensez-vous que ce type d'action mérite d'être mis en œuvre ?

……

……

3.86. Pourquoi ?

……

……

Action 8 : Cartographie des forêts sacrées

3.87. Avez-vous connaissance du nombre des forêts sacrées de la région de Cavally ? *(1) Oui (2). Non*

3.88. Si oui, combien en connaissez-vous ?

……

3.89. Connaissez-vous des initiatives (projets ou programmes) visant à cartographier les forêts sacrées de la région de Cavally ? *(1) Oui (2). Non*

3.90. Si oui lesquels ? ……

……

3.91. Quelles sont les menaces qui pèsent actuellement sur les forêts sacrées de la région ?

……

……

3.92. Existe -t-il des stratégies de sécurisation des forêts sacrées de la région ? *(1) Oui (2) Non*

3.93. Si oui, lesquelles ?……

……

3.94. Collaborez-vous avec des autorités villageoises pour encourager la préservation et la cartographie des forêts sacrées dans la région ? *(1) Oui (2) Non*

3.95. Si oui, dans quels villages intervenez-vous ?……

……

3.96. Pensez-vous que la préservation et la cartographie des forêts sacrées permettra de réduire les pressions pour les besoins humains ? *(1) Oui (2) Non*

3.97. Si oui, comment ?……

……

3.98. Pensez-vous que la préservation et la cartographie des forêts sacrées pourrait favoriser une reconstitution du couvert forestier dans la région ? *(1) Oui (2) Non*

3.99. Si oui, comment ? ……

……

3.100. Etes-vous disponible pour soutenir des actions envers la cartographie des forêts sacrées dans le cadre du programme ECOTER ? (1) Oui (2) non

3.101. Si oui, comment ? ……

……

3.102. Dans quelles localités pensez-vous que ce type d'action mérite d'être mis en œuvre ?

……

……

3.103. Pourquoi ? ……

……

Action 9 : Enrichissement des forêts sacrées

3.104. Avez-vous connaissance de projets visant à évaluer la diversité de la flore des forêts sacrées de la région ? ***(1) Oui (2). Non***

3.105. Si oui, lesquels ? ……

……

3.106. Pensez-vous qu'il serait opportun d'enrichir les forêts sacrées avec d'autres espèces végétales ? ***(1) Oui (2). Non***

3.107. Pourquoi ?……

……

3.108. Avez-vous déjà participé à ce type d'activité dans la région ? ***(1) Oui*** ***(2). Non***

3.109. Si oui, dans Quelles localités ? ……

……

3.110. Quelles sont les espèces que vous utilisez lors de ces opérations ?

……

……

3.111. Pensez-vous que la préservation et l'enrichissement des forêts sacrées permettra de réduire la pression des besoins humains ? ***(1) Oui*** ***(2). Non***

3.112. Si oui, comment ?……

……

3.113. Pensez-vous que la préservation et l'enrichissement des forêts sacrées pourrait favoriser une reconstitution du couvert forestier dans la région ? ***(1) Oui*** ***(2). Non***

3.114. Si oui, comment ?……

……

3.115. Etes-vous disponible pour soutenir des actions envers l'enrichissement des forêts sacrées dans le cadre du programme ECOTER ? (1) Oui (2) non

3.116. Si oui, comment ? ……

……

3.117. Dans quelles localités pensez-vous que ce type d'action mérite d'être mis en œuvre ?

……

3.118. Pourquoi ? ……

……

Annexe 6. Bibliographie

1. BNETD, 2016. Analyse qualitative des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts en Côte d'Ivoire. Rapport final. 114p.

2. BNETD, 2016. Analyse quantitative de la déforestation en Côte d'Ivoire sur les périodes 1990-2000-2015. Rapport final. 114p.

3. COTEDI, 2021. Place cadre de réinstallation du programme de renforcement des ouvrages du système et d'accès à l'électricité (PROSER) de 253 localités dans les régions du Bafing, du Béré, du Worodougou, du Cavally, du Guemon et du Tonkpi. Rapport final. 175p.

4. DGATDRL, 2021. Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) du Cavally assorti d'une stratégie de croissance verte. 100p.

5. DGATDRL, 2021. Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) du Cavally assorti d'une stratégie de croissance verte. Diagnostic territorial. 184p.

6. DGATDRL, 2021. Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) du Cavally assorti d'une stratégie de croissance verte. Programme prioritaire de développement territorial de la région du Cavally. 22p.

7. DGDDL, 2021. Programme structurant « gestion durable des forêts locales » dans la région du Cavally. Rapport final. 48p.

8. IUCN, 2020. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2020.1. <www.iucnredlist.org>.

9. Initiative For Sustainable Landscapes, 2021. Plan de croissance verte de la région du Cavally. Rapport final. 68p.

10. INS, 2022. Enquête Harmonisée sur le Conditions de Vie des Ménages 2018-2019. 196p.

11. KOUAKOU et al., 2016. Quand la question foncière sape les actions humanitaires de cohésion dans les régions du GUEMON et du Cavally en Côte d'Ivoire. Les papiers du Fonds Croix rouge française n°4. 15p.

12. KOUASS & N'DRIN, 2016. Conflits fonciers intercommunautaires et fracture sociale dans les régions du Guemon et du Cavally à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. European Scientific Journal vol. 12, n°14.

13. LADERACH et al., 2013. Predicting the future climatic suitability for cocoa farming of the world's leading producer countries, Ghana and Côte d'Ivoire. Climatic Change 119 : 841–854.

14. MEDD, 2021. Plan stratégique de production agricole zéro-déforestation de la région du Cavally. 31p.

15. MEF, 2019. Le code forestier : Loi n°2019-675 du 23 Juillet 2019. 28p.

16. OIPR, 2006. Place d'aménagement et de gestion du parc National de Taï. 110p.

17. PNUD – GIZ – Région du Cavally. Projet d'appui à la prévention des crises et à la consolidation de la cohésion et de l'inclusion sociale. Rapport bilan des activités 2019-2022. 19p

18. Programme d'études monographiques et économiques des Districts de Côte d'Ivoire, 2014. Etudes monographiques et économiques des districts de Côte d'Ivoire. 67p.

19. UIAP, 2022. Projet d'investissement forestier phase 2 : Cadre de gestion environnementale et sociale. 257p.

20. YAO-YAO, 2020. Profil Socioéconomique Sous Forme de diagnostic stratégique des départements de Guiglo, Blolequin, Toulépleu, Danané et Zouan Hounien. Rapport final. 66p.

Février 2023
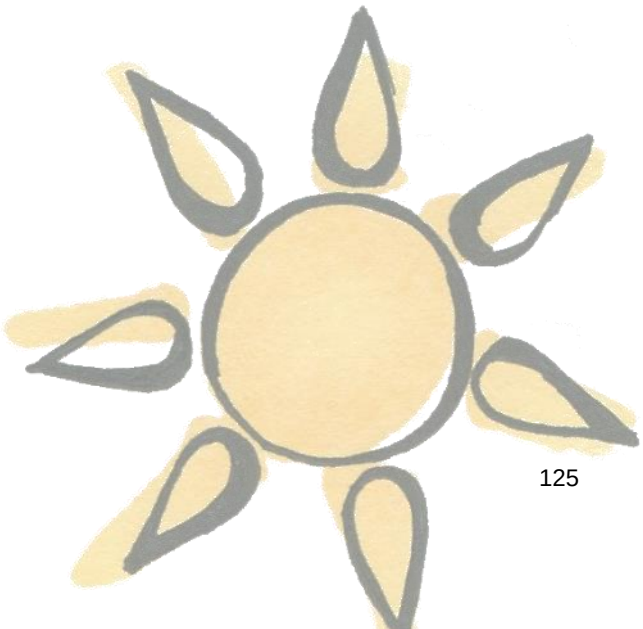
SAS SalvaTerra
6 rue de Panama
75018 Paris I France
Tél : +33 (0)6 66 49 95 31
Email : o.bouyer@salvaterra.fr
Skype : o.bouyer.salvaterra
Web : www.salvaterra.fr
Vidéo : www.salvaterra.fr/fr/video